

LA TERRE de chez nous

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Port payé à Québec

Volume 51, numéro 17 — Montréal, 26 juin 1980



Photos TCN — R. Bourgeois

Lait Industriel:

- Utilisation de la réserve de quota

page 7

Photo TCN — R. Bourgeois

- Conséquences fiscales de la vente d'une entreprise agricole

page 12

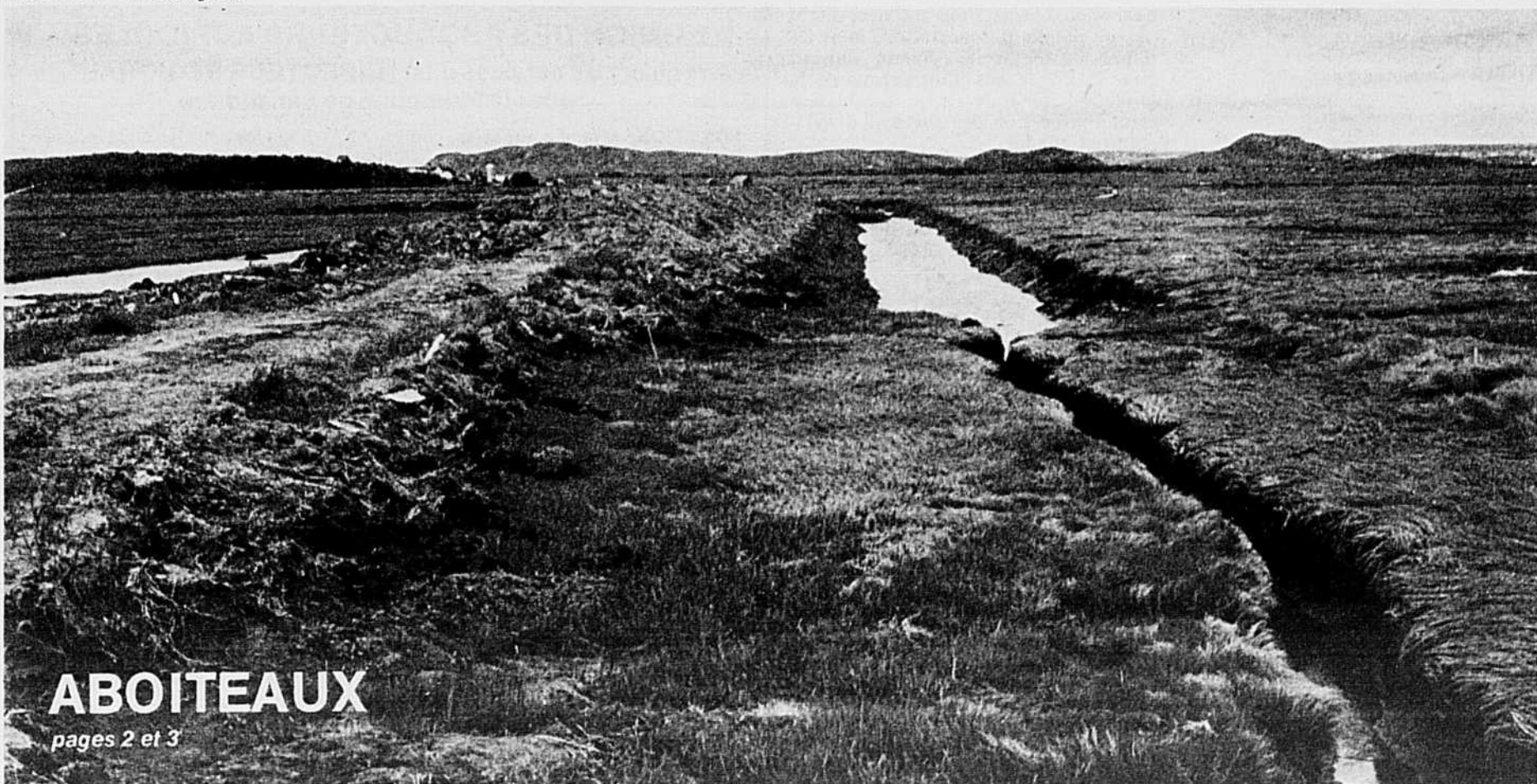
LE PORC:

- Aspects économiques de l'industrie
page 4
- La bouffonnerie a assez duré!
page 5
- Les audiences se poursuivent
page 5
- 1200 producteurs rencontrent Garon
page 6
- Contre-manifestation avortée
page 6

Caisses d'établissement:

- \$140 millions d'actif en 1979-80

page 14



ABOITEAUX

pages 2 et 3



Les pleurs hors quota

À Madame Claudine Côté de St-Fortunat qui s'indigne du fait que la Fédération de lait industriel ne traiterait pas tous les producteurs également, je dirais qu'elle est très exigeante.

À quoi donc servent les quotas, chère Madame? Vous avez raison sur un point, c'est injuste. Aucune retenue hors quota ne devrait être remboursée. Au grand jamais. Cette politique en est une d'encouragement au vice. Pourquoi devrait-on se contenter si on nous rembourse les pénalités payées prévues par la loi? Seroit-ce une invitation à passer à côté de la fameuse loi? Non, mais dites-moi donc pourquoi une loi?

J'irai plus loin que ça, Madame. Je proposerais que, dans le cas où la situation du début de l'année se représente, la Fédération redistribue l'argent ainsi disponible aux producteurs qui l'ont respectée cette fameuse loi, et qui se sont contentés, en espérant que tous les autres producteurs en fassent autant, ce qui se traduirait nécessairement par l'abolition des frais d'exportations.

C'est donc dire, Madame, que grâce à vous, que vous ayez 250,000 lb ou 600,000 lb, parce que vous avez défoncé vos quotas, nous autres qui nous sommes conformés à la loi en respectant nos quotas, nous vous payons avec notre piastre et trente de frais d'exportations, le luxe d'argumenter sur lequel de vous aura la plus grosse prime pour avoir

fraudé l'ensemble des producteurs de lait industriel.

Ne croyez-vous pas que c'est vous qui les causez ces fameux frais d'exportations (l'ensemble des quotas émis devant suffire uniquement au besoin du marché canadien)?

Alors, pourquoi devons-nous tous payer des frais d'exportations?

À bon entendeur, salut.

Denis Marois
Valcourt

P.S. Si vous croyez qu'il est de tout repos et beaucoup plus payant de respecter son quota, essayez donc, voir!

L'importation d'abeilles

Même si les abeilles ne sont pas considérées comme des insectes migrants, beaucoup d'entre elles traversent la frontière canadienne chaque année. En effet, les apiculteurs canadiens doivent importer des ouvrières et des reines au printemps pour remplacer les abeilles mortes au cours de l'hiver.

La majorité d'entre elles proviennent du sud des États-Unis et sont livrées par camion dans des contenants spéciaux. Toutefois, on utilise aussi le transport aérien depuis peu, afin de réduire les pertes causées par la durée du voyage. Les reines de Nouvelle-Zélande, seul autre pays dont on importe des abeilles, sont toujours livrées par avion.

Les abeilles sont inspectées aux frontières et aux aéroports canadiens afin d'empêcher l'introduction de maladies ou de parasites au pays. Des inspecteurs américains examinent également les abeilles avant leur expédition.

Selon M. W.J. McElheran, de la Direction de la santé des animaux d'Agriculture Canada, il existe un certain nombre de règlements sur les importations d'abeilles.

Ainsi les abeilles ne peuvent être livrées dans des rayons de miel; de plus, on ne doit pas les nourrir avec du miel au cours du transport, mais avec du sirop de sucre.

En outre, l'introduction de ruches et de matériel de rucher usagés est interdite. Les rayons, le miel et le matériel sont tous susceptibles de transporter des maladies.

"Les maladies les plus graves sont la loque américaine et la loque européenne, explique M. McElheran. Elles sont causées par des bactéries qui attaquent les jeunes larves.

Deux types d'abeilles sont importés au Canada; il s'agit de l'abeille domestique et de la mégachille.

Les abeilles domestiques en provenance des États-Unis ne nécessitent pas de permis d'importation, mais les reines de Nouvelle-Zélande doivent être accompagnées d'un permis de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada.

Les mégachilles ne sont importées que des États-Unis et servent à la pollinisation des champs de luzerne dans l'Ouest. Actuellement, on n'exige pas de permis pour l'importation de ces abeilles au Canada.

Toutefois, l'importation des mégachilles au Canada nécessitera prochainement l'obtention d'un permis. Un règlement en ce sens devrait bientôt être adopté.

"Les cas des couvains calcifiés ont augmenté ces derniers temps. En surveillant plus étroitement les importations, nous serons donc mieux en mesure de limiter cette maladie," conclut M. McElheran.



De gauche à droite: M. Gaétan Gourde, ingénieur en charge du projet; M. Léonard Lévesque, député provincial de Kamouraska; M. Ferdinand Ouellet et M. Jean Garon, respectivement sous-ministre et ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries; M. Pierre Gaudet, président de l'UPA; M. Louis-Marie Gagnon, président de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-sud.

Photo André Piette

La population de Kamouraska se prononce en faveur de la construction des aboiteaux

par André Piette

Kamouraska veut les aboiteaux. Ceux qui en ont douté ne fut-ce qu'un instant doivent se rendre à l'évidence. Une requête de 1200 signatures, des résolutions de toutes les municipalités du comté de Kamouraska, l'appui de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud; jamais un projet agricole n'aura fait autant l'unanimité de la population de cette région. Au cours d'une assemblée qui se voulait de "solidarité" et qui s'est tenue le 15 juin dernier, plus de 200 personnes, agriculteurs et ruraux, au sein desquels on retrouvait de nombreux dignitaires de la région, sont venus assurer au ministre Garon que le projet de construction des aboiteaux bénéficie de l'appui de la majorité et ont exigé la reprise des travaux le plus tôt possible.

C'est en 1977, rappelons-le, qu'ont démarré les travaux de construction des aboiteaux de Kamouraska; ce projet, évalué à 548 000\$ consiste en la réfection ou construction de 27,6 km de digues et doit se poursuivre jusqu'en 1982. Les aboiteaux, grâce à leur double fonction d'empêcher l'invasion des basses terres par les hautes marées et d'en améliorer le drainage, permettront dans leur ensemble de récupérer 1 000 acres à des fins agricoles et de faciliter l'utilisation de quelque 10 000 autres acres de sol.

Cependant, depuis l'an dernier, le projet soulève une vive opposition de la part des écologistes. Ceux-ci émettent l'hypothèse que la disparition d'une partie des marécages de Kamouraska pourrait avoir un sérieux impact sur la faune qu'on y retrouve présentement. Leur argumentation est

basée sur le fait que l'estuaire du St-Laurent est pratiquement la seule zone où se retrouvent les marécages dits "à spartine", qui fournissent aux canards noirs un lieu de reproduction très favorable. Il existerait aussi de nombreux autres aspects écologiques à considérer. Plus encore, les écologistes avancent que les retombées économiques liées aux utilisations sportives et touristiques que l'on fait de ces marais salins actuellement, surpassent les bénéfices qu'entraînerait la récupération de ces terres à des fins agricoles.

Le rassemblement de solidarité du 15 juin voulait réaffirmer aux yeux de tous la volonté des agriculteurs de la région d'aller de l'avant dans ce projet d'aménagement. Plusieurs personnalités, dont notamment le président de l'UPA, M. Pierre Gaudet, et le député provincial de Kamouraska, M. Léonard Lévesque, ont profité de l'occasion pour accorder publiquement leur appui au projet. M. Louis-Marie Gagnon, président de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-sud, est venu présenter des recommandations au nom de l'organisme qu'il représente; la Fédération s'oppose à l'arrêt des travaux pour fin d'étude et propose d'ajouter une dimension écologique au projet des aboiteaux en aménageant les digues et la rive afin de favoriser le développement de la faune et l'usage touristique et éducatif.

Cette manifestation démontre clairement que la population de Kamouraska accorde son appui aux instigateurs du projet des aboiteaux et les encouragera sûrement à le mener jusqu'au bout.

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES requiert les services d'un "DIRECTEUR RÉGIONAL" pour la fédération de Lanaudière

FONCTIONS: Planifie, organise, coordonne et dirige les activités de la fédération régionale dans le cadre des politiques générales de l'UPA; assure le lien entre les niveaux d'exécution provincial et régional; assume la direction du secrétariat de la fédération et assure le reflet et le développement du syndicalisme agricole dans la région.

EXIGENCES: Diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent, avec en plus quelques années d'expérience dans le domaine administratif et/ou communautaire.

Une expérience ou une connaissance du milieu agricole serait un avantage.

LIEU DE TRAVAIL: Joliette

SALAIRE: à discuter

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 11 juillet 1980 au:

BUREAU DU PERSONNEL
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
515, avenue Viger, Montréal H2L 2P2

L'ATERRE de chez nous

Le seul hebdomadaire agricole d'expression française en Amérique

Fondé en 1929

Propriété de l'UPA

515, Ave Viger, Montréal, Québec H2L 2P2

Tél.: (514) 288-6141

Directeur:

Jean-Marc KIROUAC

Rédacteur en chef:

Pierre COURTEAU

Secrétaire de rédaction:

Mme Rosaline D.-LEDoux

Journalistes:

Renald BOURGEOIS

Michelle ALIE

Collaborateurs:

Marc ST-PIERRE (Québec)

Claude TURCOTTE (Ottawa)

Directeur de la publicité:

Bernard DANIS

Représentant à Toronto:

Tom McGoey,

Suite 615, 44 rue Victoria,

Toronto, Ontario M5C 1Y2

Tél.: (416) 363-0522

Composition et montage:

Rive-Sud Typo Service Inc.

Impression:

Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le jeudi de chaque semaine

Abonnement: 1 an, \$10; 2 ans, \$15; 3 ans, \$20

Chèque ou mandat à l'ordre

de la Terre de Chez Nous et adressé au

Service du tirage

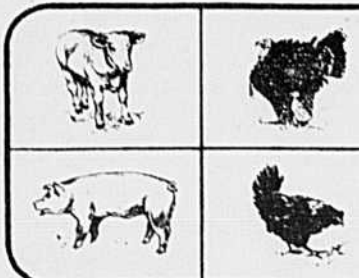
(Pas d'argent comptant S.V.P.)

Dépôt légal — 2e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec

Enregistrement No 1051

Courrier de deuxième classe



bélisle

Quand le rendement vous importe

PRÉMÉLANGE, MINÉRAUX, VITAMINES & ADDITIFS
PORCS, BÉTAIL, VOLAILLES, DINDES.

MOULÉE, GRAINS, TOURTEAU DE SOYA

Tél.: Montréal: (514) 658-8733

Québec: (418) 478-6285

Concentrés Scientifiques Bélisle inc.
196 Chemin des Patriotes, St-Mathias, Qué. J0L 2G0



La forêt privée a besoin de sylviculteurs

La Fédération des producteurs de bois du Québec a fixé comme l'un de ses objectifs prioritaires, l'aménagement massif de la forêt rurale. Pour ce faire, elle entend offrir aux propriétaires forestiers toutes les opportunités de développer à son maximum la production de matière ligneuse sur ces terrains forestiers.

Tout en reconnaissant qu'un bout de chemin a été parcouru dans ce projet de mise en valeur de la forêt privée avec la mise en opération d'une quarantaine d'unités de gestion en commun, une intime proportion de la forêt privée a pu être traitée jusqu'à maintenant. À peine 2% de ce territoire est sous aménagement intensif tandis qu'un peu plus de 5% est couvert par un contrat d'aménagement. C'est dire tout le travail qui reste à faire et le retard que nous avons pris par rapport à nos compétiteurs américain et européens.

Les participants à la dernière assemblée annuelle de la Fédération des producteurs de bois auront reconnu dans les paragraphes qui précèdent, les opinions émises par M. Jules Carpentier, le président sortant. Il nous a semblé important d'y faire écho et de poursuivre, pour le bénéfice de toute la classe agricole, une réflexion sur l'avenir de la forêt rurale. Cette ressource, en effet, a un rôle de premier plan à jouer dans le développement économique du Québec et dans le dynamisme de plusieurs communautés rurales québécoises.

M. Carpentier recommande en outre que la Fédération se fasse l'initiateur et l'animateur d'un examen sérieux de la situation afin de vérifier si les moyens actuellement disponibles suffisent à répondre aux objectifs d'aménagement. Cette évaluation se ferait par les propriétaires forestiers eux-mêmes et leurs organismes (syndicats, offices, groupements) à cause de leur implication dans la mise en valeur de la forêt privée.

L'aménagement de la forêt privée, comme toute exploitation d'une ressource naturelle, vise à assurer un niveau de vie décent au propriétaire forestier

par l'exploitation rationnelle du territoire boisé. On parle de maximiser la productivité par l'emploi de techniques de culture appropriées. Dans cette perspective, le forestier est appelé à devenir un sylviculteur professionnel. Un passage qui ne se fait pas de lui-même, qui exige un effort de formation. Il est évident que pour aménager rationnellement la forêt, on a besoin de sylviculteurs professionnels et qu'on ne pourra réaliser cet objectif si on ne crée pas les conditions pour rendre ce métier intéressant et suffisamment rémunérateur. Les syndicats et offices de producteurs de bois s'impliquent activement dans tout le processus de négociation des prix de vente du bois récolté dans la forêt privée, ils font ainsi un pas dans cette direction.

Toutes les actions des producteurs de bois s'inscrivent dans un plan global qui vise à mettre les ressources forestières du domaine privé au service de la communauté locale, régionale, nationale et même internationale. Ils suivent en cela l'exemple de pays (Suède, États-Unis) qui ont déjà démontré toute la rentabilité sociale et économique d'un tel projet. Le défi que doivent relever les producteurs de bois québécois, conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources et les autres intervenants de l'industrie, c'est d'adapter ces expériences à la réalité socio-économique d'ici en élaborant des mécanismes d'intervention de plus en plus efficaces.

À ce chapitre, il convient de mentionner quelques points jugés prioritaires. D'abord, quiconque a visité la forêt rurale a pu constater sa dégradation (présence d'arbres jeunes et/ou de peu de valeur commerciale). Due à une surexploitation principalement des espèces résineuses, cette situation, dans la perspective d'un aménagement de la forêt rurale, n'a plus sa raison d'être. Les producteurs devront chercher un meilleur contrôle du bois mis en marché. Cela est d'autant plus nécessaire qu'ils s'engagent dans un travail d'inventaire forestier. Les ca-

rences à ce niveau se font durement sentir lorsqu'il s'agit de planifier l'utilisation de la ressource ou son aménagement. Il faut aller encore plus loin. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a parlé de la réflexion entreprise par lui-même et par ses fonctionnaires sur la possibilité de fournir un cadre législatif à tout le programme d'aménagement forestier. Reste à souhaiter une progression normale du dossier.

D'autre part, le MER doit aussi s'impliquer à fond dans la recherche sur la génétique forestière, dans la production de plants pour le reboisement des superficies récoltées, dans la défense de la politique d'aménagement.

Avançons un peu plus, la forêt rurale est aussi une source d'énergie potentielle. Outre l'utilisation traditionnelle pour le sciage et pour les pâtes et papiers, la biomasse forestière peut aussi servir à produire de l'énergie calorifique pour le chauffage bien sûr, mais aussi pour la production d'énergie électrique par l'utilisation de la chaleur dégagée par la combustion pour faire tourner des générateurs et pour la production de méthanol (un alcool qui peut avantageusement remplacer l'essence). À noter que ces derniers procédés pourraient utiliser des bois ou des déchets végétaux sans grande valeur commerciale présentement. Il faut aussi poursuivre la recherche sur cette question.

Terminons par un dernier aspect touchant la mise en valeur de la forêt privée, dont il faudra commencer à se préoccuper: la protection de l'environnement. Une intervention massive d'aménagement de la forêt peut exercer des pressions sur l'environnement, il convient d'y réfléchir avant d'aller trop loin dans les orientations de façon non pas à arrêter le développement mais à l'harmoniser avec la protection de la nature qui est une ressource collective d'une valeur inestimable. On n'a qu'à regarder les conséquences possibles des arrosages contre la tordeuse pour se convaincre de l'importance des mesures préventives.

Les aboiteaux de Kamouraska

La digue St-Denis-St-Louis résistera-t-elle à la marée?

La digue que l'on est présentement à reconstruire entre les villages de St-Denis et de St-Louis pourrait bien dans le tracé en cours de réalisation, ne pas résister à l'action des marées. Cela serait dû à une erreur technique commise par les ingénieurs responsables de l'étude du projet. Cette erreur aurait trait à la dénivellation des marais et aux hauteurs maximales des marées.

Rappelons que la digue est construite à partir du limon retiré du canal intérieur et qu'il s'agit d'un matériau fin et très sensible à l'action de l'eau. Si la digue offre trop de prise aux grandes mers, elle ne résistera pas longtemps et tout le travail effectué tant par les agriculteurs que par le ministère le sera en pure perte. Il faut aussi savoir que

l'aboiteau en question était brisé et détérioré en maints endroits et qu'il s'agit ici d'un travail de réfection et de reconstruction à un coût approximatif de 150 000\$. Comme le ministère n'a pas l'intention d'enrocher, il faudrait d'abord s'assurer qu'elle tiendra plus que quelques années. Les glaces et la mer peuvent rapidement avoir raison d'un barrage fait de particules fines.

On sait que les travaux suivent en grande partie l'ancienne digue. On sait aussi qu'un peu plus de la moitié des travaux sont déjà réalisés. Il est prévu de les terminer cette année.

Évidemment, les travaux permettront la récupération de 200 hectares environ et l'amélioration de plus de 1.000 hectares déjà en culture. Il faut

cependant noter que les coûts d'entretien devront être assumés et qu'une seule brèche peut ruiner le travail de plusieurs années. En effet, les avantages économiques ne porteront pas tant sur les 200 ha récupérés que sur l'amélioration du drainage des terres déjà en culture. Or, l'efficacité du drainage serait bien meilleure si l'on rapprochait le canal intérieur des terres cultivées.

Il serait important de vérifier cette question avant que les travaux ne soient trop avancés. Par ailleurs, il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'un problème complexe et que cette question des aboiteaux n'est que la pointe de l'iceberg car c'est toute la politique d'aménagement du territoire qu'il faut

regarder et l'on doit reconnaître que depuis quelques années ce dossier n'a que peu progressé. L'agriculture, de plus en plus industrialisée, exerce une pression constante sur l'environnement. Il faudra apprendre à la balancer et à protéger en même temps l'une et l'autre.

Toute l'hydraulique agricole peut considérablement modifier le cycle de l'eau en accélérant le drainage des sols; en redressant les cours d'eau, par exemple, on favorise l'érosion, on accélère l'évacuation de l'eau, on fait disparaître les arbres et c'est un nouvel équilibre qui doit se créer.

Il est important de mener des études sur toutes ces questions avant de pousser trop loin les orientations que l'on préconise.

R.B.

ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE PORCINE (5)

Nous poursuivons cette semaine une série d'articles de M. MARIO DUMAIS, économiste du service d'Études et de Recherches de l'UPA sur l'industrie porcine et les mécanismes économiques qui la sous-tendent. Normalement, cette chronique devrait soutenir l'attention de nos lecteurs pendant toute la période qui va précéder le vote pour l'obtention du plan conjoint.

Les avantages d'un plan conjoint

Nous avons examiné dans le dernier article les accords internationaux qui nous permettraient d'instaurer au niveau canadien un système de gestion de l'offre en vue de stabiliser les prix. Cependant, pour y arriver, il faudrait d'abord que les producteurs québécois s'organisent en plan conjoint. Voyons quels avantages pourrait procurer une telle organisation aux producteurs.

1. Mettre tous les producteurs sur un pied d'égalité

Le plan conjoint vise à mettre sur un pied d'égalité les producteurs de différentes tailles, gros, moyens et petits, et les producteurs de différentes spécialisations, naisseurs et finisseurs. On sait qu'en l'absence d'organisation collective du marché d'un produit agricole, les acheteurs privilégient ceux qui mettent en marché un volume supérieur à la moyenne. Mais ces avantages dus au volume, l'ensemble des producteurs peuvent se les partager s'ils rassemblent leur production lorsque vient le temps de la mettre en

marché. Concrètement, cela se traduirait par l'établissement d'un prix officiel au Québec que pourrait recevoir tous les producteurs.

Que l'on consulte la *Revue du marché des bestiaux* d'Agriculture Canada ou la publication *Statistique du bétail* et des produits animaux du même organisme, on constate qu'il est possible d'obtenir des prix officiels pour le porc à Edmonton, à Saskatoon, à Winnipeg et à Toronto, mais non pour Montréal alors que la production québécoise représente près du tiers de celle du Canada. De plus, dans le cas de l'Ontario, le plan conjoint publie un prix officiel pour l'ensemble de la province. Cet état de fait est assez symptomatique de l'absence d'organisation de la mise en marché au Québec et elle a une répercussion négative sur le revenu des producteurs.

2. Développer les marchés

Dans certaines provinces du Canada, les organismes de mise en marché du porc (plans conjoints), à cause des volumes qu'ils contrôlent, ont pu conclure des accords pour l'exportation du porc à l'étranger. Entre autres, selon le rapport annuel 1979 du plan conjoint du porc en Ontario, cet organisme avait signé des contrats d'exportation pour le Japon qui totalisaient 3,220 porcs par semaine à la fin de 1978.

Mais c'est probablement sur le marché intérieur qu'un plan conjoint aurait le plus grand travail à faire pour développer le marché du

porc. L'on sait que les agriculteurs ont fait des efforts considérables pour développer le marché de leur produit dans d'autres productions où existent des plans conjoints.

En témoigne l'effort publicitaire dans le domaine du lait nature, du beurre, de la volaille et des oeufs.

Il est assez paradoxal de constater qu'à l'heure actuelle, les Québécois consomment plus de bœuf que les autres Canadiens et moins de porc, alors que nous produisons peu de bœuf de boucherie et énormément de porc. C'est ce qui ressort des enquêtes de Statistique Canada sur les dépenses de consommation des familles urbaines effectuées dans 14 villes canadiennes, dont Montréal et Québec. Selon ces enquêtes, les Québécois de Montréal et Québec consommaient en 1974, 8,4% de plus de bœuf que les Canadiens des douze autres grandes villes et en 1978, ils en consommaient 21,9% de plus. Pendant ce temps, on consommait en 1974 au Québec, 2,8% de moins de porc et en 1978, 3,2% de moins.

Il ne fait aucun doute que cette surconsommation de bœuf et cette sousconsommation de porc pourrait être corrigée par la mise en place de plan conjoint qui permettrait la promotion du produit. Ces efforts de promotion pourraient prendre la forme d'une campagne de publicité et pourraient comporter d'autres éléments. À titre d'exemple, le plan conjoint ontarien a mis sur pied des restaurants de type "fast food" qui servent exclusivement du porc apprêté suivant la formule de ce type de restaurant. Il faut que les producteurs de porcs soient conscients qu'une part croissante des dépenses d'alimentation des familles est consacrée à des repas pris hors du foyer, spécialement dans les restaurants du type MacDonald, St-Hubert B-B-Q., poulet frit à la Kentucky. Il faut absolument que les producteurs de porcs cherchent à implanter leur produit sur ce type de marché.

Nous examinerons dans le prochain article d'autres avantages que présenterait un plan conjoint.

Revenus agricoles dans la CEE

Une impossible moyenne

Le niveau des revenus des agriculteurs constitue, on le sait, un des éléments prépondérants qui président chaque année à la fixation des prix agricoles. Il a été également au centre de la discussion plus générale à laquelle a donné naissance la politique agricole commune de la CEE. Il est certain que les revenus de l'agriculture augmentent plus lentement que ceux du secteur industriel. M. Finn Olav Gundelach, membre de la Commission européenne chargé des affaires agricoles, reconnaît qu'en valeur réelle ils ont même diminué légèrement l'an dernier.

Il est difficile d'évaluer le revenu moyen des agriculteurs de la Communauté européenne. Une telle moyenne couvre des différences considérables. En France, par exemple, il n'y a aucune commune mesure entre les gains d'un grand exploitant de la Beauce et ceux d'un petit cultivateur de la Lozère ou des Cévennes. De même, il existe des différences considérables entre les moyennes des différents pays de la Communauté. Pour sa part, la Commission tient compte, dans ses orientations, des données compilées par le réseau comptable agricole dont les chiffres pour la campagne 1977-78 soulignent d'ailleurs ces différences intracommunautaires.

Ce sont les compatriotes de M. Gundelach qui vivent le mieux des métiers de la terre. Les agriculteurs danois gagnent en moyenne \$24,000 par an, devançant largement les seconds du classement, qui sont les Néerlandais. Ceux-ci ont enregistré des gains annuels de \$19,714. Les Belges arrivent en troisième position avec \$16,286.

Les exploitants du Royaume-Uni et d'Irlande sont proches de la moyenne de la Communauté européenne, qui s'établit à \$13,571. Quant aux agriculteurs allemands que l'on aurait tendance à se représenter conduisant de bel-

les voitures et fumant de gros cigares, ils doivent en fait se contenter de \$9,943 par an, soit un peu plus seulement que leurs collègues français. Ce sont les Italiens qui se trouvent en bas de l'échelle avec moins de \$8,571, soit un tiers de ce que gagnent les Danois.

Tels sont les chiffres. Toutefois, la Commission européenne tient à souligner que la comparaison de données purement monétaires ne reflète que très imparfaitement la réalité. Dans le secteur de l'agriculture tout particulièrement, ce n'est qu'un des éléments du pouvoir d'achat, qui ne doit lui-même pas être confondu avec le niveau de vie.

D'ailleurs une comparaison avec les gains des ouvriers agricoles incite à une prudence plus grande encore. Ici aussi, le réseau comptable fournit des chiffres. Mais ils concernent les travailleurs masculins, qui, comme le souligne la Commission, forment une minorité de la main-d'oeuvre agricole.

Quoi qu'il en soit, ce sont les travailleurs agricoles danois qui viennent, comme leurs patrons, en tête du classement avec un gain horaire de \$6,95, ce qui, en multipliant par douze une moyenne très approximative de durée mensuelle du travail, nous donne quelque \$15,246 par an.

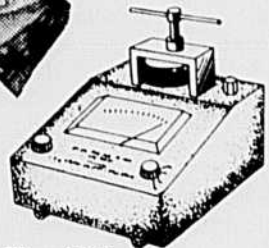
Les Néerlandais ne sont pas loin derrière, avec \$6,85 de l'heure, soit environ \$15,000 par an. Quant aux ouvriers agricoles allemands, ils gagneraient, si l'on en croit les apparences, plus que leurs patrons! On leur attribue en effet \$14,000 par an. Là encore, la Commission nous met en garde contre les comparaisons hâtives.

Les travailleurs agricoles français arrivent en cinquième position, derrière les Belges. Ils gagneraient \$3,81 de l'heure soit \$8,943 par an.

Les derniers du classement sont les Italiens (avec un salaire horaire de \$3,32, les Britanniques \$3,04 et enfin les Irlandais \$2,81. (d'après Euroforum)



...des produits adaptés à vos besoins.



Détecteur d'humidité "DELMHORST"
(Modèle G-6) pour grain et foin.



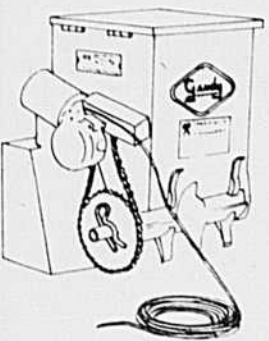
Thermomètre électronique
Modèle TM-2



Détecteur d'humidité "KOSTER"
mesure avec précision l'humidité dans les ensilages, foin et grain.



Casque purificateur d'air
Absolument sûr; appareil à piles; casque résistant; respirateur intérieur approuvé; visibilité excellente; appareil léger, portable et frais.



Applicateur "GANDY"
Appareil précis; installation et utilisation faciles.



GASTON RICHARD INC.
1400, rue du Fer-à-Cheval
Ste-Julie/Cté. Verchères
Qué. Canada, J0L 2C0
(514) 649-1516

S.V.P., veuillez me faire parvenir plus d'informations sur:

- ☐ Détecteur d'humidité "Delmhorst"
- ☐ Thermomètre électronique
- ☐ Applicateur "Gandy"
- ☐ Détecteur d'humidité "Koster"
- ☐ Casque purificateur d'air

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

TEL. _____

BASTIEN, LAVOIE, BROUSSEAU & BASTIEN
AVOCATS

6070 est, rue Sherbrooke, suite 102,
Montréal, Québec H1N 1C1

Tél.: (514) 253-0847



La Fédération des producteurs de porcs du Québec

ON A COMPRIS, ON S'ORGANISE...

Les producteurs de porcs quittent en catastrophe la salle d'audience de la RMA...

La bouffonnerie a assez duré !

par Pierre COURTEAU

Quelques centaines de producteurs de porcs ont quitté en catastrophe la salle d'audiences publiques de la Régie des marchés agricoles, vendredi après-midi au cours des séances marathon qui s'y poursuivaient pour la cinquième journée. Ce geste de dépit des agriculteurs regroupés au sein de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et de l'UPA est interprété comme une riposte à la "bouffonnerie" entretenue par quelques opposants au projet de plan conjoint de mise en marché à l'étude devant la Régie.

En agissant de la sorte, les producteurs ont voulu réitérer leur volonté d'obtenir sans plus de délai que l'on soumette leur projet de plan conjoint à un référendum. Ce coup d'éclat faisait suite à la présentation d'une requête spéciale signée par 450 producteurs de porcs de la région de Joliette, appuyant la démarche de leur Fédération.

Dans un communiqué émis peu après cette bruyante sortie de la salle d'audiences, l'Union des producteurs agricoles et la Fédération se sont fait les porte-parole en indiquant que "la Régie doit clore ce débat stérile sans plus de délai et permettre aux producteurs d'exprimer démocratiquement leur volonté sous forme de référendum

provincial auprès de tous les intéressés."

On se rappelle que l'objectif des présentes audiences vise essentiellement à informer la Régie sur l'opportunité de tenir un tel référendum. Or, dans les circonstances les producteurs estiment que les régisseurs sont plus que suffisamment informés sur la question et dès lors, il leur faut couper court à ces témoignages répétitifs et superflus.

Est-il besoin d'ajouter, soulignent l'UPA et la FPPQ, que l'on voit plus clair dorénavant dans la stratégie des opposants au projet de plan conjoint? L'expérience des derniers jours confirme encore plus le besoin de substituer à l'actuelle politique du "au plus fort la poche" un système à l'intérieur duquel l'ensemble des producteurs de porcs auront leur mot à dire.

Plus déterminés que jamais, les producteurs ont quitté la salle en réaffirmant leur volonté d'aller jusqu'au bout dans cette guerre d'usure. Ils se sont concertés avec leurs dirigeants et ont assuré ces derniers de leur appui jusqu'à l'obtention définitive du mécanisme qui leur permettra de normaliser leur situation actuellement des plus précaires.

Il faut s'attendre à d'autres actions très énergiques si la Régie n'intervient pas rapidement dans ce dossier.



Les producteurs se sont concertés avec leurs dirigeants, les assurant de leur appui.



Geste de dépit, les producteurs de porcs ont quitté précipitamment la salle d'audience.

Les audiences se poursuivent

par André Piette

Les quatrième et cinquième journées d'audiences de la Régie des marchés agricoles pour l'approbation d'un plan conjoint de mise en marché du porc ont été consacrées entièrement au contre-interrogatoire de M. Yves Tourangeau, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, par le procureur de l'Office des producteurs de porcs du Québec. Rappelons que ce contre-interrogatoire, amorcé lors des audiences du 12 courant avait été suspendu jusqu'à jeudi, le 19 juin.

Jeudi matin donc, le procureur de l'OPPQ a poursuivi son contre-interrogatoire par une gamme de questions d'ordre général; tour à tour y ont passé les questions de stabilisation des prix, de l'importance quantitative de l'intégration, des politiques du Conseil canadien du porc et de la promotion du porc. L'avocat Paradis a ensuite enchaîné avec une intervention portant sur un pouvoir précis défini par la Loi des marchés agricoles et inclus dans la requête de plan conjoint présentée par la FPPQ, celui de "réglementer la mise en marché du produit visé". Cette intervention marquait le début d'un long et — s'il faut en croire les producteurs présents — fastidieux interrogatoire qui devait se poursuivre jusqu'à la suspension des audiences en fin de journée, vendredi.

"M. Tourangeau, y a-t-il des problèmes au niveau de la mise en marché du porc actuellement? M. Tourangeau, quels sont les problèmes actuellement au niveau de la mise en marché du porc? M. Tourangeau, avez-vous discuté au Conseil d'administra-

tion de la FPPQ des moyens d'améliorer la mise en marché du porc? M. Tourangeau, qu'avez-vous l'intention de faire pour améliorer la mise en marché du porc?"... Et le procureur des opposants de reprendre les mêmes questions pour chacun des autres pouvoirs requis et qui concernent le contingentement, la manutention, la qualité du produit, la conservation, la forme et la présentation, la mise en vente, la vente en commun, les services, les prix, la rationalisation du transport, les contributions au plan conjoint, etc... À toutes ces questions portant sur différents pouvoirs, le président de la FPPQ ne pouvait apporter qu'une seule et même réponse, qui peut se résumer ainsi: "On a discuté de façon générale des problèmes que les producteurs rencontrent, jugé que le plan conjoint était la solution, et fait une demande globale en ce sens".

À toutes fins pratiques, les audiences de jeudi et vendredi auront paru aux yeux des producteurs présents comme une perte de temps, témoignage de l'habileté du procureur de l'OPPQ à éterniser les débats. Car l'argumentation de la Fédération est simple: elle a fait une demande de plan conjoint globale et n'entend pas se plier au désir de l'OPPQ d'étudier en détail lors des audiences tous les pouvoirs inclus dans la requête. Me Brosseau, procureur de la FPPQ, a d'ailleurs rappelé à la Régie qu'elle avait tous les pouvoirs d'exercer son rôle de tamisage lors de la demande d'approbation des règlements du plan conjoint. Mais le procureur Paradis ne l'entend pas ainsi et persiste à reprendre en détail les articles 67, 68 et 76 de la Loi des marchés agricoles,

qui traitent de la réglementation des conditions de mise en marché et des contributions.

La Régie des marchés agricoles, dont la patience semblait avoir été poussée à bout, est finalement intervenue vendredi midi pour mettre un terme à ce qui prenait de plus en plus une allure de comédie.

Aux prochaines audiences de la

Régie, qui se tiendront le 2 juillet, le procureur du Conseil des salaisons rappellera le président de la FPPQ à la barre des témoins. Tout laisse croire que Me Sylvain interrogera M. Tourangeau sur certains pouvoirs de l'article 67 de la Loi des marchés agricoles, pouvoirs inclus dans la requête de plan conjoint, mais détenus jusqu'ici par l'industrie des salaisons.

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER DE GESTION

pour

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE D'ASTON

FONCTIONS

- Oriente et planifie, par différentes recherches et analyses, l'implantation de systèmes de gestion appropriés pour chacun des membres du syndicat.
- Fournit l'aide technique appropriée aux membres faisant face à des problèmes particuliers concernant l'investissement, le financement, les prêts agricoles, etc... Organise et anime différentes réunions d'information du syndicat.

EXIGENCES

- Diplôme universitaire en agro-économie.
- Bonne connaissance de la gestion en milieu agricole.

LIEU DE TRAVAIL

- Dans la région d'Aston, cté Nicolet.

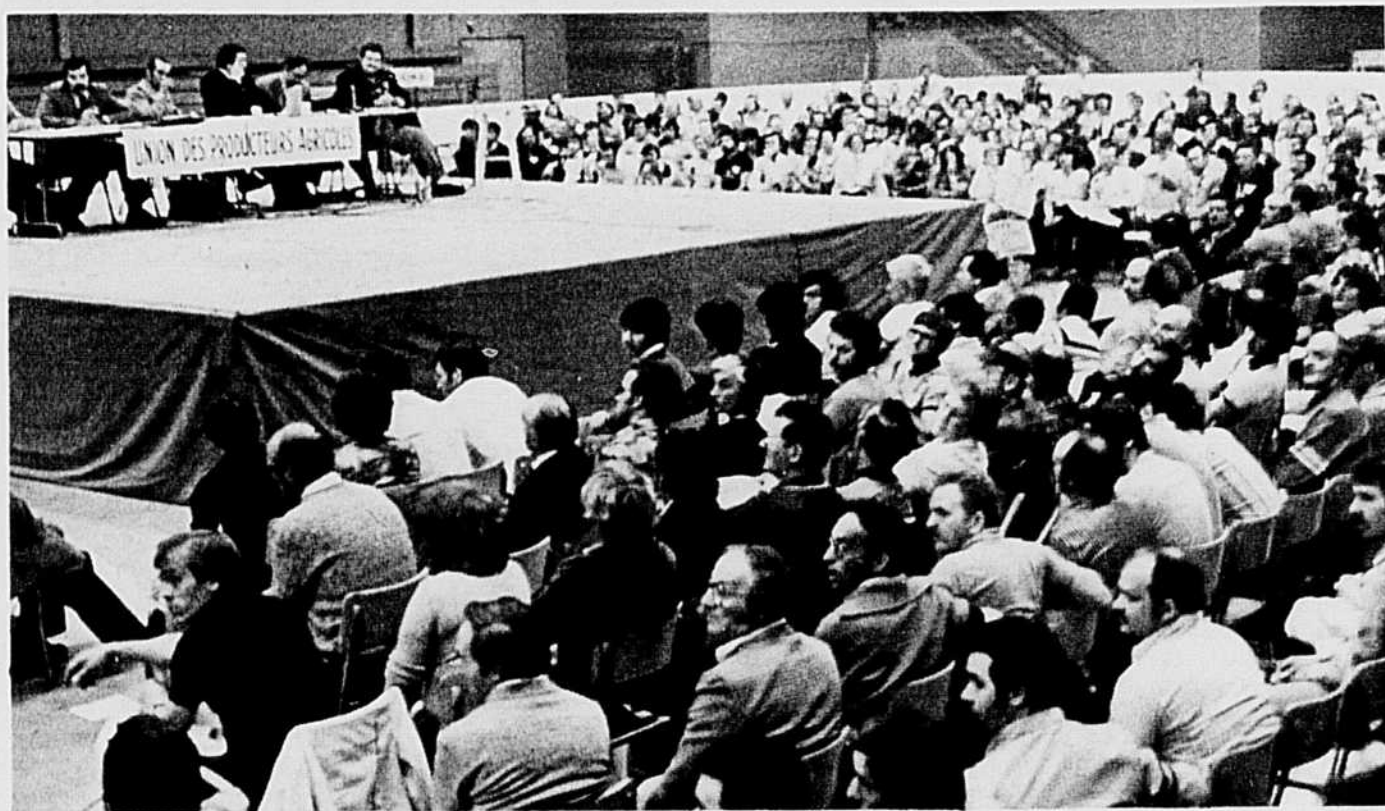
SALAIRE

Selon la formation et l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 7 juillet 1980, à:

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
BUREAU DU PERSONNEL
515, avenue Viger
Montréal, Qué.
H2L 2P2

1 200 producteurs de porc rencontrent Garon



par Renald BOURGEOIS

Plus de 1200 producteurs de porc ont rencontré le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, jeudi dernier afin de lui faire part de leurs problèmes et des solutions qu'ils voudraient voir apporter. Les producteurs s'étaient réunis en matinée au Pavillon de la jeunesse du parc de l'exposition à Québec. La rencontre devait débiter à neuf heures trente.

Le ministre ne s'est toutefois présenté qu'en début d'après-midi, ayant été retenu tout l'avant-midi au Conseil des ministres. Le vice-président de la Fédération des producteurs de porc du Québec, M. René Turcotte, a présenté un bilan des diverses démarches entreprises par la FPPQ pour aider les producteurs de porc à passer la crise actuelle. Il a parlé du plan de sauvetage et de la demande déposée devant la Régie des marchés agricoles du Québec afin d'obtenir que celle-ci soumette au référendum le projet de plan conjoint qu'elle avait déposé en novembre dernier.

On sait la lenteur des audiences suite à l'opposition systématique des procureurs des dissidents qui n'ont d'autre but que de ralentir le recours

à un référendum qui permettrait la consultation démocratique des producteurs. L'urgence de la situation exigeait pourtant une solution rapide. Il est à souhaiter qu'incessamment, la RMA se juge suffisamment informée et qu'elle pourra se prononcer sur la demande des producteurs.

D'autre part, on pouvait aussi noter la présence du président général de l'UPA, M. Pierre Gaudet, qui a tenu à apporter l'appui de l'Union aux démarches des producteurs de porc. Malgré une cheville dans le plâtre, M. Gaudet a dirigé l'assemblée conjointement avec M. Turcotte.

Les producteurs sont venus affirmer trois choses au ministre: d'abord, ils veulent aller au vote le plus tôt possible pour se donner un plan conjoint qui pourra, à long terme, leur permettre de mettre de l'ordre dans la mise en marché du porc; ensuite, ils veulent une assurance-stabilisation qui couvrirait les finisseurs et qui permettrait l'adhésion immédiate des naisseurs; cela afin que tous puissent s'assurer; enfin, ils veulent, à court terme, des crédits spéciaux qui soient mieux adaptés à leurs besoins.

L'arrivée de M. Garon fut saluée par une levée de pancartes sur lesquelles on avait inscrit des slogans en fa-

veur du plan conjoint. Le ministre s'est ensuite adressé aux producteurs pour leur annoncer les mesures qu'il entendait prendre afin de leur venir en aide. Il a ensuite annoncé qu'il ferait l'impossible pour ouvrir le programme de stabilisation aux naisseurs pour le premier juillet. Il a cependant tenu à réaffirmer qu'il était impossible de rendre un programme d'assurance rétroactif. Cela viendrait à l'encontre du principe même de tout programme d'assurance. D'autre part, il a affirmé qu'il reverrait l'application de son programme de crédits spéciaux afin d'accélérer le processus d'octroi des crédits. Il a ensuite révélé qu'il étudiait la possibilité de fournir une aide plus importante aux finisseurs indépendants ou qui voudraient le devenir.

Pour ce qui est de la demande de plan conjoint, le ministre Garon a souligné que la Régie des marchés agricoles étant un tribunal, il ne peut intervenir à ce niveau et que lorsque les régisseurs se jugeront assez informés, ils se prononceront.

Après l'exposé du ministre, des producteurs de porc lui ont fait part de ce qu'ils attendaient de lui. Plusieurs jeunes sont venus témoigner de la situation critique dans laquelle ils se trouvent. D'autres sont venus parler de l'intégration et du chantage dont certains producteurs sont victimes: se faire vider sa porcherie, sélectionner les fournisseurs de porcelet, etc. Il est urgent que les producteurs puissent assainir ces relations et définir des règles qui puissent les assurer d'un minimum de sécurité.

Ce sont les mises au point qu'ont voulu faire les producteurs. À leur façon, ils ont exprimé leurs attentes. Dans leurs mots, ils ont fait sentir au ministre leur satisfaction face à ses politiques de développement de l'agriculture, mais ils ont insisté pour avoir tout particulièrement son appui en cette période de crise aiguë.

L'exécutif de l'UPA prend le tour du Québec

Le Conseil exécutif de l'UPA a entrepris une tournée des diverses régions du Québec. Il a choisi de siéger en premier lieu au Saguenay-Lac-St-Jean, dans la ville de Chicoutimi qui est en même temps le siège de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-St-Jean. En tenant ainsi ses réunions régulières dans les régions, l'exécutif veut se rapprocher des organismes régionaux et constater "de visu" l'état de la situation.

Une journée fut consacrée à faire une tournée des entreprises coopératives de la région, Chaîne coopérative du Saguenay, Association coopérative laitière, et d'un champ forestier. Les membres de l'exécutif ont pu constater le dynamisme coopératif qui caractérise véritablement le Saguenay-Lac-St-Jean. Cette visite qui s'est révélée très positive est la première d'une tournée qui devrait se poursuivre dans les mois à venir.

Étant plus de 1200, ils ont démontré leur solidarité professionnelle devant le ministre. Il est important aussi de noter qu'ils furent massivement présents aux audiences de la Régie pour appuyer leur demande de référendum et en souligner l'urgence. La balle est maintenant et dans le camp du Ministère et entre les mains de la RMA.

La tordeuse et la livrée des forêts

Le Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud a parrainé un programme de création d'emploi d'été pour les étudiants. Ils devront réaliser un montage audio-visuel sur deux ennemis de nos forêts: la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la livrée des forêts.

Le but de ce diaporama sera de servir d'outil pédagogique afin de montrer aux propriétaires des boisés privés une façon d'évaluer les dégâts causés par la tordeuse et par la livrée des forêts. On complètera aussi le montage en traitant de l'aménagement des forêts privées (reboisement, plantation, coupe), des groupements forestiers, des avantages dont peut se prévaloir le propriétaire forestier et des services offerts par différents organismes (ministère de l'Énergie et des Ressources, Environnement Canada, groupements forestiers et le Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud).

Le montage sera présenté dans 25 paroisses de la région de Québec-Sud durant l'été. Lors de ces rencontres, les producteurs pourront aussi s'informer sur divers sujets en questionnant les spécialistes qui seront présents et se procurer des dépliants sur ces questions.

Les dissidents dans le porc

Contre-manifestation avortée

La tentative des producteurs de porc dissidents d'organiser une manifestation devant le Parlement provincial à Québec a lamentablement avorté jeudi dernier, alors qu'ils n'ont réussi à attirer qu'à peine 75 personnes dont quelques meuniers intégrateurs. Le groupe de dissidents avait délibérément tenté de mêler les producteurs de porc en ne s'identifiant pas à l'OPPO dans la pu-

blicité distribuée pour inviter les gens à la manifestation.

Les policiers étaient présents car ils avaient en mémoire les scènes disgracieuses qui avaient marqué la dernière venue de ce groupe sur la colline parlementaire. Heureusement, ils n'eurent pas à intervenir car les manifestants se retirèrent dans un hôtel voyant l'échec de leur appel.

R.B.

INTÉRESSÉ AUX ANIMAUX?



Vous êtes un éleveur de Chinchillas en puissance. Ceux qui ont l'élevage de Chinchillas à domicile sont les principaux fournisseurs de fourrures en Amérique du Nord. Ces animaux se domestiquent bien. Ils sont végétariens, se nourrissent de foin et de grains. Robustes et nocturnes, ils s'adaptent facilement à la plupart des milieux. Les Chinchillas sont bien disposés et tout à fait sans odeur. Ce sont des animaux extrêmement propres et d'excellents parents pour leurs petits. Donc, si vous aimez les animaux, si vous avez du temps et l'espace nécessaire et si vous voulez un commerce à temps partiel, nous avons le financement pour vous permettre de devenir éleveur dans l'industrie des Chinchillas. On a besoin d'éleveurs. La demande de fourrures dépasse considérablement l'offre. Nous garantissons la viabilité et la reproduction des animaux. Le prix de vente est garanti par contrat.

Chinchilla Nord-Américain (Québec)
C.P. 268
St-Amable, Qué. J0L 1N0

Je désire plus de renseignements, sans obligation, sur l'élevage des Chinchillas:

Nom
Adresse
Ville
Comté
Code postal
Tél. (avec code)

B-26

Nouveau concours "Tout-Québec"

À la suite de plusieurs suggestions venant des éleveurs, des représentants Holstein, des directeurs, etc., les membres de l'Exécutif ont adopté la création d'un concours "Tout-Québec" et en ont arrêté la réglementation.

La création de ce concours vient s'ajouter aux autres activités de publicité qui permettent aux éleveurs Holstein du Québec de faire connaître davantage l'excellence de leur bétail.

La réglementation est la suivante:

- Sont éligibles au concours "Tout-Québec", les deux premiers prix des sujets exposés à toute exposition du Québec dans l'année en cours;
- Des animaux exposés par un éleveur du Québec, à la Royale d'Hiver de Toronto, sont éligibles sans restriction du rang obtenu;
- L'éleveur devra fournir, au secrétariat provincial, une formule d'inscription dûment remplie avant le 15 décembre. Cette formule peut s'obtenir au secrétariat de l'Association Holstein-Friesian du Canada, section du Québec, 201 est, boul. Crémazie, suite 200, Montréal, Québec, H2M 1L2;
- Les classes éligibles sont les suivantes:
 - a) Taureau de l'année; b) Génisse de l'année; c) Génisse d'un an junior; d) Génisse d'un an sénior; e) Femelle de deux ans; f) Femelle de trois ans; g) Femelle de quatre ans; h) Femelle de cinq ans et plus; i) Troupeau d'éleveur; j) Progéniture de mère.
- Une photo devra accompagner chaque demande d'inscription. La photo de l'année sera exigée;
- Le comité de sélection devra choisir dans chacune des classes, l'animal "Tout-Québec" et le "Tout-Québec de Réserve";
- Le rapport officiel sera publié et dévoilé dans le rapport annuel provincial;
- Le comité de sélection sera formé de cinq membres dont les noms ne seront pas connus du public avant la publication des résultats. Les détails de la formation de ce comité sont inscrits aux minutes de l'Exécutif du 27 mai 1980;
- Le vote est secret et se prend à la pluralité des voix et par bulletin avec échelle fixée;
- Si un éleveur du comité possède une ou plusieurs bêtes dans le concours, il devra se retirer dans la classe concernée;
- Les juges devraient avoir vu les bêtes au cours de l'année. La photographie sera considérée uniquement comme un outil additionnel pour étude avant la votation;
- La décision du Comité est irrévocable et finale;
- Date limite d'entrée: 15 décembre de chaque année.

Pierre Léonard
Secrétaire-gérant

Association Holstein-Friesian du Canada, section Québec.

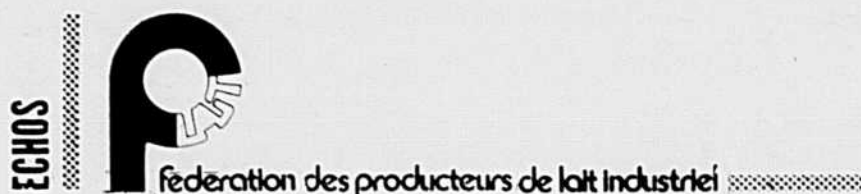
Mise en marché du lait

M. Jacques Boucher du nombre des signataires des derniers accords

La signature des derniers accords concernant la mise en marché du lait au Québec s'est faite en présence des différentes parties impliquées, ainsi que le rapportait récemment la TCN. Une photo publiée dans notre dernière édition, en page 17, illustrait d'ailleurs cet événement. Or, l'un des signataires apparaissant sur notre vignette, M. Jacques Boucher, président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec, n'était pas mentionné dans la légende accompagnant la photo. Inutile de dire que nous regrettons vivement cette omission due à une erreur typographique.



Mlle YOLANDE ROUILLARD, dont la photo apparaît ci-dessus, est l'agent autorisé pour la vente d'abonnement à LA TERRE DE CHEZ NOUS, dans les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue. Nous espérons qu'elle recevra un accueil favorable et qu'on voudra profiter de son passage pour s'abonner ou renouveler son abonnement à LA TERRE DE CHEZ NOUS.



Utilisation de la réserve de quota

Lors des assemblées de producteurs de lait industriel, les informations communiquées sur l'utilisation de la réserve de quota de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec indiquaient que le volume ainsi réservé pourrait être mis à la disposition des producteurs à la fin de l'année.

Présentement, les conditions de production, tant au niveau provincial que national, permettent à la Fédération de couvrir les livraisons avec un volume de quota additionnel

équivalant à 1% du quota détenu par chaque producteur au 31 juillet prochain.

Il est important de noter que cette disposition ne s'applique pas pour la prochaine année, le quota ainsi utilisé sera retourné à la réserve.

Par ailleurs, les producteurs ayant un volume de livraisons couvert de cette façon recevront le remboursement des montants indiqués dès que la Fédération aura été en mesure d'effectuer les calculs requis à la fin de l'année de quota.

Fédération des producteurs de bois du Québec:

Démission de Jules Carpentier et élection de Hervé Fillion

M. Jules Carpentier, président de la Fédération des producteurs de bois du Québec, a annoncé qu'il ne solliciterait pas de renouvellement de mandat à la présidence de la FPBQ pour des raisons de santé. C'est M. Hervé Fillion du Bas-St-Laurent qui a été élu à la présidence. M. Jacques Veilleux demeure à la vice-présidence. Le troisième membre est M. Wells Coates. MM. Georges Diné et Maurice Dionne compléteront l'équipe de l'exécutif.

Par ailleurs, la vingtième assemblée annuelle s'est déroulée à Trois-Rivières dans un esprit de continuité par rapport à la politique d'aménagement de la forêt privée. Les efforts de la Fédération ont porté en grande partie sur cet aspect mais en ayant toujours en vue le mieux-être du forestier qui est l'objectif premier de tout le travail d'aménagement, on vise ainsi la rentabilisation du travail du forestier par un aménagement rationnel.

Nous reviendrons la semaine prochaine plus en détail sur le déroulement de l'assemblée.

Le cours d'eau...
c'est un
milieu de vie

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU



ASCOT — UNIVERSAL

NOUVEAU
MODÈLE

Le tout
nouveau
cheval 80

NOUVELLE
IMAGE

Modèle 340 — 30 h.p. prise de force
Prix de détail suggéré: \$ 7,996

- L'UNIVERSAL 340 est un tracteur diesel conçu avec précision pour un rendement supérieur à un prix économique.
- Le tracteur idéal pour les petites fermes ou les besognes à effectuer autour des grandes fermes.
- Les avantages spéciaux suivants sont inclus sans frais supplémentaire: prise de force vivante, 9 vitesses avant, 3 arrière, attelage en trois points avec commandes de tirage et de position, contrôle automatique de profondeur, frein de stationnement et lumières, siège de luxe ajustable.
- L'UNIVERSAL 340 vous donne plus de chevaux-vapeur par dollar d'investissement que tout autre tracteur connu dans sa catégorie.
- Regardez de plus près l'UNIVERSAL 340 et les autres modèles qui forment la ligne de tracteurs ASCOT UNIVERSAL.

ASCOT — UNIVERSAL — LA LIGNE DE TRACTEURS AUX PRIX ABORDABLES

LES ÉQUIPEMENTS ASCOT INC.

1138 Route 220, St-Élie d'Orford, (Sherbrooke) Qué. J0B 2S0

Je désire des informations sur les modèles de _____ HP, à _____ roues motrices.
Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____ Tél.: _____

La loi sur la protection du territoire agricole touche maintenant 1061 municipalités du Québec

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon, a annoncé le 13 juin l'entrée en vigueur, le jour même, d'un décret de région agricole désignée couvrant quelque 440 municipalités.

Ce troisième décret couvre les régions des Cantons de l'Est, de la Beauce, de la Côte du Sud, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le nombre total des municipalités touchées par la loi de protection du territoire agricole est maintenant de 1061, soit 71% des municipalités du Québec. La presque totalité du Québec agricole est ainsi protégée pour l'agriculture.

Un premier décret, entré en vigueur lors du dépôt en première lecture de la loi sur la protection du territoire agricole le 9 novembre 1978, touchait 614 municipalités de la région des Basses-terres du Saint-Laurent et de l'Outaouais. Au total, 2 581 656 hectares de sols agricoles furent ainsi protégés en vertu de la loi.

Un second décret de région agricole désignée est entré en vigueur le 5 avril 1980. Il couvrait le territoire de 7 municipalités, dont six étaient situées à l'intérieur de la Communauté régionale de l'Outaouais, ainsi que la municipalité de Saint-Louis de Gonzague du Cap Tourmente. Le décret protégeait une superficie de 87 434 hectares.

Le décret de troisième région agricole désignée protège une superficie de 2 852 536 hectares, soit 53,3% du territoire administré par les 440 municipalités visées. On y dénombre une population totale de 887 603 habitants (1976), dont 14 403 producteurs agricoles (1978). Le sol agricole ainsi protégé représente 5 521 626 hectares. La proportion du territoire située à l'intérieur des zones agricoles provisoires ou permanentes se situe à 64% du territoire visé par les trois décrets. Dans ce territoire des trois régions agricoles désignées, on dénombre une population de 5 488 669 habitants (1976), soit 88% de la po-

pulation québécoise, dont 40 634 producteurs agricoles (1978), soit 81,3% des producteurs agricoles du Québec.

Les territoires visés

Le territoire de la région de la Beauce couvre 952 957 hectares et est administré par 122 corporations municipales. En 1976, on y dénombrait une population totale de 165 183 habitants, dont 4 773 producteurs agricoles (1978). La superficie retenue pour fin de contrôle par le plan provisoire totalise 736 423 hectares, soit 74,8% du territoire visé par le décret. En plus des sols propices à l'agriculture, le plan provisoire protège les érablières de cette région.

Le territoire de la région des Cantons de l'Est couvre une superficie de 1 002 853 hectares et est administré par 134 corporations municipales. Le plan provisoire protégera 82,9% de cette superficie. On compte 4 107 producteurs agricoles (1978) dans cette région également caractérisée par la présence d'un grand nombre d'érablières.

Le territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean couvre 1 188 040 hectares et est réparti en 63 municipalités. En 1976, la population était de 268 973 habitants, dont 2 219 producteurs agricoles (1978). Le plan provisoire a retenu une superficie de 407 367 hectares, soit 34,3% du territoire. Toutes les bleuettières actuellement exploitées ont été incluses au plan provisoire.

Le territoire retenu de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie de 1 962 813 hectares et est administré par 83 corporations municipales. La population totalise 137 860 habitants, dont 1 679 producteurs agricoles (1978). La superficie retenue par le plan provisoire est de 727 776 hectares, soit 37,1% du territoire.

Enfin, le territoire de la région de la Côte du Sud couvre une superficie de 269 344 hectares et comprend 38 municipalités des Basses-terres du Saint-Laurent, réparties entre la

municipalité de Honfleur et la limite nord-ouest du comté de Kamouraska.

Le territoire compte une population de 45 314 habitants dont 1 522 producteurs agricoles (1978). Les sols agricoles sont principalement constitués d'alluvions comparables aux sols agricoles de la plaine de Montréal. C'est pourquoi le plan provisoire y a retenu une superficie de 172 110 hectares, soit 63,9% du territoire.



Monsieur Jean Garon, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a annoncé, le 13 juin, l'entrée en vigueur d'un troisième décret de région agricole désignée. 440 municipalités sont touchées par ce décret, qui couvre les régions des Cantons de l'Est, de la Beauce, de la Côte du Sud, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Photo Magella Chouinard

Protection du territoire agricole

Droits et restrictions

Les municipalités non comprises dans une "région agricole désignée" ne sont pas touchées par le décret du 13 juin et leur situation demeure inchangée. Par contre, tout propriétaire situé dans une aire retenue pour fins de contrôle doit se conformer aux mesures suivantes.

Dans une aire retenue pour fins de contrôle ou dans une zone agricole (permanente) il est interdit, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec: d'utiliser un lot à d'autres fins que l'agriculture, de morceler un lot, soit par du lotissement ou par subdivision du lot, de démembrer un ensemble de lots contigus, de faire de la coupe d'érables dans une érablière sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircies, de procéder à l'enlèvement de sol arable pour fins de vente, à moins d'obtenir, au préalable, un permis de la Commission. Le non-respect des restrictions dans la zone agricole provisoire peut entraîner des amendes ou ordonnances annulant certains actes et obligeant le contrevenant à remettre les lieux dans l'état où ils étaient.

Malgré ces interdictions, la Loi sur la protection du territoire agricole reconnaît certains privilèges aux propriétaires de lots compris dans l'aire retenue pour fins de contrôle d'une municipalité ou dans la zone agricole (permanente).

Ainsi, le propriétaire qui utilisait son terrain à d'autres fins que l'agriculture au 13 juin 1980, soit le jour de l'entrée en vigueur du décret identifiant une troisième région agricole désignée, peut maintenir cet usage actuel ou tout autre usage non agricole sur ce terrain.

Cependant, s'il n'utilisait qu'une partie de son terrain à des fins non agricoles, il

ne pourra étendre cet usage qu'à un demi-hectare pour une résidence ou un hectare pour tout autre usage. Un agrandissement sur une superficie plus grande nécessiterait une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le propriétaire d'un terrain non construit en vertu d'un titre enregistré au 9 novembre 1978 a le droit d'utiliser une superficie maximale d'un demi-hectare (53 820 pieds carrés) pour y ériger une seule résidence. Le propriétaire de plusieurs terrains non construits avant le 9 novembre 1978 peut utiliser un demi-hectare pour y construire une seule résidence dans la municipalité visée.

La personne dont la principale occupation est l'agriculture peut ériger, sur son exploitation agricole, toute construction servant à l'agriculture, de même qu'y construire une résidence pour lui-même, son enfant ou son employé. Cependant, il ne pourra vendre cette résidence indépendamment de la ferme.

Celui qui exploitait une tourbière, gravière, sablière ou gazonnière au moment du décret peut continuer son commerce. Cependant, il devra, dans les six mois suivant le décret, obtenir de la Commission de protection du territoire agricole un permis d'exploitation, ainsi qu'une autorisation de cet organisme s'il désire agrandir la superficie de son exploitation.

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire, il suffit de s'adresser à la corporation municipale ou auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, en composant, sans frais, le numéro suivant: 1-800-462-5341.

Le marché des peaux de vison en 1979-80

Pour une cinquième année consécutive, le prix des peaux de vison a continué à monter en 1979-80.

Cette année, la moyenne générale des peaux a passé de \$44,65 à \$48,35, représentant une hausse de 8% par rapport à la saison 1978-79. Si on remonte à l'année 1975 où la moyenne fut \$22,01, on se rend compte davantage de la hausse vertigineuse de ce marché depuis quelques années.

La quantité de peaux vendues officiellement par le centre de vente a également augmenté, passant de 798 486 l'année dernière à 870 732 cette année.

Cependant, selon monsieur Gaston Léonard, agronome, même si les prix ont monté, il y a eu un peu d'hésitation dans le marché. La situation économique et politique dans le monde expliquerait en partie le manque d'intérêt de certains acheteurs cette année.

Toutes les variétés ont connu une hausse sauf le Saphire et l'Aléoutien. Les plus hauts gains ont été

enregistrés dans le Pastel avec une augmentation d'environ 25% et le Blanc avec 20%. Par contre, le Saphire a subi la baisse la plus importante, soit environ 20%.

Les Européens et les Japonais furent les principaux acheteurs aux deux ventes tandis que les acheteurs canadiens et américains ne pouvaient concurrencer avec eux à cause de la dévaluation du dollar.

En analysant les résultats des différentes ventes de peaux dans le monde, on s'aperçoit que le marché canadien a été avantageux pour les éleveurs, non seulement à cause du prix des peaux, mais aussi parce que la production a été vendue en entier.

Lors des ventes récentes, ailleurs dans le monde, la compétition entre les acheteurs a été moins vive et un bon pourcentage des peaux n'a pas été vendu. Les acheteurs semblent se limiter à écouler leurs peaux avant de faire de nouveaux achats et ne veulent pas supporter des inventaires importants, à cause du taux d'intérêt élevé.

La division porcine au Congrès du porc de Saint-Agapit

Les 11, 12 et 13 juin se tenait à Saint-Agapit le Congrès du Porc 1980. Cette année encore, la division porcine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation était présente à cet événement.

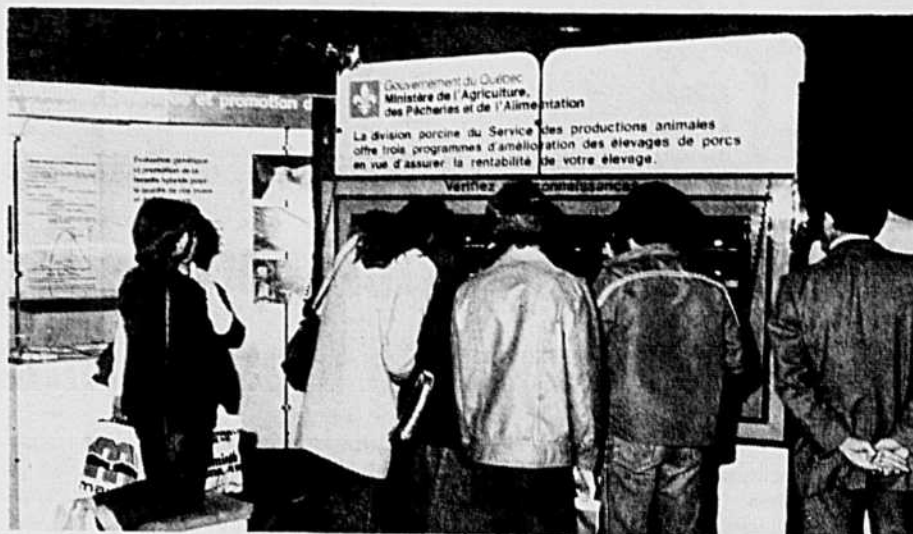
Le stand de la division porcine mettait en évidence les trois programmes d'amélioration des élevages de porcs que sont l'insémination porcine, le programme d'évaluation génétique et de promotion de la femelle hybride de même que le programme d'analyse des troupeaux porcins au Québec (P.A.T.P.Q.-naiseur).

Le programme d'insémination porcine a comme objectif de distribuer, à plus d'élevages, la semence d'un seul éjaculat provenant d'un verrat de très haute qualité génétique. Le programme d'évaluation génétique et de promotion de la femelle hybride est un outil de

sélection qui permet d'identifier les verrats et les femelles de race pure, de qualité génétique supérieure ainsi que les femelles hybrides issues de parents supérieurs. Enfin, le programme d'analyse des troupeaux porcins du Québec (P.A.T.P.Q.-naiseur) comme outil de gestion, est un moyen efficace de connaître la productivité des élevages et de déterminer éventuellement la rentabilité de ceux-ci.

Le stand était illustré d'un bon nombre de photographies et de schémas sur les croisements et contenait un inventaire des porcs du Centre d'insémination porcine, un tableau sur les gestes à poser pour réussir une insémination, une courbe portant sur la productivité, et une autre sur la fertilité.

Le stand était également animé par un jeu-questionnaire avec lequel les visiteurs ont pu vérifier leurs connaissances des trois programmes.



Le jeu-questionnaire du stand de la division porcine n'a pas manqué d'attirer nombre de visiteurs désireux de vérifier leurs connaissances des programmes d'amélioration des élevages de porcs.

Photo Marc Boniface

Mérite agricole

Les cinq juges sont nommés

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Jean Garon, vient d'annoncer la nomination des juges du concours du Mérite agricole. Il s'agit de MM. Gilles Bissonnette, agriculteur de Saint-Polycarpe (Soulanges), lauréat de la médaille d'or en 1975, Patrice Biron, agriculteur de Saint-Agapit (Lotbinière), lauréat de la médaille d'or en 1977, Paul-R. Lachance, Roland Barrette et Michel Dubois, agronomes.

Soixante-trois exploitations sont inscrites au concours. Rappelons que, cette année, le concours se tient dans les comtés suivants: Argenteuil, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, Huntingdon, Laprairie, L'Assomption, Napierville, Saint-Jean, Soulanges, Terrebonne, Vaudreuil et Verchères.

La visite des fermes devrait débuter dans la semaine du 30 juin.



Photo Marc Boniface

À tous les producteurs de fraises

Cette année pour la première fois, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec vous informera des quantités de fraises prérefroidies dans la province. Tous les jours, nous communiquerons avec les trois prérefroidisseurs de fraises du Québec afin de connaître la quantité de fraises prérefroidies la journée précédente dans leurs établissements (de midi à midi) et leurs prévisions pour la journée suivante. Nous vous rappelons que ces prérefroidisseurs sont: la Société coopérative de l'Assomption, la Société coopérative agro-alimentaire du Centre du Québec (à Trois-Rivières), et Walter Roy et Fils à l'Ange-Gardien.

Cette information sera disponible sur répondeur téléphonique tous les jours ouvrables durant la récolte au numéro suivant: 384-3350, indicatif régional 514 (l'information sera renouvelée à 14h00).

Les prix au marché des producteurs du Marché central métropolitain de Montréal seront de nouveau diffusés cette année au numéro suivant: 384-2360, indicatif régional 514. Ceux-ci sont renouvelés tous les jours à 10h00 pour le marché local. Les prix des marchés de gros de Toronto, Boston et New York seront, pour leur part, renouvelés tous les jours à 15h00 au même numéro. Évidemment, tous les appels interurbains sont aux frais du demandeur.

Comme toujours, nous espérons que ces informations pourront vous aider

dans la commercialisation de votre produit.

Les personnes qui désirent des informations supplémentaires peuvent communiquer avec Richard Lepage, Direction du développement commercial, M.A.P.A.Q., 201 est. boul. Crémazie, Montréal, H2M 1L4, Tél.: 873-4182



Photo Clément Allard

TOUS À L'ABRI

par Roland Bergeron



Lorsque la Régie de l'assurance-récolte du Québec émet un certificat à l'exploitant suite à une demande de ce dernier, elle vient d'officialiser un contrat qui lie deux parties. La Régie a le devoir d'offrir aux producteurs les meilleurs plans de protection possible et l'obligation de respecter les engagements de payer les indemnités en cas de sinistre. De même l'exploitant a le devoir d'agir en bon père de famille et l'obligation de respecter les exigences de son contrat. Ce n'est que dans le respect mutuel de ce principe que le service attendu de la part de l'exploitant et le service offert par la Régie trouveront toute leur valeur.

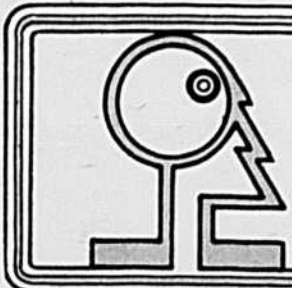
Nous traiterons cette semaine d'une obligation essentielle, soit celle pour l'exploitant de donner à la Régie, en cas de sinistre, un avis de dommages. Regardons si vous le voulez bien ce qui doit se passer pour les assurés de grande culture. Même si on dit qu'en général il n'est pas nécessaire de donner l'avis de dommages dans le système collectif, il existe des exceptions tant pour les risques circonscrits comme la grêle, la crue des eaux, la neige, que pour ceux qui ont demandé la protection additionnelle. Pour ces exceptions et pour ceux qui sont assurés dans le système individuel, il est essentiel qu'au moment où un producteur constate des dégâts dans ses récoltes, il informe la Régie par un avis de dommages. C'est ce geste de la part de l'exploitant, et il est essentiel, qui met en branle le dossier d'une réclamation.

Mais l'avis de dommages, pour être recevable, doit remplir certaines conditions et être donné dans des dates limites bien précises. Voyons ces conditions et ces dates limites:

- 1° L'exploitant doit indiquer au bureau régional, avant de récolter, la culture affectée, la cause probable du dégât, l'étendue approximative affectée et établir, dans la mesure du possible, la date du dommage.
- 2° Il faut respecter les dates précises, c'est-à-dire qu'après les dates du: 1. 1 juin pour gel du sol
2. 15 août pour les plantes fourragères; première coupe
3. 15 septembre pour les plantes fourragères, deuxième coupe
4. 25 septembre pour les céréales
5. 1 octobre pour le maïs à ensiler
6. 31 octobre pour le maïs-grain un avis ne peut être recevable.

Pourquoi, me direz-vous toutes ces conditions bien spécifiques? C'est pour être capable de rendre justice à tout le monde et de traiter tous les assurés sur le même pied. Est-ce à dire de plus qu'après ces dates limites la protection n'existe plus, et que l'exploitant n'est pas couvert? Non, au contraire, le producteur prudent informe la Régie avant la date limite que sa récolte est encore dans le champ par suite de conditions climatiques incontrôlables et qu'il y a impossibilité pour lui de récolter. Avec cet avis, la protection continue à courir et le producteur qui voit à son affaire profite des avantages de la loi pour continuer à se mettre à l'abri.

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC



Forêt privée



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie
et des Ressources
Direction des communications

Responsable: Jacques Duval
Reproduction autorisée en donnant crédit

“Pour donner à la forêt privée la place qui lui revient une collaboration de tous les intervenants est nécessaire” (Fernand Côté)

“Depuis la dernière décennie, l'État consent des efforts de plus en plus importants au développement des forêts privées. Toutefois, ses politiques doivent aller de pair avec l'évolution des mentalités, qui elle, est souvent dépendante de facteurs socio-économiques. Cette évolution va à son rythme et suit des étapes qu'il faut savoir respecter au risque de provoquer des blocages”. Voilà en quels termes, M. Fernand Côté a caractérisé l'évolution des politiques du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) dans le domaine de la forêt privée, qui ont été jusqu'à présent incitatives plutôt que législatives. Pour M. Côté, le chemin parcouru au cours des dix dernières années, permet d'espérer que la forêt privée occupe, à moyen terme, la place qui lui revient.

Invité comme conférencier au congrès annuel de l'Association forestière québécoise, M. Côté, qui est directeur du Service de l'aide à la forêt privée au MER, a tracé un bilan des interventions de l'État en forêt privée. Tenu sous le thème “La forêt privée, un bienfait public”, les 23 et 24 mai dernier à Québec, ce congrès a réuni plusieurs conférenciers directement impliqués dans la forêt privée, tant

au niveau des gouvernements, des syndicats de producteurs de bois, des groupements forestiers, du milieu universitaire et de l'entreprise privée.

Un rappel historique

Pour sa part, M. Côté a d'abord fait un rappel des premières interventions de l'État en forêt privée: c'est en 1940, avec la création des pépinières et l'ouverture



Lors de son exposé au congrès de l'Association forestière québécoise, M. Fernand Côté a tracé un bilan des interventions de l'État en forêt privée. On le voit sur cette photo en compagnie de M. Marius Mignault, de l'Université Laval (à gauche) et de M. André-Côme Lemay, de l'UPA (à droite).

des bureaux de renseignements forestiers que le gouvernement s'implique d'abord. Les pépinières avaient pour but d'assurer le renouvellement des forêts. Les bureaux de renseignements devaient promouvoir l'aménagement auprès des propriétaires, en les informant des moyens techniques de traiter leurs terres à bois ou leurs érablières et des méthodes d'exploitation les plus rentables.

Il faut attendre au début des années 1970, rappelle M. Côté avant que le Ministère définisse véritablement sa politique forestière. Plusieurs recommandations soumises notamment par l'UPA, avaient été adressées au gouvernement demandant son intervention dans la forêt privée. “C'est alors que le Ministère encourage la mise sur pied des premiers groupements forestiers et que s'amorcent les premiers travaux sylvicoles tels qu'on les connaît aujourd'hui”, précise-t-il.

Face aux difficultés d'approvisionnement des usines de transformation et à l'augmentation des coûts de transport, la forêt privée méritait qu'on s'y intéresse davantage. “Si l'on pense que 10% seulement de la superficie forestière du Québec qui est sous propriété privée fournit à elle seule près du quart de l'approvisionnement des usines, l'on comprendra facilement l'intérêt manifeste de l'État à s'impliquer davantage en favorisant le développement de cette ressource qui joue également des meilleurs sols, des meilleurs climats, d'un réseau routier complet et d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée”, ajoute M. Côté.

La priorité aux organismes de gestion en commun

L'implication du Ministère dans le programme d'aide à la forêt privée consista, jusqu'à l'an dernier, à financer les groupements forestiers, à assurer leur encadrement, à déterminer des normes d'opération et à prescrire les traitements sylvicoles. Cette présence marquée du MER contribua certes au lancement des groupements, mais avec le temps, la machine administrative était devenue lourde et faisait l'objet de mécontentements, de l'avis de M. Côté.

Après un examen en profondeur de sa politique, le MER décidait au printemps 1979 d'adopter une nouvelle approche. Un comité conjoint constitué de représentants de la Fédération des producteurs de bois et du MER ont suivi la première année d'application de la politique pour proposer les ajustements qui s'imposaient. C'est grâce à la collaboration des divers intervenants que le MER a pu confirmer cette nouvelle politique et conclure une entente de cinq ans avec tous les syndicats et offices de producteurs de bois en 1980, soutient M. Côté.

Alors qu'auparavant, explique ce dernier, le MER subventionnait tous les travaux sylvicoles, sur la base des coûts d'exécution et selon un taux à l'acre négocié à chaque année, il détermine maintenant sa contribution à partir du seul principe économique: l'aide consentie aux groupements forestiers est calculée à partir des revenus que retire l'État, de la transformation des volumes supplémentaires de bois qui résultent des travaux d'aménagement intensif. De plus, l'administration du programme, de même que la prescription des travaux sont laissées aux offices et syndicats de producteurs de bois, qui assureront ainsi l'encadrement et la gestion du programme auprès des organismes forestiers de gestion en commun oeuvrant sur leur territoire respectif. “Nous avons tenté de nous engager systématiquement dans une action concertée, en tenant compte dans la mesure du possible des objectifs différents des divers intervenants” estime M. Côté.

Une ressource à connaître

“Mais, pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, il faut d'abord connaître suffisamment la ressource “forêt privée”, d'ajouter M. Côté, en soulignant que des sommes importantes sont consacrées cette année, à la confection de documents de connaissance de cette forêt privée.

La difficulté de trouver des débouchés aux feuillus de faible qualité issus des coupes de conversion de peuplement ou d'éclaircie commerciale, l'écart entre les besoins et la disponibilité de plants pour le reboisement, le contrôle du marché des bois de forêt privée, demeure des problèmes qui préoccupent le Ministère, note-t-il.

Outre ce programme, M. Côté a rappelé que le MER favorise l'aménagement des propriétés non regroupées, en fournissant aux propriétaires des plants pour le reboisement, des conseils techniques et de l'information.

“Cette année, le budget consenti au programme d'aide à la production forestière privée est de l'ordre de 14 000 000,00 \$ dont 1 000 000,00 \$ va servir à la confection de documents de connaissance et autres, tandis que près de 11 000 000,00 \$ sont destinés à la réalisation de travaux sylvicoles. Il faut ajouter à ces 14 000 000,00 \$ quelque 6 \$ ou 7 000 000,00 \$ additionnels à l'effort de l'État pour le développement de la forêt privée. En effet, les frais de protection contre les incendies des petites forêts privées de moins de 800 hectares sont payés entièrement par le gouvernement qui assume également les coûts de production des plants de reboisement, les coûts des inventaires décennaux et de certains documents de connaissance ou autres”, devait-il conclure.

Dans les plantations de pins rouges

Attention à la Mouche à scie de LeConte

La Mouche à scie de LeConte figure parmi les principaux ravageurs des pins, principalement le pin rouge, et plus rarement le pin gris et le pin sylvestre. Cet insecte appartenant à l'ordre des hyménoptères s'attaque surtout aux jeunes arbres dans les plantations et compromet beaucoup leur croissance et par le fait même, l'avenir d'une plantation. Lorsque l'infestation est sévère, les larves peuvent dépouiller complètement un pin de son feuillage et ce dernier meurt au bout de peu de temps. Si l'attaque est plus faible et qu'une partie du feuillage seulement est détruite, il se produit une diminution de croissance et la mort des pousses mangées. Les plantations de moins de 2 mètres de hauteur sont les plus vulnérables. Toutes celles dont 10% et plus des tiges sont endommagées par la Mouche à scie de LeConte devraient faire l'objet de traitement afin d'éviter des pertes importantes.

La femelle adulte dépose ses oeufs en rangée dans les aiguilles de pin durant la période comprise entre la mi-juin et la fin juillet. Les jeunes larves issues de l'éclosion des oeufs ont le corps verdâtre et la tête transparente; en vieillissant, le corps devient jaune et orné de 6 rangées de points noirs, tandis que la tête prend une couleur orange. Pendant cette période d'activité des larves qui dure de la 2^e semaine de juillet à la première semaine de septembre, on peut facilement s'apercevoir de leur présence: leur couleur jaune contraste bien avec le vert du feuillage et elles sont toutes concentrées sur les mêmes rameaux. Le rougissement des aiguilles partiellement dévorées et des rameaux défoliés sont également de bons indicateurs de la présence de l'insecte.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources observa en 1976 une importante recrudescence de l'insecte dans les plantations de pins rouges de l'Outaouais et des programmes expérimentaux de répression furent réalisés en 1978 et 1979 afin de protéger les plantations infestées. Un insecticide biologique (virus), appelé polyédrose nucléaire du diprion de LeConte, découvert en Ontario en 1950, fut utilisé et il donna des résultats très intéressants. Cet insecticide n'est cependant pas disponible sur le marché et toute personne qui désirerait combattre l'insecte pourrait, dans le cas d'arbres d'ornements isolés, brûler les quelques branches portant les colonies de larves, ou dans le cas où plusieurs arbres sont affectés, effectuer un épandage d'insecticide chimique tels le Carbaryl (Sevin), le Cygon ou le Malathion en suivant les recommandations du fabricant puisque ce sont des produits toxiques.

Le virus qu'utilise le MER dans le cadre des programmes expérimentaux de répression s'avère être très sécuritaire pour l'environnement, car il n'affecte que son hôte propre, en occurrence la Mouche à scie de LeConte, à l'exclusion de tout autre insecte, plante ou animal en général. Il y a aussi comme avantage la particularité de se transmettre rapidement d'un secteur traité à un autre secteur non traité par l'intermédiaire des femelles infestées (transmission du virus à la progéniture), de parasites et de prédateurs. Ainsi la propagation naturelle du virus permet de contrôler une infestation sans traiter toutes les populations de l'insecte. Un tel traitement élimine l'insecte d'une région pour plusieurs années sans recourir à d'autres interventions futures.

L'introduction de la polyédrose nucléaire associée à l'action d'un important parasite des oeufs ont fait résorber l'infestation de la Mouche à scie de LeConte dans une bonne partie de l'Outaouais. Cependant, l'insecte est toujours présent dans quelques plantations situées au sud de Mont-Laurier et de Ste-Jovite ainsi que dans la région de Joliette et de Drummondville. Le MER introduira en juillet le virus dans une trentaine de ces plantations infestées afin de contrer l'insecte et de prévenir son pullulement. Les propriétaires de plantations qui seraient au prise avec la Mouche à scie de LeConte pourraient contacter leur bureau local du MER qui se chargera d'aviser le Service d'Entomologie et de Pathologie afin que des expertises entomologiques soient réalisées.

NDLR — Nous reproduisons ci-dessous une nouvelle tranche des mémoires d'Albert Rioux, ex-président général de l'UCC, ex-sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et l'un des co-fondateurs de La Terre de Chez Nous. "Je me souviens" constitue un ouvrage de grand intérêt, étant donné surtout que l'auteur fut un témoin privilégié et acteur de premier plan sur la scène agricole québécoise. Cette série inédite est publiée par tranches hebdomadaires.

Je me souviens

par Albert Rioux

16



Candidat contre Duplessis?

Revenons à l'ordre chronologique. À la suite des élections de 1931, Camilien Houde démissionne comme chef de l'Opposition, mais il ne veut pas que Duplessis le remplace; il lui reproche d'avoir boudé les contestations et de ne pas seconder les réformes sociales qu'il préconise. Houde et Guertin m'offrent d'être candidat contre Duplessis à la convention du parti conservateur, qui eut lieu à Sherbrooke en 1933. Houde prophétise que l'agronome Adélard Godbout sera le prochain chef du parti libéral. Pour l'affronter, surtout dans les comtés ruraux, il faudrait un agronome d'envergure provinciale comme le président de l'Union catholique des cultivateurs. Il insistait: "Présentez-vous avec un programme agricole pour capter les délégués ruraux. Insistez sur le crédit agricole, l'électrification des campagnes..." Ne m'estimant pas qualifié pour être chef d'un parti politique et ayant plusieurs projets en marche à l'UCC, je refusai catégoriquement la candidature. C'est Onésime Gagnon qui se fit battre par Duplessis(1).

L'école sociale populaire

Candidat défait en 1931, je voulais me libérer de toute préoccupation électorale pour me consacrer uniquement au syndicalisme. C'est le père Papin Archambault qui me ramena indirectement à la politique. Ce jésuite à l'apparence réservée, d'un dynamisme inconcevable et communicatif, a fondé ou animé nos principales oeuvres sociales, religieuses et nationales: la Ligue d'Action nationale et sa revue, les Semaines sociales, les retraites fermées, la Ligue du dimanche, etc. Fondateur et directeur de l'École sociale populaire, il réunit une douzaine de théologiens pour disséquer le programme de la CCF et formuler des directives plus conformes à la doctrine sociale de l'Église.

Sous son inspiration, une dizaine de laïcs de milieux différents se mirent d'accord pour formuler une série d'articles, appliquant aux problèmes du jour les propositions doctrinales des moralistes. L'École sociale populaire publia ce programme sous la forme d'un tract signé par Esdras Minville, le docteur Philippe Hamel, V.-E. Beaupré, le docteur J.-Bte Prince, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau, Wilfrid Guérin, René Chaloult et Albert Rioux.

Dans une brochure double publiée par l'École sociale populaire en 1934, quatre d'entre nous dégagèrent les parties maîtresses du programme. J'ai rédigé le chapitre sur l'agriculture, la colonisation et l'artisanat; Alfred Charpentier traita de la question ouvrière, le docteur Hamel, des trusts et le notaire Wilfrid Guérin, des réformes politiques et financières(2).

L'action libérale nationale

Paul Gouin qui avait collaboré à la préparation du programme de l'ESP, préféra ne pas le signer. Petit-fils d'Honoré Mercier et fils de sir Lomer, il s'entoura d'un groupe de jeunes pour tenter de relibéraliser le parti libéral. Le gouvernement Taschereau resta réfractaire aux réformes proposées par les dissidents. Paul Gouin eut le courage de se séparer de son parti en 1934 pour fonder l'Action libérale nationale.

Pour préparer le programme détaillé de l'Action libérale nationale, Paul Gouin a recruté la plupart des collaborateurs de l'École sociale populaire et nombre d'autres: sociologues, professeurs d'économie, journalistes, professionnels, chefs syndicalistes. Il nous réunissait par groupes dans son immense bibliothèque au rez-de-chaussée de sa résidence. De nouveau m'échoit la tâche de rédiger la section agricole de ce manifeste électoral. J'insistai évidemment sur la nécessité du crédit agricole, de l'électrification rurale et d'un Office des Marchés.

L'imminence des élections de 1935 força les dirigeants du parti conservateur et de l'Action libérale nationale à se concerter pour opposer un front uni au régime Taschereau. Pour conclure une alliance en vue du scrutin suivant, Paul Gouin exigea que Maurice Duplessis accepte et signe son programme, qui devint celui de l'Union nationale, issue de ce mariage. Depuis cette date, Duplessis devint un ardent propagandiste du crédit agricole.

Les élections de 1936

L'enquête des comptes publics força Taschereau à démissionner. Adélard Godbout devint premier ministre et déclencha des élections pour le 17 août 1936.

En 1935, j'avais refusé de me présenter dans Montcalm. La délégation de cultivateurs revint plus nombreuse en 1936. Maurice Tellier, candidat en 1935, se retira d'abord, puis annonça qu'il se présentait de nouveau. C'est alors qu'on me proposa d'aller dans St-Hyacinthe où l'avocat Leblanc et le Dr Beauregard se disputaient la candidature. Ils se désistèrent en ma faveur et je fus candidat contre T.-D. Bouchard, l'homme fort du parti libéral. Huit jours avant les élections, Duplessis vint ouvrir ma campagne électorale, qui fut marquée par une assemblée contradictoire mémorable mettant aux prises le tribun William Tremblay et le ministre Bouchard. Les trois représentants de l'Union nationale l'emportèrent sur le trio ministériel, mais le soir de l'élection, j'étais défait par cinquante-deux voix. La ville dont Bouchard était maire annulait les grosses majorités obtenues dans les campagnes. Rumilly affirme que j'aurais été élu si j'étais arrivé plus tôt dans le comté(3).

- (1) RUMILLY, Robert — *Histoire de la Province de Québec* — tome XXXIII — p. 188.
- (2) *Le programme de Restauration sociale* expliqué et commenté, Nos 239-240.
- RUMILLY: *Histoire de la Province de Québec* XXXIII pp. 102, 112, 123.
- (3) RUMILLY: *Histoire de la Province de Québec* XXXV p. 228.

Le coût de l'énergie dans la cuisine

C'est un fait: le coût de fonctionnement des appareils ménagers est fort élevé. Selon Vickie McTaggart, spécialiste en matière d'énergie au bureau central du ministère fédéral de l'Agriculture à Ottawa, les appareils ménagers que l'on retrouve ordinairement dans une cuisine: cuisinière électrique, réfrigérateur, bouilloire, grille-pain et poêle électrique, dépensent environ 3 000 kilowatts-heures (kwh) chaque année. D'après certains représentants d'établissements de services publics, il coûterait \$79 à Calgary, \$85 à Ottawa et \$157 à Halifax pour faire fonctionner une cuisine de ce genre, et ce, seulement si les appareils sont utilisés adéquatement.

De plus, si vous utilisez deux autres appareils ménagers, soit un lave-vaisselle et un congélateur, le coût de l'énergie sera de 4 300 kwh et les résidents des villes ci-dessus devront déboursier \$113, \$122 et \$225 pour le fonctionnement de tous ces appareils.

Cependant, Mme McTaggart fait remarquer que ces données ne représentent qu'un taux résidentiel moyen d'électricité, car elles n'incluent pas les taxes, les encouragements pour paiements hâtifs ou les frais de service. Il est possible de connaître le taux

régional en s'informant au bureau des services publics approprié.

Ces statistiques démontrent clairement que les plus gros consommateurs d'énergie dans la cuisine sont les appareils servant à chauffer ou à refroidir les aliments. Par contre, les moteurs des malaxeurs, des mélangeurs et autres accessoires utilisent peu d'électricité, mais si ces mêmes opérations peuvent être exécutées à la main, ces petits appareils ne représentent plus une économie d'énergie. Par exemple, l'emploi d'un malaxeur, d'un couteau à viande et d'un ouvre-boîte électriques nécessiteraient 40 kwh de plus par année. À remarquer qu'un bon nombre de personnes possèdent beaucoup plus d'appareils que ceux énumérés ici.

Mme Vickie McTaggart fait des études sur l'utilisation et la conservation de l'énergie à la section expérimentale de la Division de la consultation en alimentation d'Agriculture Canada. Elle précise que les travaux sont loin d'être terminés et qu'il reste bien des problèmes à résoudre. Cependant, elle a pu nous donner quelques conseils sur la façon de réduire la consommation d'électricité dans la cuisine et nous expliquer le genre d'économie pouvant en découler.

Grâce aux expériences qu'elle a dirigées, Mme McTaggart peut maintenant affirmer qu'il est possible d'é-

conomiser environ 12% d'énergie en ne réchauffant pas le four d'avance. De plus, il semble qu'en faisant rôtir la viande à couvert sur l'élément de cuisson plutôt qu'au four, on peut réaliser une économie de 75%. Si l'on fait bouillir, 1,5 litres d'eau dans une bouilloire électrique au lieu d'utiliser la cuisinière, on économise 50% d'énergie.

D'autres chercheurs ont trouvé qu'il est possible d'économiser 15% d'énergie en utilisant un congélateur à dégivrage à commande manuelle plutôt qu'un autre à dégivrage automatique.

Gare au bronzage artificiel

On estime à 2 000 le nombre des personnes traitées, chaque année, dans les services des urgences des hôpitaux canadiens, pour des brûlures causées par des lampes solaires. Ces personnes, trop impatientes de bronzer, sont restées trop longtemps sous la lampe, se sont placées trop près de celle-ci ou, encore, ont omis de porter des lunettes protectrices. Un grand nombre se sont endormies et ont subi les effets nocifs d'une exposition excessive au rayonnement.

Ce qui provoque ces lésions, ce sont les rayons ultraviolets (UV) qu'on retrouve également dans la lumière solaire. Ces rayons possèdent des ca-

ractéristiques semblables à celles de la lumière visible, mais leur fréquence est plus élevée et leur longueur d'onde plus courte.

Le fait d'ouvrir moins souvent le réfrigérateur ou le four permet d'économiser de l'énergie, mais on ne peut fournir de chiffres exacts à ce sujet. Sans se préoccuper du coût futur de l'énergie, son coût actuel permet de faire des économies à qui veut s'en donner la peine.

Une casserole sur un poêle est une tentation pour les enfants. Ils pourraient agripper la poignée et renverser le contenu de la casserole qui pourrait être de la nourriture très chaude ou un liquide bouillant. C'est la Semaine de la sécurité de l'enfant et le Conseil canadien de la sécurité vous rappelle de tourner les poignées des casseroles et autres récipients vers le mur.

Conséquences fiscales de la vente d'une entreprise agricole

La vente des biens agricoles peut entraîner des conséquences fiscales de deux ordres: l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les dons. Un agriculteur rencontrera ces difficultés lorsque le prix de vente sera inférieur à la juste valeur marchande ou au coût fiscal de ses biens.

Biens d'inventaire

La majeure partie des entreprises agricoles détiennent des inventaires (animaux, fourrages, "stocks"). Vu que les agriculteurs, généralement, utilisent la méthode dite de comptabilité de caisse dans la préparation de leur rapport d'impôt, plutôt que la méthode d'exercice, la vente de ces inventaires deviendra imposable dans l'année où elle sera encaissée. De même, en est-il des dépenses d'inventaire. Elles deviennent déductibles dans l'année où elles sont acquittées.

Les Lois de l'impôt (fédérale et provinciale) obligent que les ventes de ces inventaires, à l'intérieur de la famille, soient faites à la juste valeur marchande. L'impôt, lors de ces ventes, peut être différé par l'utilisation d'un billet. Alors, si le vendeur est toujours agriculteur, il choisira de s'imposer selon la méthode de caisse, c'est-à-dire qu'il ajoutera à son revenu les sommes qui seront effectivement reçues. En revanche, l'acheteur, s'il utilise la méthode de caisse, ne pourra déduire ces dépenses qu'au fur et à mesure qu'elles seront effectivement remboursées.

Une autre méthode pour différer l'imposition de ces sommes, consiste à faire l'achat d'une rente à versement

invariable. Le vendeur pourra investir tout son produit de disposition à l'achat d'une rente, payable par versements annuels sur une période maximale de 15 ans. Ainsi, il ne s'imposera que sur les montants reçus de cette rente.

Biens en immobilisations admissibles

On reconnaît ces biens sous l'appellation de quotas ou d'achalandage. Les quotas détenus avant 1972 sont définis comme des droits gouvernementaux.

Lorsque ces biens sont vendus, la moitié du prix de vente moins la partie non déduite de la moitié du coût d'achat entre dans le calcul du revenu.

Il faut mentionner que des règles spéciales s'appliquent si l'entreprise était en opération avant 1972 et qu'elle le fut jusqu'au moment de la vente. Il en est ainsi pour les droits gouvernementaux.

Biens en immobilisations amortissables

Les biens agricoles tels que la machinerie, l'équipement et les bâtisses ont pu être sujets à de l'amortissement fiscal. Cet amortissement peut être pris en vertu de la partie XVII ou de la partie XI des règlements de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Les implications fiscales de la vente de ces biens seront différentes selon la méthode d'amortissement utilisée. Avant 1972, la plupart des agriculteurs utilisaient la partie XVII, dite méthode

d'amortissement linéaire, et ils peuvent toujours l'utiliser pour les biens acquis avant 1972. Par contre, tous les biens acquis après 1971 devront faire partie d'une catégorie d'amortissement selon la partie XI des règlements dite méthode d'amortissement sur le solde résiduel. Ces biens amortissables sont sujets aux gains en capital; par contre, ils ne peuvent engendrer aucune perte en capital déductible pour fins fiscales.

A) Les biens de la partie XI

Ces biens sont sujets à la récupération d'amortissement. S'il y a de l'amortissement réclamé sur ces biens, il reste un solde non amorti que nous appelons la fraction non amortie du coût en capital (F.N.A.C.C.).

La différence entre le prix de vente de ces biens et la F.N.A.C.C. (sans excéder le coût d'acquisition des biens) sera la récupération d'amortissement. De plus, si le prix de vente est supérieur au coût d'acquisition du bien, il y aura réalisation d'un gain en capital.

Les Lois de l'impôt ont prévu que ces montants imposables pourront être différés lors de transaction parent-enfant. En effet, les législations actuelles (le paragraphe 73(3) ou fédéral et l'article 374 au provincial) prévoient que le transfert de ces biens entre un agriculteur et ses enfants pourra se faire pour une somme convenue inférieure à la juste valeur marchande mais non supérieure à cette dernière et non inférieure à la F.N.A.C.C. Cependant, tout transfert inférieur à la juste valeur marchande pourra être sujet à l'impôt sur les dons.

Par exemple: une grange-étable construite en 1977 a coûté \$40,000. La juste valeur marchande en 1980 est de \$60,000 et la F.N.A.C.C. est de \$26,000. Le transfert pourra s'effectuer à \$26,000 et la récupération ainsi que le gain en capital seront complètement différés. Par contre, cette transaction engendrera un don de \$34,000 contre lequel une déduction de \$75,000 pourrait être permise une seule fois durant la vie de l'agriculteur.

B) Biens amortissables de la partie XVII

Ces biens ne sont pas sujets à la récupération d'amortissement mais ils sont sujets à l'imposition sur les gains en capital.

Ces biens sont des biens en immobilisation et vu que les législations fiscales n'ont prévu que le transfert libre d'impôt des biens en immobilisation qui sont un fond de terre ou un bien amortissable selon la partie XI, tous les autres biens en immobilisation devront être transférés à la juste valeur marchande, y compris les animaux reproducteurs (ces animaux pourraient vraisemblablement être considérés comme des biens en immobilisation).

La résidence principale

Le propriétaire d'une maison a droit à une exemption complète du gain en capital réalisé lors de la vente de cette maison ainsi que la vente d'une acre de terre autour de cette maison. Pour ce faire, une déclaration de résidence principale doit être complétée.

Les agriculteurs ont le choix d'utiliser cette exemption complète ou une exemption de \$1,000 plus \$1,000 par année depuis le 1er janvier 1972 (\$9,000 en 1980) contre le gain en capital réalisé sur cette maison ainsi que sur tous autres biens de l'entreprise agricole.

Dans le passé, la majorité des agriculteurs ont déclaré dans leurs dépenses de l'amortissement sur une partie de cette maison. En conséquence, cette partie servait pour des fins d'affaires et non pas pour des fins personnelles. Seule la partie personnelle peut servir pour l'exemption de résidence principale.

Les fonds de terre

Lors de transaction parent-enfant, l'imposition du gain en capital sur le fond de terre peut être différé ou ajourné de l'agriculteur à son enfant. Pour ce faire, il s'agit de calculer un produit

de disposition présumé entre la juste valeur marchande du bien et son produit de base rajusté (P.B.R.) (coût plus les frais de vente et les autres ajustements). **Par exemple:** un fond de terre a une juste valeur marchande de \$300,000 et un P.B.R. de \$40,000. Nous considérons, pour les fins de l'exemple, que le fond de terre fut acquis après 1971.

Si la somme convenue entre l'agriculteur et son enfant est de \$40,000 ou moins, le produit de disposition présumé sera de \$40,000 et cela n'implique aucune conséquence fiscale sauf l'impôt sur les dons. Si la somme convenue se situe entre \$40,000 et \$300,000, le produit de disposition sera cette somme convenue et il pourra y avoir des conséquences fiscales eu égard à l'imposition du gain en capital et de l'impôt sur les dons. Si la somme convenue, pour quelque raison que ce soit, était supérieure à \$300,000, le produit de disposition présumé serait égal à \$300,000. Cette situation provoquerait l'imposition immédiate du gain en capital et comme l'enfant aurait payé le bien plus cher que la juste valeur marchande, il serait présumé avoir effectué un don en faveur de l'agriculteur. Cet enfant ne pourrait pas se servir de la déduction du \$75,000 d'impôts sur les dons. Cette déduction n'est applicable qu'en faveur d'un don fait par une personne à ses enfants et non vice versa.

Si pour une raison quelconque, il faut choisir entre payer l'impôt sur le gain en capital ou payer l'impôt sur les dons, il est préférable de payer l'impôt sur le gain en capital car cet impôt devra être payé un jour ou l'autre. En payant cet impôt, ceci permet d'augmenter le coût d'acquisition du bien pour l'enfant. Par contre, payer l'impôt sur les dons ne provoque pas l'augmentation du coût d'acquisition pour l'enfant de telle sorte que l'impôt sur le gain en capital demeure toujours exigible. Par surcroît, on ne sait jamais quand le gouvernement québécois abandonnera cet impôt. C'est déjà fait partout ailleurs au Canada. Alors, si vous payez un impôt sur les dons aujourd'hui et que le gouvernement abandonne cette assiette fiscale demain, tout laisse croire que vous auriez payé cet impôt inutilement.

Nous avons vu, au cours des lignes qui précèdent, que l'impôt peut être différé ou ajourné lors de transactions entre parents et enfants de biens agricoles.

D'autres règles parent-enfant sont applicables depuis le 10 avril 1978 lors de transactions d'actions ou de parts de sociétés ou de compagnies agricoles familiales.

Les principales conditions à respecter pour ces dernières règles sont:

- que tous les biens ou la majeure partie des biens de la compagnie ou de la société soient utilisés dans l'exploitation d'une entreprise agricole; et
- que l'agriculteur, son conjoint ou son enfant ait pris une part active à l'exploitation de l'entreprise agricole.

Pour ce qui est des mécanismes de transaction, des actions ou des parts, ils sont essentiellement les mêmes que ceux prévus pour les biens agricoles.

Ces dispositions fiscales ne s'appliquent que pour des transactions parent-enfant et non vice versa. Il est à conseiller de bien planifier ces transactions car, si par la suite, l'enfant devait remettre l'entreprise à ses parents, il y aurait immédiatement réalisation des gains en capital et des récupérations d'amortissement.

Nous voyons donc que ces transactions doivent être planifiées avec soin et toutes décisions préalables doivent faire le choix de conseils appropriés.

Jude LeBlanc, agr.
Service d'Études & de Recherches
UPA.

Réf: B.L. McCorquada, Farm business arrangements and asset transfer, Ministry of Agriculture and Food, Ontario.

Réservez dès maintenant votre première édition de la revue

Le producteur de lait québécois

Comme son nom l'indique, cette nouvelle revue mensuelle sera destinée aux producteurs de lait. Dès septembre 1980, quelque 21,000 exemplaires seront expédiés à l'ensemble des producteurs de lait du Québec.

Nous voulons cependant offrir la possibilité à tous les autres intéressés de recevoir, par la poste, les premiers numéros de la revue *Le producteur de lait québécois*. On pourra à cette fin remplir au plus tôt le coupon d'abonnement ci-dessous, en joignant un chèque ou mandat-poste de \$7.50 couvrant douze (12) numéros.

Il importe de noter que c'est là l'unique moyen pour les non-producteurs laitiers de s'assurer de recevoir cette nouvelle revue de prestige, puisqu'elle ne sera pas disponible ailleurs.

Essentiellement, *Le producteur de lait québécois* véhiculera de l'information d'actualité laitière ou à caractère technique, en plus il va sans dire de vulgariser les principales politiques de l'éventuel Office des producteurs de lait du Québec. L'équipe des journalistes de *La Terre de chez nous* sera mise à contribution pour réaliser des reportages à la ferme, comptes rendus et autres, de concert avec une kyrielle de spécialistes qui traiteront régulièrement de contrôle laitier, d'alimentation du troupeau, de génie rural, etc., etc.

Retourner avec votre chèque ou mandat-poste de \$7.50 à:

Le producteur de lait québécois
Service du tirage
515 ave Viger
Montréal
H2L 2P2

Nom
Prénom
Adresse
Code postal

Prière de cocher: Agriculteur ☐ Non agriculteur ☐

N.B.: Ne pas remplir ce coupon si vous êtes producteur de lait.

TCN 80-06-26

Les hommes et la politique au Québec

Une chronique de Marc Saint-Pierre

La production agricole qui aura connu la plus forte progression, ces dernières années, est sans doute celle du boeuf.

En moins de cinq ans, selon des chiffres divulgués par le ministre québécois de l'Agriculture, Jean Garon, au cours d'une commission parlementaire récente, la capacité d'élevage de boeufs d'engraissement a été multipliée par dix ou douze!

En 1975, la capacité des parquets d'engraissement du Québec se situait globalement aux environs de 5,000 têtes. Au 31 mars 1979, la capacité d'élevage du Québec pour la finition des bovins de boucherie s'établissait à quelque 35,000 têtes.

L'application du programme d'aide à l'implantation des parquets d'engraissement au cours de l'année 1979-1980 a permis en outre d'établir des infrastructures pour une capacité de 15,000 têtes supplémentaires réparties en 131 élevages.

À l'heure actuelle, selon le ministre Garon, les producteurs québécois en

Une production bovine dynamique

sont rendus à 50,000 têtes et ils ont fait parvenir des demandes d'aide au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour porter leur capacité totale à 61,000 têtes.

Cette progression a coûté cher à l'État: \$1,465,405 au cours de la dernière année seulement. Les déboursés du MAPAQ à ce chapitre se situeront vraisemblablement dans les mêmes chiffres cette année. En 1980-1981 également, le ministère de l'Agriculture du Québec prévoit consacrer une somme additionnelle de \$1,150,000 pour l'application de divers programmes régionaux parallèles au programme général.

L'application, en outre, du nouveau programme vache-veau coûtera vraisemblablement \$1 million additionnel à l'État cette année.

Ces déboursés sont considérables, mais le boeuf, ça coûte cher.

Une carcasse de boeuf, au prix actuel du marché, se situe environ à \$800, a expliqué M. Garon.

"Si on multiplie 50,000 par \$800, ça veut dire \$40 millions de valeur produits au Québec plutôt que de l'importer", a-t-il calculé.

Le ministre a cité quelques chiffres démontrant l'effort d'investissement consenti par les éleveurs de boeuf. En 1977-1978, le Crédit agricole a effectué 35 prêts à des éleveurs dont c'est l'activité principale et 29 autres pour des éleveurs dont il s'agit d'une activité secondaire, le tout représentant des prêts de \$2,500,000. En 1978-1979, il y a eu au total 153 prêts, soit 67 à des producteurs pour s'établir et dont

c'est l'activité principale, et 86 à d'autres pour qui c'est une activité secondaire, le tout représentant des prêts de quelque \$10 millions.

En 1979-1980, le nombre de prêts pour l'élevage du boeuf se chiffrait aux alentours de 400, pour une somme globale de \$36 millions.

Bref, à coups de subventions, les éleveurs québécois sont en voie de se monter un cheptel acceptable, de quoi donner des frissons dans le dos à leurs collègues albertains qui traditionnellement écoulent leur production au Québec.

Ce sont ces derniers en effet qui empochent annuellement les quelque \$800 millions que les Québécois déboursent pour consommer du boeuf et qui en accablent les retombées.

Une industrie bovine québécoise florissante est susceptible de rétablir quelque peu l'équilibre.

Brevets d'invention
Marques de Commerce
ROBIC, ROBIC
ET ASSOCIÉS

1514 DOCTEUR PENFIELD
MONTRÉAL, H3G 1X5 TÉL.: 934-0272

Importations d'ovins et de bovins

Agriculture Canada prévoit que sa station de quarantaine à sécurité maximale à Grosse-Île (Qué.) fonctionnera à la limite de sa capacité cet automne. En effet, la Division de la santé des animaux a reçu jusqu'à présent des demandes de permis pour l'importation de 242 bovins et 192 ovins.

Les bovins proviennent de cinq pays d'Europe occidentale, tandis que les ovins seront tous importés de France.

"C'est la première année qu'Agriculture Canada accorde des permis d'importation pour des ovins en provenance de l'Europe, précise M. Wayne White, agent des importations. Les règlements régissant ces importations sont très sévères; nous sommes donc heureux de constater l'intérêt marqué des éleveurs canadiens pour ce programme."

Les animaux choisis par les éleveurs cet été seront soumis à une quarantaine en Europe en septembre. S'ils satisfont aux épreuves sanitaires, ils seront livrés à Grosse-Île en octobre pour y subir des épreuves similaires. Si tous les résultats sont favorables, les éleveurs canadiens pourront en prendre possession en avril 1981.

Jusqu'à présent, on a reçu des demandes de permis pour l'importation de cinq races d'ovins et quatorze races bovines.

Par ordre de popularité, les races ovines sont: Bleu du Maine, Romanov, Texel, Île-de-France et Lacane.

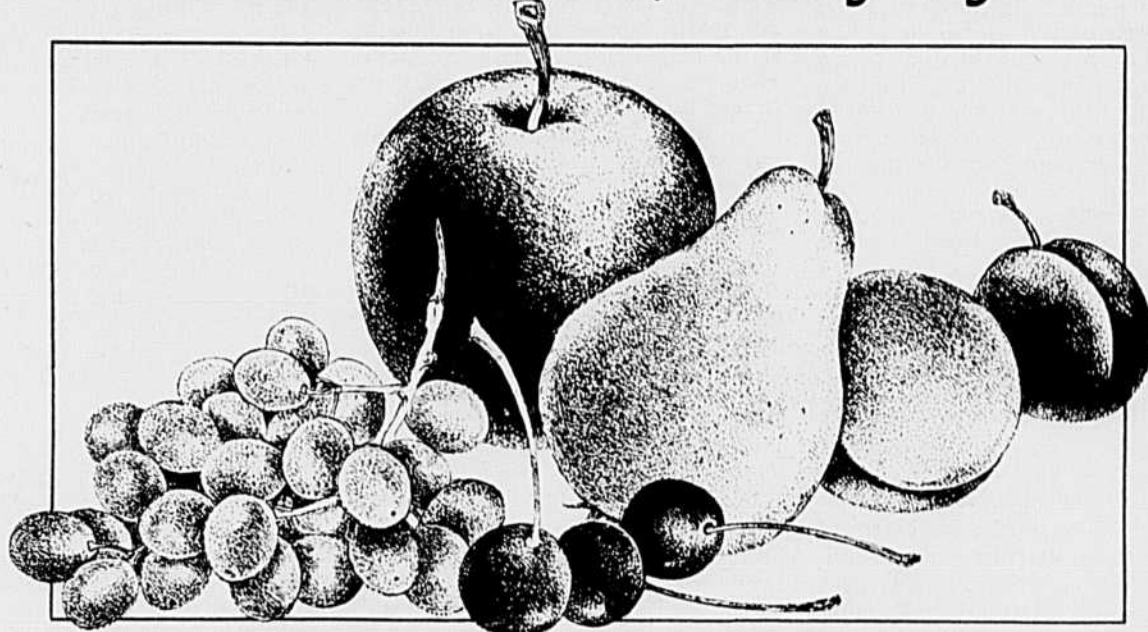
Parmi les bovins, les races Pie Rouge, Simmental et Charolais sont les plus convoitées. Toutefois, des permis sont également délivrés par les races Chianina, Maine-Anjou, Abondance, Fleckvieh, Eringer, Piémontaise, Montbéliarde, Gelbvieh, Limousin, Blonde d'Aquitaine et Friesian hollandaise.

La Division de la santé des animaux accepte encore des demandes de permis d'importation pour 1980 mais elle accordera la priorité aux demandes reçues avant le 15 mars.

Le cours d'eau...
c'est un
milieu de vie



Au-dessus du sol, vous y voyez.



Dans le sol, Roundup® s'en occupe.



Le Chiendent



Le Liseron des Champs



Le Chardon

L'herbicide Roundup® réprime plusieurs mauvaises herbes tenaces des vergers et vignobles. En réprimant plusieurs mauvaises herbes déjà levées, l'herbicide Roundup® augmente votre potentiel de rendement et diminue le besoin de fauchage et de travail du sol, que vous cultiviez les pommes, les poires, le raisin, les cerises, les pêches ou les prunes.

Roundup les exterme. Les mauvaises herbes peuvent faire concurrence aux arbres et aux vignes et diminuer vos rendements. Roundup réprime les espèces tenaces comme le liseron des champs, le chiendent et le chardon des champs. Et il les élimine vraiment à fond, car il détruit en entier la mauvaise herbe traitée, les racines comprises, de sorte qu'il l'empêche de se répandre ou de repousser.

Ayant moins de mauvaises herbes, vous avez moins à faucher et à travailler le sol, moins de risques aussi de dommages mécaniques à vos arbres ou à vos vignes. Et tout est plus facile au moment de la cueillette.

Roundup s'arrête où son désherbage prend fin. Roundup s'achemine partout dans les mauvaises herbes traitées, mais il n'agit pas au-delà. Comme Roundup agit dans les mauvaises herbes, non pas dans le sol, il ne peut nuire aux racines des arbres ou vignes des environs. Prenez bien soin de votre verger ou vignoble. Réprimez les mauvaises herbes levées, en vous servant de Roundup, l'herbicide qui les détruit pour de bon.

Voyez aujourd'hui votre concessionnaire et renseignez-vous sur le nouveau contenant d'essai.



Monsanto

Jamais on n'a vu de tel herbicide.

Lisez et respectez toujours les prescriptions de l'étiquette de Roundup. Roundup® est une marque déposée de la compagnie Monsanto.

©Compagnie Monsanto, 1980. RC-0-1-80

Monsanto Canada Inc. Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver

L'actif des Caisses d'établissement du Québec atteint \$140 millions

Les actifs des Caisses d'établissement du Québec ont progressé d'un peu plus de 10 pour cent en 1979-1980 pour se chiffrer à \$140 millions. C'est ce qui se dégage du rapport général annuel du Mouvement des caisses d'établissement du Québec qui a été rendu public récemment au cours d'une conférence de presse, à Québec. On sait que les Caisses regroupent 13 caisses régionales d'envergure en plus d'une douzaine de comptoirs de service. Près de 600 personnes travaillent pour ce Mouvement dont le siège social est situé dans la Vieille Capitale.

MM. Adéodat St-Pierre et André Lamothe, respectivement président et directeur général de la Fédération des caisses d'établissement du Québec, ont donné conjointement cette conférence d'information marquant la 26ème assemblée générale annuelle de l'organisme qui regroupait plusieurs centaines de membres.

Les plans d'épargne souscrits dans l'ensemble des caisses, naguère mises au monde par l'Union des cultivateurs catholiques (U.C.C.), sont passées à quelque \$130 millions. Les dépôts à terme, dans le même temps, sont passés de \$48.5 millions à \$53.2 millions cependant que le total de l'épargne a progressé de près de \$1 million, passant de \$4.6 à \$5.7 en 1979-1980.

Le total des prêts s'est chiffré à \$114.8 millions, comparativement à \$98.3 millions l'année précédente.

Le nombre de membres a par ailleurs crû d'un peu moins de 10,000 au cours de l'exercice financier pour se chiffrer à la fin de mars 1980 à quelque 93,314.

Quelques mesures de prudence pour lutter contre la rage

La Direction de l'hygiène vétérinaire d'Agriculture Canada recommande aux populations rurales de faire vacciner leurs animaux domestiques contre la rage chaque année. Les chiens et les chats des régions rurales et des banlieues côtoient des espèces sauvages plus souvent que les animaux des villes et sont donc plus susceptibles de contracter la rage. Chaque année, environ 2,000 cas de rage touchant des animaux domestiques et sauvages sont rapportés au Canada. Il s'agit d'une maladie mortelle chez les animaux.

Si vous soupçonnez un animal d'être atteint, on vous recommande:

- de toujours communiquer avec le bureau du vétérinaire fédéral de votre région;
- si possible, de ne pas vous approcher de l'animal;
- de ne pas toucher à un animal mort sans porter des vêtements protecteurs.

Il s'agit, somme toute, d'une bonne progression de la part du Mouvement des caisses d'établissement, compte tenu de la danse des taux d'intérêt qui a passablement secoué l'économie en 1979-1980, a commenté M. Lamothe.

Le président réélu, M. St-Pierre, a pour sa part affirmé la volonté collective du mouvement des caisses de réaliser le déficit d'une croissance continue.

De l'avis de M. Lamothe, cette croissance continue se précise déjà: il y a 100,000 membres dans les caisses à l'heure actuelle, quelque 5,000 membres de plus ayant été recrutés depuis le début d'avril.

Le directeur général de la Fédération estime que les actifs totaux se chiffrent à \$200 millions à la fin de 1980 et que la somme des plans d'épargne souscrits atteindra à pareille date \$400 millions.

Les actifs du mouvement, d'ici quatre ou cinq ans, pourraient tourner autour du demi-milliard.

On doit privilégier les producteurs agricoles

Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Pierre Gaudet, invité à prendre la parole devant les participants à l'assemblée générale annuelle, a averti le Mouvement des caisses d'établissement de ne pas oublier les producteurs agricoles dans leur progression.

Les Caisses d'établissement, a dit en substance le président de la centrale, se doivent d'accorder un traitement privilégié aux producteurs et embarquer dans le développement du secteur agro-alimentaire sans quoi elles risquent de perdre leur appui.

Il n'y a pas de secteur économique plus dynamique que le secteur agro-alimentaire, a dit M. Gaudet, et les Caisses se doivent de risquer à ce niveau.

Si les Caisses d'établissement devaient oublier leurs origines et se comporter comme n'importe quelle institution financière avec les agriculteurs, a noté le chef de l'UPA, ces derniers ne seront pas longs à justement les considérer comme n'importe quelle institution concurrente.

M. St-Pierre a indiqué incidemment que la nouvelle loi sur le crédit agricole a permis et permettra aux caisses d'intervenir ponctuellement.

Outre M. St-Pierre, l'exécutif provincial des Caisses d'établissement se compose comme suit: M. Paul-Émile Doyon, 1er vice-président, réélu, M. Rosaire Coutu, 2ème vice-président, réélu, M. Paul Pedneault, secrétaire, réélu, M. Benoit St-Pierre, administrateur, réélu, M. Réjean Lévesque, administrateur, nouvellement élu, M. Yves Gonthier, administrateur, nouvellement élu.

7 SEMAINE AGRICOLE

\$7.2 millions pour le Collège MacDonald

L'objectif que s'était fixé l'Université McGill pour la campagne spéciale de financement de sa faculté d'agriculture est atteint. Les quelque \$7 millions ainsi obtenus, ajoutés à une subvention du gouvernement du Québec, nous informe-t-on, auront servi à défrayer les coûts du nouveau pavillon MacDonald-Stewart situé au centre du complexe d'enseignement complètement réaménagé. Le collège MacDonald peut recevoir 1,100 étudiants à plein temps dont en moyenne 50 pour cent sont francophones.

Un record québécois: \$15,000

Lors de la quatrième vente de printemps du club Holstein de Lotbinière, tenue le 30 mai dernier, M. Jacques Dubois de St-Flavien, comté Lotbinière, s'est porté acquéreur pour la somme de \$15,000 de "De Bois Clair Ken Hilda", T.B.". Née le 29 octobre 1977 et mise en vente par Roger Soucy, de St-Édouard, comté Lotbinière, cette taureau descend de "De Bois Clair Aztec Josée Excellente", laitière de quatre ans d'une production de 10,000 kg à 3.86% de gras. Le père, "Green Poplar Kennedy, T.B.", est un taureau de +2 pour le lait dont 99 filles classées sont toutes positives pour chacun des caractères d'évaluation. Lors de la même vente, M. Dubois payait aussi \$5,600 pour une génisse née de "De Bois Clair Christ Bela", appartenant à M. Roger Soucy. Durant cette vente, 12 des 69 sujets vendus furent payés plus de \$3,000; la moyenne des prix de vente s'est élevée à \$2,488.

Duchesnay

Cinq millions de plants à compter de 1984

Sur ses 18 hectares, la pépinière de Duchesnay (comté Portneuf) verra sa production tripler et ce, dès l'an prochain. De 1.4 million de plants, la production d'une des sept pépinières du réseau gouvernemental passera donc en 1981 à trois millions et d'ici trois ans, on espère y atteindre le chiffre magique de 5 millions de plants. Dans le cadre de son programme d'amélioration des forêts privées et publiques, visant 40,500 hectares reboisés par année pour 1984, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec mise en premier lieu, il va sans dire, sur la production accrue de ses propres exploitations. À Duchesnay, annonce-t-il, cette politique s'est traduite par un changement radical de tout "l'élément moteur" de la pépinière: usine nouvellement construite munie de tous les services de convoyeurs, salles de triage, comptage, emballage et d'entreposage. Actuellement, la pépinière de Duchesnay emploie les services de quelque 80 personnes: ouvriers, ingénieurs, techniciens et chercheurs.

Assurance-Automobile

On bat nos records, faudra payer pour

Les avertissements lancés par la Régie de l'assurance-automobile du Québec (RAAQ) n'auront aucunement empêché les Québécois de continuer à fracasser les records d'accidents. Malgré son appel à la sagesse de l'automne dernier, les automobilistes n'ont en effet pas modifié leur comportement sur nos routes et la Régie doit maintenant faire face à un déficit de \$7.8 millions. Si jusqu'à aujourd'hui on avait pu éviter une hausse des contributions au régime, on doit maintenant s'attendre à une forte hausse du coût des plaques d'immatriculation pour octobre. Actuellement, pour une voiture de tourisme, le coût d'immatriculation est de \$85. La RAAQ travaille présentement sur la tarification à

être proposée cet automne; il n'est pas acquis que la hausse prévue sera répartie également à toutes les classes de véhicules.

Pâtes et papiers:

Ralentissement prévu pour les prochains mois

Selon plusieurs observateurs, on devrait s'attendre à une baisse de la production de papier-journal dans les usines canadiennes d'ici la fin de l'année. En effet, d'après les dernières statistiques de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, les stocks, qui avaient atteint des niveaux très bas, s'accumulent rapidement dans les entrepôts.

Pour la première fois depuis plusieurs mois, la consommation de papier-journal aux États-Unis diminuait de 3.4% en avril. Pendant ce temps, au Canada, les machines à papier auront continué de tourner à plein régime. D'autre part, de janvier à avril, la production américaine a progressé de 17.1% par rapport à une augmentation de 5.5% seulement de ce côté-ci de la frontière.

Le marché des États-Unis constituant le principal débouché pour les papeteries canadiennes, les prochains mois risquent de s'annoncer difficiles pour celles-ci. Ce qui pourrait se traduire par une certaine nonchalance de la partie patronale au moment où s'engage une importante ronde de négociations pour le renouvellement des conventions collectives de travail pour plus de 30,000 employés des pâtes et papiers de l'Est du Canada. De l'avis des spécialistes, on peut prévoir fermetures temporaires d'usines et mises à pied d'ici la fin de l'année 1980.

Le compostage

Avec l'arrivée de l'été le jardinier amateur se retrouve avec des rebuts de son jardin et de sa pelouse dont il ne sait que faire. Plutôt que de s'en débarrasser, il peut en tirer profit grâce au compostage. Le compost ainsi produit peut ensuite être ajouté au sol comme engrais ou pour en améliorer la texture.

Il s'agit d'accumuler les déchets organiques dans des conditions particulières pour en accélérer la décomposition.

"Les détritiques sont empilés en couches successives en alternance avec du fumier et de la bonne terre. En l'absence de fumier on suggère d'ajouter de l'engrais riche en azote et/ou de la chaux pour accélérer le processus de décomposition," de préciser Linda Hink, des services d'information à Agriculture Canada.

Le compostage peut s'effectuer de deux façons: en amoncelant les déchets dans une fosse ou dans un coin du jardin, ou dans un contenant qu'on appelle composteur.

Tout contenant susceptible d'assurer un bon drainage et une bonne aération de la matière végétale fera l'affaire. On peut construire soi-même son composteur à l'aide d'un vieux baril par exemple, ou s'en procurer un sur le marché à peu de frais. Un contenant de un mètre cube suffit aux besoins d'un jardin de grandeur moyenne.

Tout déchet organique exempt de maladie peut être composté: restes de table (excepté la viande et les produits laitiers), mauvaises herbes, produits de la tonte des pelouses. Les feuilles peuvent aussi être utilisées et placées dans un contenant à part s'il y en a trop.

Si le tas de compost est gardé humide et retourné souvent, il devrait être prêt en quelques mois. Le compost peut être utilisé quand les couches inférieures, d'un brun-noir, s'émiettent facilement. Il fournit au sol les éléments nutritifs majeurs et secondaires tout en améliorant ses propriétés physiques et biologiques.

PROFESSEUR EN AGRO-TECHNIQUE

Corporation de l'École d'Agriculture de Ste-Croix

FONCTIONS — Dispenser des cours aux étudiants de niveau secondaire dans les disciplines de l'économie agricole.

EXIGENCES — Diplôme universitaire de premier cycle en sciences agronomiques avec spécialité en agro-économie. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

TRAITEMENT de \$16,830. à \$35,958. suivant la classe et l'expérience.

Date limite pour l'inscription: 7 juillet 1980.

S'inscrire à

**l'École d'Agriculture de Ste-Croix,
Ste-Croix, Cté Lotbinière,
C.P. 160, G0S 2H0**

MON NEZ DANS VOTRE CUISINE



Si vous aimez les expériences gastronomiques nouvelles ou si vous désirez offrir quelque chose de tout à fait spécial à votre prochaine réception, voici quelques suggestions de quelques-unes de nos grandes spécialistes culinaires du Québec.

Jehanne Benoit PLAISIR D'ÉTÉ

- 1 tasse de cidre pétillant semi-doux
- 1 tasse de cidre pétillant doux
- 1/2 tasse de feuilles de céleri
- 1/2 c. à thé de miel
- 1/2 citron pelé
- 1 tasse de glace concassée

Ce breuvage doit être préparé au malaxeur électrique. Placer tous les ingrédients dans le verre du malaxeur électrique. Couvrir et brasser à vitesse moyenne une minute. Servir tel quel ou couler. Quantité: 1 chopine.

Soeur Monique Chevrier PUNCH DORÉ

- 1 bouteille de cidre pétillant sec (26 onces), glacé
- 1 tasse de jus d'ananas sucré
- 1 orange tranchée
- Sirope simple au goût

Dans un bocal, déposer les tranches d'orange et ajouter le jus, le cidre et du sirop au goût. Bien mélanger. Servir glacé. Quantité: 6 à 8 portions.

Tout le monde est d'accord: le cidre est excellent tel quel! Il se boit froid et même glacé. Les utilisations de ce nectar sont multiples; on peut vraiment le consommer à tout moment de la journée et en toute occasion.

Angèle Landry-Day

CAPRICE D'APRÈS-MIDI

- 1 melon miel
- 1/2 livre de raisins verts
- 1/2 tasse de sucre fin
- 1 c. à table de jus de lime
- 1 lime coupée en rondelles
- 1 bouteille de cidre moussoux (26 onces)

Couper les fruits en cubes et les placer dans un bol à punch. Ajouter le sucre et le jus de lime. Laisser reposer au froid toute une nuit. Au moment de servir, ajouter à la préparation une bouteille de cidre moussoux bien glacé. Décorer de rondelles de lime. Quantité: 6 à 8 portions.

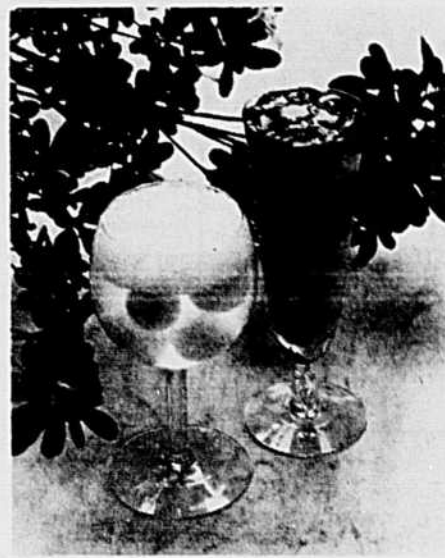
Hélène Gougeon

PUNCH "RAVIGOTANT"

- 2 bouteilles de cidre semi-doux (26 onces)
- 2 tasses de jus d'orange
- 4 mesures de grenadine
- 3 gouttes de "bitters"
- 2 bouteilles de ginger ale (26 onces)

Mêler les 4 premiers ingrédients et les verser sur un bloc de glace dans un grand bol à punch. Au moment de servir, ajouter le ginger ale glacé. Quantité: 15 à 20 portions.

Nota: Ce punch fait fureur chez les jeunes! Et pas dangereux!...



Recettes de cocktails L'ARISTOCRATE

Dans une coupe refroidie, placer:

- 1 cube de sucre imbibé de "bitters"
- Angostura
- 1/2 once de Triple Sec
- 1/2 once de Brandy

Emplir le verre de cidre moussoux sec et très froid. On peut ajouter un zeste d'orange.

DOUX PLAISIR

Dans un verre à bourgogne de 6 ou 7 onces, placer:

- 2 cubes de glace
- 1 once de jus d'ananas
- 1/2 once de Cherry Brandy
- 3 onces de cidre pétillant doux

Verser le cidre en remuant légèrement pour mélanger. Décorer d'un morceau d'ananas et d'une cerise.

SPECIAL D'ÉTÉ

Dans un grand verre (14 onces), placer:

- 4 ou 5 feuilles de menthe fraîche

- 1 c. à thé de sucre fin
- 2 onces de Brandy
- cidre pétillant semi-doux

Hacher la menthe et mélanger avec le sucre à une cuillerée d'eau froide. Placer dans un grand verre à moitié rempli de glace concassée. Verser le Brandy et remplir de cidre. Décorer d'un morceau d'ananas et d'une tranche de menthe. Boire avec une paille.

Les briquets au butane peuvent causer des accidents au travail

Deux personnes ont trouvé la mort à cause de blessures provoquées par un briquet au butane, l'une sur le coup, l'autre suite aux blessures.

Dans chaque cas le briquet a explosé sur la personne.

Un travailleur effectuait du soudage avec un briquet dans sa poche. Une étincelle a touché la surface extérieure du briquet et passé au travers du contenant en plastique causant ainsi l'explosion. Étant donné qu'il se trouvait dans la poche de sa chemise, l'explosion l'a tué sur le coup.

Dans le deuxième cas, le briquet se trouvait dans la poche du pantalon. La cause de l'explosion demeure encore inconnue. Le travailleur a dû cependant subir une amputation de la jambe et il est mort des suites de ses blessures.

Les personnes qui utilisent ce genre de briquet devraient en connaître les dangers. Le Conseil canadien de la sécurité recommande fortement à certaines personnes de ne pas transporter sur eux ce genre de briquet. Il s'agit entre autre des personnes qui effectuent ou sont près des travaux de coupe ou de soudage, qui luttent contre les incendies ou toute autre activité qui produit de la chaleur comme dans une fonderie par exemple.

La prévention au Canada

Nous avons vu dans l'article précédent paru dans la TCN du 22 mai l'origine du macramé et les matériaux utilisés pour fabriquer des travaux originaux. Nous nous attaquons cette semaine à la technique des principaux noeuds.

Noeud en tête d'alouette ou noeud de montage

Il sert à fixer sur un support les brins avec lesquels on travaillera.

Il se fait sur un fil tendu (appelé « fil de montage ») avec le milieu d'un brin plié (ce brin s'appelle « fil de travail »).



- Passer le fil de travail plié en 2 d'arrière en avant sous le fil de montage (A).
- Passer les 2 extrémités du fil dans cette boucle (B). Tirer pour serrer (C).

Ce noeud peut se présenter dans un ouvrage aussi bien à l'envers qu'à l'endroit (D).

Nous verrons au cours des travaux présentés que le fil de montage est souvent remplacé par une chaîne, une baguette de bois, un anneau, voire même de la vannerie.



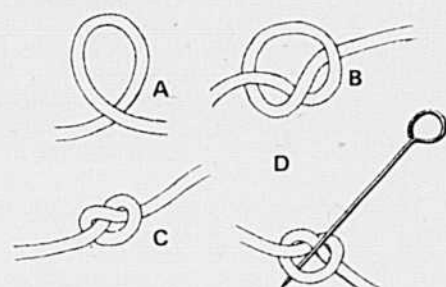
Noeuds de travail

Noeud simple

Il consiste à courber un brin pour former un cercle (A), à passer les extrémités dans le cercle ainsi formé en les croisant (B), puis à tirer sur les 2 extrémités pour serrer la boucle (C).

Au moyen de la grande épingle de tisserand on peut amener ce noeud sur

le fil au point où on le désire. Il suffit de passer la pointe de l'épingle dans la boucle avant de la serrer complètement et, en maintenant le brin de la main gauche, d'amener l'épingle entraînant le noeud au point où il doit être (D). Serrer alors le noeud autour de l'épingle piquée dans le coussin, puis retirer celle-ci.

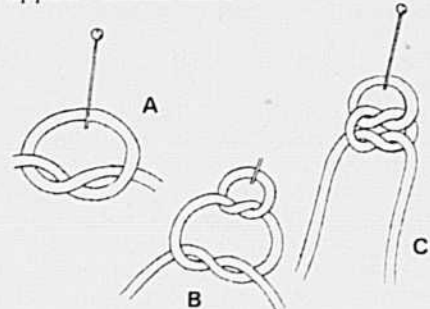


Noeud « en bras croisés »

Il est fait de 2 fils qui se croisent comme on croise les bras: le bras de droite passant sous l'avant-bras gauche et sur le bras gauche, et le bras gauche sur l'avant-bras droit et sous le bras droit (A).

Dans certains cas un deuxième noeud fait le mouvement inverse (B et C).

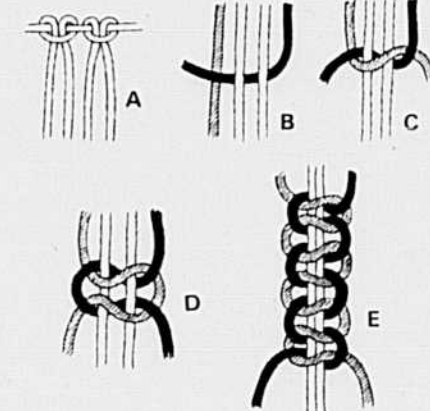
Ce même noeud exécuté en enfermant des fils de travail devient le noeud appelé « noeud carré ».



Noeud carré

EN GALON

Ce noeud carré, que l'on trouve dans à peu près toutes les réalisations, se fait sur 4 ou plusieurs brins. Les 2 fils des côtés emprisonnent les fils du milieu (A).



- Passer le fil de droite sous les fils du milieu et sur le fil de gauche (B).
- Passer le fil de gauche sur les fils du milieu et sous le fil de droite (C).
- Passer le fil de gauche sous les fils du milieu et sur le brin de droite, et le fil de droite sur les fils du milieu et sous le fil de gauche (D).
- Serrer et recommencer, car ce noeud répété constitue à lui seul un galon utilisable (E).

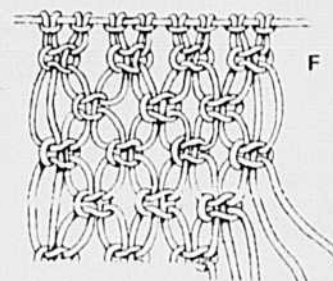
EN RÉSILLE

Les fils sont montés, toujours par groupes de 4 au moins, sur un support quelconque (fil, monture de sac, etc.).

Le 1er rang est exécuté en noeuds normaux avec 4 fils.

Au 2e on croise les fils: les 2 premiers de la rangée restent libres, puis on exé-

cute un noeud avec les 2 fils restant du 1er noeud supérieur et les 2 premiers fils du 2e noeud supérieur (F) et ainsi de suite.



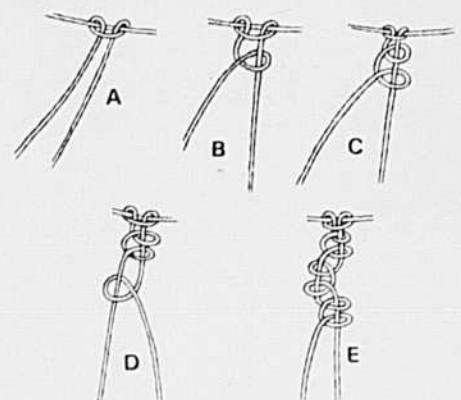
Répéter toujours ces 2 rangs pour obtenir une résille plus ou moins ajourée.

Noeud de chaîne

Il se fait généralement avec 2 fils qui peuvent être alternativement porteurs ou fils de travail.

- En premier le fil de droite est porteur. Celui de gauche passe devant le porteur, puis derrière, revient devant en passant sur lui-même (A, B, C).
- Puis celui de droite devient fil de travail et celui de gauche porteur, et fait le même mouvement que le précédent (D).

Suivant les cas on fera un noeud à droite et un à gauche alternativement, ou plusieurs en suivant le même fil porteur afin d'obtenir des effets différents (E).



Le courrier de Marie-Josée

*"Même le bon Dieu porte
de la barbe..."*

Q/ Je suis une épouse de cultivateur, j'ai 36 ans. Mère de deux enfants. J'aimerais apporter quelques commentaires sur le rôle des femmes dans l'Eglise. On se souvient que l'an dernier un prêtre avait soulevé dans ce courrier un tollé de protestations de la plupart des femmes en voulant les envoyer au feu de l'enfer pour les fautes commises par leurs grands enfants.

Il faut savoir que l'on ne vit plus au 19^e siècle où la femme dans l'Eglise catholique portait encore une image de péché et de honte. Même les fonctions organiques comme les menstruations et l'enfantement étaient autrefois utilisées pour représenter les femmes comme des créatures impures.

La femme ne pouvait être tenue en estime que si elle renonçait à sa nature sexuelle, à preuve le culte de la Vierge Marie dans l'Eglise romaine. Dans l'Eglise, tout est masculin: l'Evangile écrit par des hommes, l'autorité incarnée par le Pape, les Evêques, les prêtres. Même le bon Dieu, on nous le présente sous une forme masculine. Car le bon Dieu porte de la barbe... Mais où est donc la femme?

Nous avons été dominées par des lois d'hommes dans toutes les fonctions religieuses, sociales, politiques. Pourtant, ce devrait être fini ce temps-là. Dans une famille, il y a un homme et une femme. La responsabilité d'élever les enfants revient aux deux, pas seulement à la mère.

Pourquoi faire autant de drame pour une fille qui s'accouple avec un garçon? Pourquoi imputer ce geste à la mère, à la mère de la fille surtout. Parce que la mère du garçon s'en tirera probablement encore les pattes blanches.

Pour ma part, avant de me marier, j'ai eu des relations avec mon fiancé. Quel mal a-t-on fait? Le péché de s'être aimé. Encore dans ce domaine, c'est la fille qui porte l'odieux, pour le garçon, on considérera cela comme normal. Je ne sais ce que les autres lectrices et même les lecteurs en pensent. Je pense que cela vaudrait la peine qu'on en discute.

Je suis une femme.

R/ Je suis contente que vous abordiez un sujet qui sort des sentiers battus. Jusqu'à maintenant, la femme dans l'Eglise a été écartée du pouvoir. On l'a reléguée, ou elle s'est reléguée elle-même dans les fonctions de service.

La raison qu'invoquent les autorités religieuses pour maintenir la tradition d'un sacerdoce exclusivement masculin c'est la tradition. On dit: si le Christ avait voulu des femmes, il en aurait choisi parmi ses Apôtres. Je ne sais ce que nos lecteurs en pensent.

À une époque où une Indira Ghandi dirige les Indes et où Margaret Thatcher est premier ministre du Royaume-Uni, est-ce qu'on peut continuer d'invoquer un passé deux fois millénaire pour maintenir les femmes hors du sanctuaire?

Si vous aviez le choix mesdames: est-ce que vous accepteriez des fonctions sacerdotales? De même on peut discuter de l'important sujet de la nécessité pour l'homme et la femme de s'occuper de l'éducation conjointe des enfants. Croyez-vous que ce refus d'accepter les femmes comme membres à part entière dans le sacerdoce et le rôle qu'on lui destine de porter toutes les responsabilités éducatives dans la famille originent d'une même conception qu'on se fait de la femme? Vous avez la parole.

Marie-Josée

FINESSE PLUS QUE FORCE

Q/ Je suis une lectrice de la Matapédia, je veux apporter aide à celle qui signait Paulinette du Courrier du 24 avril '80, et qui demandait conseil pour son fils de 3 ans qui mouille son lit. Mon petit garçon avait le même problème à trois ans. Tout en étant propre le jour il continuait de mouiller son lit toutes les nuits ou presque... Voici ce que j'ai fait: 1. J'ai diminué l'eau et le lait au moment du coucher (environ 2 on 1/2 - 3 pn.) 2. Avant de me coucher ou vers 11h00, selon le cas, je levais le petit et l'emmenais à la toilette... N'ayez pas peur que l'enfant se réveille trop et ne puisse plus s'endormir... Pour sa part mon fils ne semblait pas s'en rendre trop compte et il se rendormait aussitôt la tête sur l'oreiller. 3. Un jour j'écoutais l'émission "Passe-Partout" (Tous

les jours à Radio-Canada - 10 hres) et j'ai découvert un truc employé par les marionnettes de l'émission. Il suffit de prendre une simple feuille blanche et de faire une feuille de calendrier (1 mois) et à chaque matin quand l'enfant se réveille lui faire dessiner selon le cas soit "des gouttes de pipi" s'il a mouillé son lit ou "une petite face qui rit" s'il n'a pas fait au lit... Cela fait prendre conscience à l'enfant de ce qu'il fait... et plus il y a de "petites faces qui rient" plus l'enfant est content et fier de lui. J'aimerais vous dire aussi qu'il est très important de ne pas gronder l'enfant s'il s'échappe et au contraire le féliciter chaleureusement lorsqu'il ne se mouille pas. Ne pas, non plus, toujours lui en parler à lui ou même à d'autres en sa présence... cela risque de le traumatiser. Pour finir je veux

aussi vous dire que pour moi cela a très bien fonctionné et qu'au bout de 1 mois - 1 mois 1/2 le problème était réglé. Je ne peux toutefois pas vous garantir le même résultat mais ça ne coûte pas cher d'essayer. Alors je vous souhaite la meilleure des chances...!

Johanne

R/ Merci infiniment, vous ajoutez un maillon solide à la chaîne d'amitié qui unit tous nos correspondants.

FAIRE SON PROPRE MANNEQUIN

Il y a quelques semaines, une lectrice demandait comment fabriquer à la maison son propre mannequin. Voici qu'une amie du courrier Mme Jeanette Côté-Lefebvre de South-Durham cté Drummond nous envoie ses souvenirs.

"J'ai vu déjà faire un mannequin à la maison. Je ne peux que vous donner des renseignements plus ou moins complets. Voici: on s'achète un jersey rond très fin pour qu'il colle bien sur le corps, en étant pour qu'il prenne toutes les formes, du cou jusqu'à 7 pouces en bas de la taille. Au milieu du dos et du devant, on place en dessous une bande de 2 po de large en métal flexible ou en plastique. On prend du papier gommé tout préparé de 1 1/2 ou 2 po de large que l'on fixe toujours par bouts de 6-8-9 po de long dans le sens qu'il veut aller, sans faire de plis, les uns très près des autres. On travaille ainsi jusqu'à ce que le jersey soit tout couvert et que ce soit solide autour du cou et des bras. On réunit à plat sur les épaules, on entoure le cou le plus haut possible. Avec un gallon, on contourne la taille que l'on marque à 6 po. On fait le contour des hanches, on indique la ligne de l'épaule, le tour du cou derrière le gros os de la colonne. On fait un bout de manche avec le jersey recouvert de collant. Toujours pour le milieu du dos, on prend la demi-taille, et on fait un point dans les côtés et au milieu 6 po 6 po fait le milieu du dos et du devant. La même chose pour les hanches. On ouvre le modèle devant et derrière vis-à-vis la bonne latte de fer, pour ne pas blesser le modèle.

Avant de couper, on prend la mesure de la ligne de hanche jusqu'au sol. On le note pour ensuite fixer le mannequin sur un poteau à notre grandeur. On pose alors le mannequin sur une table et on réunit les deux parties en collant avec des bandes. Une fois le mannequin fixé sur un poteau, on le vernit pour que le papier soit plus solide. On peut aussi le recouvrir d'un jersey très serré qui puisse servir à épingle le tissu dessus."

Merci infiniment chère Madame Lefebvre. J'espère que vos explications seront suffisantes pour aider les couturières. Si quelqu'un connaît les explications détaillées, ce serait bienvenu.

RECETTE DE BONHEUR

Q/Je viens répondre à la femme de cultivateur qui signait "55 ans de Nicolet". Je me pose une question à savoir comment il se fait qu'un homme auquel une femme a donné 10 enfants puisse lui dire qu'elle n'a rien fait de bien... Pourtant, une femme c'est plus fin que ça et un homme aussi... Je ne parle pas des exceptions, car il y en a. Ma femme et moi



Doigts agiles, coeurs légers

4776 - Blouses pratiques qui vous épargnent des sous. Tailles de demoiselles: 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20. Demi-tailles: 10 1/2, 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2. Prix: \$1.75

4936 - Robe nouvelle allure pour toutes circonstances. Tailles de demoiselles: 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20. Prix: \$1.75

7126 - Carrés crochétés pour réunir en nappes, couvertures de lit ou d'oreiller. Prix: \$1.75

Adressez vos commandes à la Terre de Chez Nous, Service des Patrons, 109 Crockford Blvd., Scarborough, Ont. M1R 5B4. Ecrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes, S.V.P. utiliser un mandat de poste. Nos patrons sont en anglais, avec lexique français. IMPORTANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

sommes des êtres humains ordinaires... Je verrais que le seul mal qu'un homme puisse faire à sa femme serait de lui donner une petite tape sur les fesses et un baiser.

Incidemment, celui qui signe ici a publié un livre "Mon histoire est une épopée." Je ne peux dire ici ce qu'il contient, ce serait trop long. Ceux qui veulent en savoir davantage n'ont qu'à me faire signe.

Pour revenir à votre correspondante, je lui dirais: "Jolie et chère maman, s'il m'était donné de vous répondre de vive voix, en me guidant sur la belle âme qui brille dans votre visage, paternellement, je dirais ceci "Aimez-vous les uns les autres..." C'est une vieille formule toujours valable. D'un père et d'une mère de 14 enfants qui voient encore la vie en rose à 76 printemps.

J. Pierre Michaud
C.P. 34
Les Hauteurs, cté Rimouski
P.Q. G0K 1C0

R/ Cher correspondant fidèle, je veux bien croire avec vous que le seul mal qu'un homme puisse faire à une femme c'est une petite tape sur les fesses... Malheureusement, d'autres hommes et d'autres femmes ont une conception plus directe de la réalité. On peut faire beaucoup de mal en rabaisant son conjoint, par son mutisme ou par des remarques désobligeantes. C'est habituellement entre les petites tapes que ça se passe...

LES INTÉGRATEURS MANGENT LA CRÈME, NOUS LE RESTE...

Q/ Je suis un cultivateur écoeuré de la situation et je veux le dire franchement. Pour tous ceux qui comme moi sont des cultivateurs, non des intégrateurs. Le cœur nous lève de voir ces gens qui n'ont pas

de bâtiments à payer, pas de fond de terre, quand la production devient mauvaise, ça lâche et nous on reste... avec les restants.

Ces gros messieurs ramassent la crème et partent. Tandis que le cultivateur est pris avec le trouble. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour nous aider? Nous les vrais cultivateurs. On est en train de se crever. Les jeunes sont eux aussi en train de tout perdre. C'est écoeurant, pas d'avenir pour les jeunes sur les terres, pas de débouchés. Nos sacrées terres, on va les laisser au gouvernement qui pourra les passer aux intégrateurs, eux vont en avoir soin! Tout va tomber à l'abandon... Ce sont des gens qui ne cultivent aucune terre. Ils ont toutes les chances voulues pour faire la pluie et le beau temps. Le gouvernement attend que tout tombe par terre pour ensuite se fendre pour donner des octrois et essayer de relever ça.

C'est écoeurant.

R/ Il faudrait que plus de gens comme vous se réveillent et disent bien fort leur mécontentement devant une situation de marché où tous les contrôles sont en dehors des mains des véritables producteurs. Il est temps que "les vrais cultivateurs" comprennent où sont leurs véritables intérêts et que c'est eux qui doivent détenir des pouvoirs. Le vote sur le futur plan conjoint du porc sera déterminant là-dessus. Merci d'avoir écrit.

GOMME ET AIL: Voici ce qu'une aimable lectrice de Lucville aimerait savoir. "La manière de préparer la gomme de sapin ou d'épinette avec de l'ail, afin d'en faire des cataplasmes comme nos mères le faisaient autrefois." Merci aux dépanneurs.

RADIO-TÉLÉ

POUR JEUNES ET MOINS JEUNES

Matane, Jonquière et Rouyn à l'honneur

Du 30 juin au 4 juillet inclusivement, l'émission **Reflets d'un pays**, télévisée à 13 heures sur la chaîne française de Radio-Canada, comportera comme chaque semaine une foule de sujets intéressants, tirés d'à peu près tous les domaines de l'activité humaine au Canada et au Québec en particulier.

Le lundi 30 juin à 13 heures, l'émission sera réalisée à Matane par Gilbert Langlois. On y retracera les étapes qui ont caractérisé le développement de l'industrie de la pêche côtière, en Gaspésie, en mettant en présence quatre générations de pêcheurs de Saint-Joachim-de-Tourelle.

Il y a eu autrefois la pêche artisanale, dont on ne conserve plus que le souvenir. À l'heure actuelle, on vit au rythme de l'industrie de la pêche côtière organisée. Des bateaux de 35 pieds et plus sont équipés de

tous les appareils modernes et nécessitent la présence de quatre hommes à bord. Les prises sont écoulées dès leur arrivée à l'usine locale de transformation de poisson.

Le mardi 1er juillet, c'est de Trois-Rivières que nous parviendra l'émission **Reflets d'un pays**. Le contenu n'en était pas encore connu au moment où nous allions publier ces pages.

Peut-on vivre de la culture au Saguenay Lac Saint-Jean? Tel est le thème que développera l'émission **Reflets d'un pays**, le mercredi 2 juillet à 13 heures à la télévision de Radio-Canada. Elle sera réalisée à Jonquière par Daniel Hamel. Les invités seront Marie-Claire Bourgo, directrice générale de Saguenart, Régéan Paré, potier céramiste de l'atelier le Colombin, et André Gagnon, ingénieur du son (studio l'Arcanson). Pour survivre, faut-il avoir pignon sur rue dans la métropole? Des artistes et des travailleurs culturels ont voulu relever le défi de vivre d'un métier de création dans une région donnée. Depuis l'artiste produisant individuellement, jusqu'à la PME culturelle, on se demandera donc: peut-on vivre de la culture au Saguenay Lac Saint-Jean?

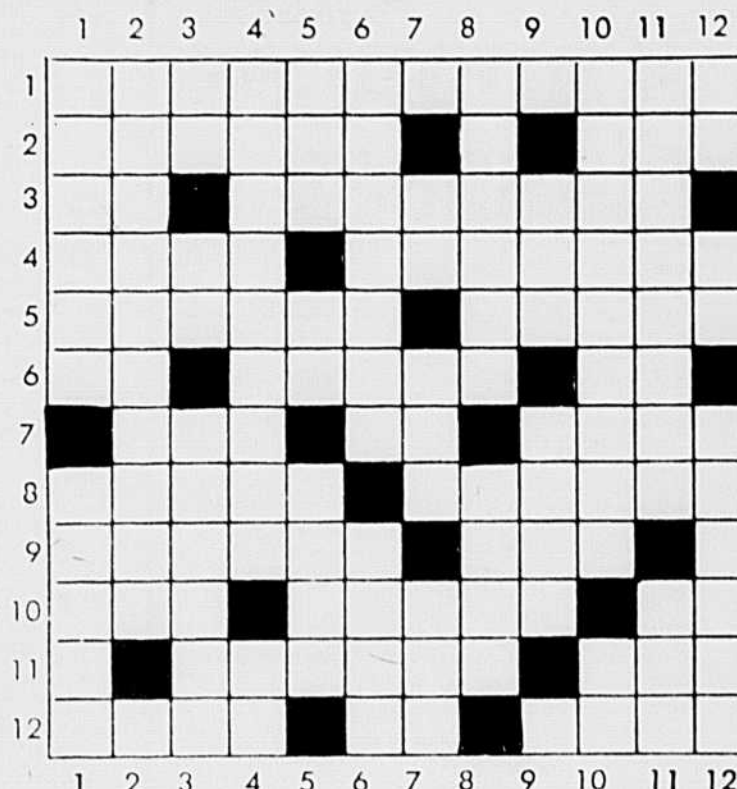
Le jeudi 3 juillet, **Reflets d'un pays** sera réalisée à Rouyn par Michel Plante. L'émission se fera en deux temps. On y

traitera d'abord du transport du bois sur les lacs des Quinze et Simard au Témiscamingue. Les invités seront MM. Donat Jolivet, qui s'intéresse à la question depuis longtemps, Aurèle Marcotte, pilote, Paul Gagnon, également pilote, René Massy, du Comité de citoyens d'Angler, Roland Lefluic, du même comité, et Gaston Laviatoire, ancien contre-maître de la compagnie Internationale de papier. Dans la seconde partie de l'émission, nous entendrons le témoignage d'un agronome, M. France Brien, sur les débuts de l'agriculture en Abitibi. Mme France Brien et M. André Leith, prêtre, seront au nombre des invités.

Le vendredi 4 juillet, l'émission sera réalisée à Rivière-du-Loup. Nous n'en connaissons pas encore le contenu au moment de mettre sous presse.



MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1- Ceux qui cultivent les arbres produisant les fruits à pépins.
- 2- Pommier jeune. - Rayon.
- 3- Magnésium. - Ruer.
- 4- Pneumatique. - Grands aigles d'Australie.
- 5- Briser, casser. - Deux points sur une voyelle.
- 6- Dans. - Dignité papale. - Ile de l'Atlantique.
- 7- Pas ailleurs. - Parcours des yeux. - Additionner d'alcool des vins ou des mouls pour remonter leur degré alcoolique.
- 8- Plante potagère. - Tué (un animal).
- 9- Genre d'insectes lépidoptères. - Personne sotte.
- 10- Pic des Pyrénées. - Organe reproducteur des végétaux de l'embranchement des phanérogames. - Tellement.
- 11- Plante herbacée à feuilles composées de trois folioles. - Partie périphérique des grains de céréales.
- 12- Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière. - Obtenir. - Crie, en parlant du mouton.

VERTICALEMENT

- 1- Rameau de vigne chargé de feuilles et de fruits. - Crier, en parlant des bovidés.
- 2- Terrain semé d'oignons.
- 3- Magnésium. - Eminence. - Lumière.
- 4- Brusque entrée en général. - Route Rurale.
- 5- Compagnie. - D'un verbe gai. - Noyau de la Terre.
- 6- Qui a rapport à l'ongle. - Dans la mythologie scandinave, génie aérien qui symbolise l'air, le feu, la terre, etc.
- 7- Iridium. - Jeta en l'air, avec force, les pieds de derrière. - Bienheureux.
- 8- Fruit. - Vase.
- 9- Berceau. - Nom ancien de la fourrure de petit-gris blanc et gris.
- 10- Inflammation des uretères. - Sélénium.
- 11- Peu souvent. - Terrain sur lequel on marche.
- 12- Tellement. - À lui. - Hormone végétale.

SOLUTION DU 19 JUIN



FILMS À LA TÉLÉ

SEMAINE DU 28 JUIN AU 5 JUILLET

Explication: Les chiffres placés après le titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable. - À la fin du texte s'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: E - enfants; A - adolescents.

MONTREAL Canal 2 — CBFT

DIMANCHE, 29 JUIN
14h30 — **LES MISÉRABLES** (5) — Fr. 1957. Drame de J.P. Le Chanois avec Jean Gabin, Bernard Blier et Bourvil. - Un ancien forçat recherche le bonheur en faisant le bien.
LUNDI, 30 JUIN
14h30 — **UNE HISTOIRE D'AMOUR** (4) — Fr. 1951. Drame de G. Lefranc avec Louis Jouvet, Dany Robin et Daniel Gelin. - L'enquête d'un policier fait revivre l'histoire de jeunes amoureux qui se sont suicidés.
20h30 — **DOUBLE DÉTENTE** (4) — Fr. 1977. Drame de C.J. Bonnardot avec Étienne Bierry, Ginette Leclerc et Daniel Emilfork. - Un ancien prisonnier tente de dérober des objets d'art qu'un vieillard infirme collectionne.
MARDI, 1 JUILLET
14h30 — **PANIQUE À L'HÔTEL** (Room Service) (5) — E.U. 1938. Comédie de W.A. Seiter avec les frères Marx et Lucille Ball. - Un impresario cherche à retarder son expulsion de l'hôtel où il habite.
19h00 — **LE GANG DES CHAUSSONS AUX POMMES** (The Apple Dumpling Gang) (5) — E.U. 1975. Comédie de N. Tikar avec Bill Bixby, Susan Clark et Harry Morgan. - Un homme de passage en Californie se voit forcé par les circonstances à assumer la responsabilité de trois orphelins héritiers d'une mine d'or abandonnée.
JEUDI, 3 JUILLET
14h30 — **BANG BANG** (5) — Fr. 1966. Comédie policière de S. Piollet avec Sheila, Brett Halsey et Jean Yanne. - Une jeune fille hérite d'une agence de détectives.
20h00 — **LES HORIZONS PERDUS** (Lost Horizon) (5) — E.U. 1972. Comédie musicale de C. Jarrott avec Peter Finch, Liv Ullmann et John Gielgud. - Des Européens qui ont fui une révolte pénètrent dans une sorte de paradis terrestre dans les Himalayas.

MONTREAL Canal 10 — CFTM

LUNDI, 30 JUIN
14h00 — **LES GAULOISES BLEUES** (3) — Fr. 1968. Drame poétique de M. Cournot avec Jean-Pierre Kalfon, Nella Bielski et Annie Girardot. - Alors que sa femme attend un enfant, un homme revit en pensée son enfance malheureuse.
MARDI, 1 JUILLET
14h00 — **FATHOM** (5) — G.B. 1967. Drame d'espionnage de L. Martinson avec Tony Franciosa, Raquel Welch et Ronald Fraser. - Une jeune fille démasque un escroc qui se fait passer pour un espion.
MERCREDI, 2 JUILLET
14h00 — **NE TIREZ PAS SUR LE SHÉRIF** (Support Your Local Sheriff) (4) — E.U. 1969. Western de B. Kennedy avec James Garner, Joan Jackett et Harry Morgan. - De passage dans un village de l'Ouest en proie à la fièvre de l'or, un homme accepte de mauvaise grâce le poste de shérif.
JEUDI, 3 JUILLET
14h00 — **UN OFFICIER DE POLICE SANS IMPORTANCE** (5) — Fr. 1972. Drame policier de J. Lariaga avec Marc Porel, Charles Denner et Robert Hossein. - Trois jeunes gens enlèvent un policier qu'ils veulent échanger contre un cambrioleur qui vient d'être arrêté.
19h30 — **LA GUEULE DE L'EMPLOI** (6) — Fr. 1974. Comédie de J. Rouland avec Jacques Legras, Jean-Claude Massoulier et Evelyn Bayle. - Deux acteurs dans la déchéance utilisent leur art du déguisement pour diverses entreprises peu honorables.
VENDREDI, 4 JUILLET
1400 — **UNE HISTOIRE DE F. SCOTT FITZGERALD** (F. Scott Fitzgerald and the Last of the Belles) (5) — E.U. 1973. Drame de G. Schaefer avec Richard Chamberlain, Blythe Danner et Leslie Williams. - Un romancier s'inspire de ses

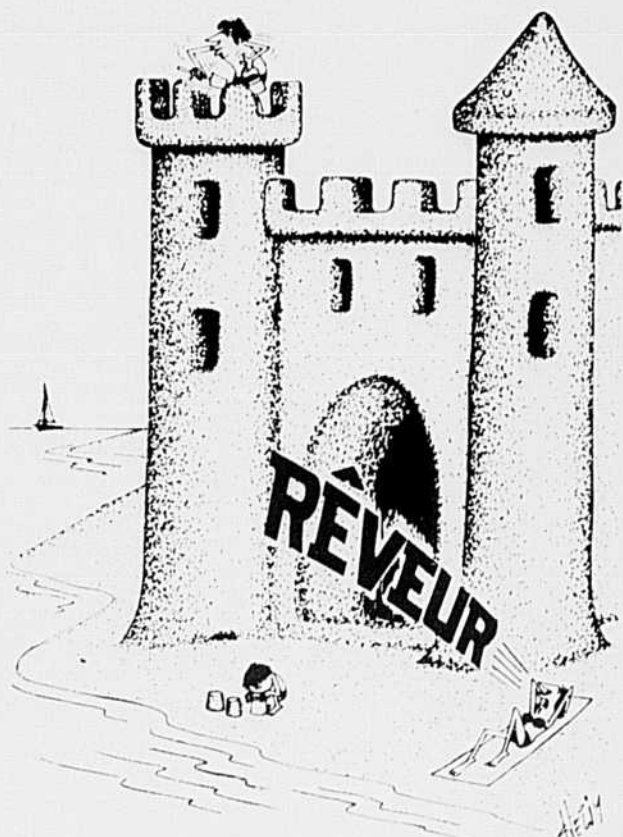
TROIS-RIVIÈRES Canal 13 — CKTM

LUNDI, 30 JUIN
17h00 — **LES FLICS NE DORMENT PAS LA NUIT** (The New Centurions) (4) — E.U. 1972. Drame social de R. Fleischer avec Stacy Keach, Georges C. Scott et Scott Wilson. - Les dures expériences d'un jeune homme qui s'engage dans le corps policier de Los Angeles.
MARDI, 1 JUILLET
17h00 — **LES HORS-LA-LOI** (The Desperados) (4) — E.U. 1942. Western de C. Vidor avec Randolph Scott, Glenn Ford et Claire Trevor. - Un jeune homme entreprend de délivrer un village de ses hors-la-loi.
MERCREDI, 2 JUILLET
17h00 — **LES PIRATES DU DIABLE** (Devil Ship Pirates) (5) — G.B. 1963. Film d'aventures de D. Sharp avec Christopher Lee, Andrew Keir et John Cairney. - Les marins d'un navire espagnol avarié par une tempête se réfugient dans un village de la côte anglaise.
JEUDI, 3 JUILLET
17h00 — **PIÈGE À MINUIT** (Midnight Lace) (4) — E.U. 1960. Drame policier de D. Miller avec Doris Day, Rex Harrison et Myrna Loy. - L'épouse d'un financier reçoit de mystérieuses menaces de mort.
VENDREDI, 4 JUILLET
17h00 — **ISTAMBOUL** (Istanbul) (5) — E.U. 1956. Film d'aventures de J. Peveny avec Errol Flynn, Cornell Borchers et John Bentley. - Un bracelet sert de cache à des diamants recherchés par des gangsters.
JONQUIÈRE Canal 12 — CKRS
LUNDI, 30 JUIN
17h00 — **À L'EST DU SOUDAN** (East of Sudan) (6) — G.B. 1964. Drame de N. Juran avec Anthony Quayle, Sylvia Syms

et Derek Fowlds. - Après l'attaque d'un avant-poste, un soldat anglais aide une gouvernante et sa pupille à regagner la ville de Khartoum.

MARDI, 1 JUILLET

17h00 — **LES VENGEURS DE L'AVE MARIA** (5) — It. 1971. Western de A. Albert avec Tony Kendall, Alberto Del'Acqua et Peter Thorris. - En Californie, des salimbanques protègent une jeune fille contre les manœuvres criminelles d'un riche rancher.
MERCREDI, 2 JUILLET
17h00 — **DEUX NIGAUDS CHEZ VENUS** (Abbott and Costello Go to Mars) (5) — E.U. 1953. Comédie de C. Lamont avec Bud Abbott, Lou Costello et Mari Blanchard. - Deux compères mettent involontairement en marche une fusée interplanétaire.
JEUDI, 3 JUILLET
17h00 — **UN FLIC** (3) — Fr. 1972. Drame policier de J.P. Melville avec Alain Delon, Richard Crenna et Catherine Deneuve. - Un commissaire de police découvre qu'un vieil ami est le chef de bande qu'il poursuit à la suite d'un vol.
VENDREDI, 4 JUILLET
14h30 — **SECTION D'ASSAUT SUR LE SITTING** (Yesterday's Enemy) (4) — G.B. 1959. Drame de guerre de V. Guest avec Stanley Baker, Guy Rolfe, et Leo McKern. - Dans la jungle birmane, lutte entre Anglais et Japonais.
17h00 — **L'ÉNIGME DU SERPENT NOIR** (6) — All. 1963. Drame policier de A. Vohrer avec Heinz Drache, Barbara Rütting et Klaus Kinski. - Un maître-chanteur se sert du venin d'un serpent pour terrifier ses victimes.
RADIO-QUÉBEC
DIMANCHE, 29 JUIN
21h00 — **LA FOLLE DE TOUJANE** (4) — Fr. 1974. Drame de R. Vautier avec Gilles Servat, Micheline Welter et Nicole Le Garrec. - En 1950, un instituteur breton reçoit un poste en Tunisie où il découvre les problèmes du colonialisme.
MARDI, 1 JUILLET
21h30 — **LES ASSASSINS MEURENT AUSSI** (Ten Little Indians) (5) — G.B. 1974. Drame policier de P. Collinson avec Oliver Reed, Elke Sommer et Richard Attenborough. - Dix personnes réunies dans un lieu inaccessible sont tuées l'une après l'autre par un mystérieux assassin.



Annonces classées

COÛT DE L'INSERTION:

- Annonces sans cadre: 20¢ le mot.
- Prix minimum (20 mots et moins): \$4 la parution.
- Titre en capitales et caractères gras: supplément de \$2 la parution.
- Annonces encadrées et encans: \$1.30 la ligne agate (14 lignes = 1 pouce; 2 cm = 11 lignes).
- Supplément pour annonce avec numéro de case réservée: \$2.90 la parution.
- Rabais de 20% pour cinq (5) insertions consécutives et plus d'un même texte.
- Indiquez CLAIEMENT vos instructions: nom, adresse, no de téléphone, code régional, nombre d'insertions, etc. (lettres moulées)

LES ANNONCES CLASSÉES SONT PAYABLES À L'AVANCE

Le paiement et les textes doivent parvenir aux bureaux de la TCN le vendredi précédant la date de publication.

Adressez toute demande de renseignements comme suit:

**LES ANNONCES CLASSÉES,
LA TERRE DE CHEZ NOUS**
515, avenue Viger, Montréal,
Québec H2L 2P2
Tél.: (514) 288-6141

À LOUER - DIVERS

OFFRE à louer quota de lait pour producteur de lait nature, environ 550 kilos de gras. Tél.: après 21 heures (418) 464-4320

STE-ANNE DES PLAINES, à louer bâtiment neuf, 40x120, idéal pour chevaux ou entrepôt 665-0241.

ANIMAUX À VENDRE

HEREFORD PUR-SANG SANS CORNE

GÉNISSES et taureaux de 1 et 2 ans de qualité supérieure, troupeau exempt de brucellose. FERME SAGUENAY ENRG., BAGOTVILLE, P.Q. (418) 544-2363, 628-5785, 547-5945.

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

Vaches et taureaux Holstein pur-sang ou croisées, vaches ou devant veler sous peu. FERME HENRI DUBOIS, 54, Côte sud, Boisbriand. (514) 435-0220, (514) 435-7094.

HEREFORD acérés enregistrés, taureaux et taureaux de 1 et 2 ans, 1/2 et pur-sang avec veau. La Chapelière, 201 Grand Belchasse, Charette, sur semaine (514) 625-3657, samedi et dimanche (819) 221-5329

SIMMENTAL À VENDRE

CHOIX de vaches ou taures garanties en veau, devant veler sous peu. Taureaux de 1 à 2 ans, 1/2 et pur-sang ayant subi le test de performance. FERME LOUIS HEBERT (418) 829-2971. Ferme (418) 829-2980.

AMELIORER la qualité de votre élevage avec des sujets de race Landrace. GEORGE MAYRAND, 226 Quinault, l'aval des Rapides 609-7724.

MAINE-ANJOU PUR-SANG

Jeunes taureaux, très haute qualité, troupeau listé. FERME ROCHERON, 518, Ch. du Roy, St-Augustin, Portneuf, P.Q. (418) 878-2051, 659-1888, 878-3850.

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taureaux Holstein pur sang ou croisées, vaches ou devant veler sous peu. Échange accepté (boeufs etc.). S'adresser à: NORMAND THIERRIEN, 110 Montée Allard, St-Jacques, Cte Montcalm (face à la Co-op) Tél: Ferme (514) 839-2749

CHOIX taures Holstein pur sang ou croisées venant d'Ontario, vêtant avril et mai. Ces taures sont vendues livrées. Prix spécial, pour plusieurs, s'adresser FERME EMILIE CHOUINARD, R.R. 1, Lucville, Cte Rimouski, Tél. (418) 739-4505.

ACHETEUR-VEUNDEUR

Vaches et taures Holstein, vêtant en tout temps, taures ouvertes, troupeaux listés croisés ou pur sang. Clairs de test, provenant du Québec ou de l'Ontario. JEAN-MARC LEBLANC INC., St-Sylvestre Village, Cte Nicolet. (819) 285-2929 ou 2322

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures croisées ou pur sang 1/2, vaches ou devant veler sous peu. Acheurs de troupeaux listés. DENIS TRUDEAU, 1225, Principale, Ste-Julie, Cte Verchères (514) 649-1169.

HEREFORD pur-sang enregistrés, taureaux, génisses, 1 an et plus testés. EDGAR CHAMPAGNE, St-Sylvestre, Lotbinière, Rte 269, 596-2770.

HEREFORD pur sang sans corne, vaches et taures vêtant ou vêtant sous peu. JAMES HAMMOND, R.R. 3 Wakefield, Qué. (819) 459-3002

HEREFORD PUR SANG

Sans corne testés vaches, génisses, taureaux, ANDRÉ HOUDÉ, St-Apollinaire, Cte Lotbinière, Route 20, Sortie 285, Tél.: (418) 767-3350.

ACHETER D'UN ÉLEVEUR

VACHES et taures Holstein pur-sang, troupeau listé, vaches ou vêtant sous peu, moyenne du lait troupeau 154-159, plusieurs taures saillies par Tempo. MICHEL DESSUREAULT, 2950 St-Jean, St-Maurice, Cte Champlain, G0X 2Y0. Tél.: (819) 376-0197 (819) 375-0638.

HEREFORD pur sang enregistrés, 2 taureaux pour reproduction de 1 an. July. (418) 728-3631

HEREFORD boeufs, génisses, éprouvés, enregistrés, truies, verrats Tamworth enregistrés, prêts pour service. AIME LABONTÉ, St-Gilles, Cte Lotbinière. Tél.: (418) 888-3395

VACHES à lait croisées Holstein vêtant bientôt ou fraîche vaches. Troupeau pur-sang 1/2 an. GILLES PRÉVOST, R.R. 1, Kingsley-Falls. Tél.: 1—(819) 363-2650.

HEREFORD sans corne engr. Très beau choix de taureaux et génisses, 12 à 18 mois. CONRAD BÉRAUD, St-Barthélemy, 1—(514) 885-3905.

CHIANINA

14 VACHES 3/4 de 3 ans vêtant sous peu, 2 taureaux 7/8 de 1 an testés R.O.P. RANCH KIANA INC., Hemmingford, Que. RICKY (514) 247-2882.

HEREFORD PUR-SANG SANS CORNE

6 jeunes taureaux 14 à 19 mois de qualité supérieure exempts de brucellose. FERME R. DUNN 470, R.R. 1 St-Joachim Shefford. (514) 539-1420.

HEREFORD PUR SANG SANS CORNE

Génisses 1 an. Taureaux 1 an et 2 ans. Troupeau exempt de brucellose. FERME MAURICE O'FARRELL, St-Malachie, Cte Dorchester, P.Q. (418) 642-5512

HEREFORD sans corne de Saskatchewan à vendre. 20 taures ouvertes, 25 taures de 2 ans avec veaux, 45 vaches avec veaux. Toutes pur sang enregistrées R.O.P. garanties en gestation exemptes de brucellose, lignée très populaire du Canada. Pour info: téléphoner HUGH PECKHAM (514) 372-4855 ou écrire 131 Bergeron Ouest Granby, J2G 8C6.

MOUTONS à vendre, agnelles et brebis croisées. À très bon prix. Pour information après 5 heures. Téléphonez à (418) 582-3894.

YORKSHIRE, verrats avec indices garantie pour service et femelles classées prêtes à saillir. Livraison sur demande. LAURENT HOULE, 361 Desaulniers Yamachiche, Maskinongé (819) 296-3681

TRUIES et verrats Yorkshire et Landrace pur-sang enregistrés. FERME DES MILOT INC., Propriétaire: André Milot, 550 boul. Trudel, Yamachiche, Cte Maskinongé (819) 296-3247.

TRUIES hybrides, classées, croisement Yorkshire, Landrace, prêtes à saillir, et verrats pur sang Landrace, enregistrés, satisfaction garantie. LENNOXVILLE (819) 562-1739

PORCS Duroc, Landrace pur sang classés et truies hybrides prêtes pour le service. S'adresser GUY LABONTÉ, 131 Pointe St-Gilles, Lotbinière. (418) 888-3781.

ACCOUPLEMENT par un superbe étalon Canadien enregistré pur-sang de caractère doux. Excellent résultat avec jument de selle. (819) 287-5964

AGNELLES croisées Dorset, Finnois F-1, 80 lb minimum \$135 chacune. Aussi agnelles et agneaux Dorset pur-sang enregistrés. PETER CONWAY, LAPRAIRIE (514) 632-0956.

À VENDRE, 40 truies en gestation de mâle pour sang. St-Jean, (514) 347-2514

TROUPEAU Hereford Charolais, 50 têtes avec taureau pur-sang Charolais Polled clair au test fédéral. Tél.: (819) 289-2720.

TROUPEAU 29 brebis croisées (2 ans) et 12 agneaux et agnelles du printemps. (Vente en bloc). Tél.: le soir: (514) 478-1265.

TROUPEAU de 22 brebis croisées, 10 agnelles, 1 bélier Suffolk enregistré de 2½ ans. STE-ANGÈLE DE LAVAL (819) 222-5539

JEUNES taureaux Holstein et Hereford prêts pour service, issus de l'insémination. Jeunes taureaux de moins de 1 an pour parc d'engraissement. André Chagnon, St-Antoine-sur-Richelieu. (514) 787-2713

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

Taures et vaches pur sang et croisées provenant des meilleurs troupeaux du Québec et de l'Ontario. Excellent choix. FERME ROGER QUINTEL, VARENNES. Tél.: (514) 652-3468 (514) 652-2352

5 chèvres Alpine, pur-sang, 2 ans, première lactation, contrôle laitier, 3 jeunes boucs, bien conformés. Repentigny (514) 471-1037 (514) 471-1401.

TRUIES pur-sang Yorkshire, classées avec indices, inséminées avec Landrace ou non. FORTUNAT VACHON, Tring Junction BCE (418) 426-5304.

ÉTALON Palomino de 9 ans, crin blanc. (514) 652-9280.

CHIOTS Doherman Pincher pure race, 8 semaines \$75. Chiots Collies, 6 semaines enregistrés C.K.C. vaccinés, tatoués \$125. Oisillons, \$4. (514) 754-4389

2 troupeaux listés, 9 taureaux en possession qui proviennent de la ferme Hardy, 9 taureaux dont le plus vieux du 29 septembre 1979 près pour le service, sa mère et sa grand-mère classées excellentes, avec un B.C.A. 169-182, en gras 3.9. Total 305 jours, 18,686 lb de lait, pas un taureau en bas de 160 B.C.A. ainsi qu'un jument de 5 ans, garantie partout. Les prix sont à discuter sur les lieux. GÉRARD CHAUMONT (514) 435-2385

35 belles vaches Charolais, Hereford Holstein, 1 bouff Hereford avec papiers 3 ans. Environ 30 veaux le reste mettront bas sous peu. Vends le tout. \$36,000. Inf.: (819) 344-2227

Catalogue gratuit comprenant treize photos, pleine page de porcs, enregistrés: Anglais Gros Noir, Saddleback Britannique, Chester White, Lacombe, Yorkshire, Landrace Canadien et Suédois, Tamworth, Duroc, Hampshire, Berkshire, Hybrides, Tachetés Bleus, de tous âges, truies d'élevage, verrats bons au service. TWEDDLE FARMS, FERGUS ONTARIO.

HAMPSHIRE pur sang engr., 1 bélier 1½ an \$200, 2 agneaux enregistrés \$175. Tél.: (418) 336-2778

VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures croisées ou pur sang, fraîches vaches ou vêtant sous peu. JEAN-GUY TRUDEAU STE-JULIE (514) 649-1122 ou (514) 649-1110

À VENDRE, troupeau de chèvres croisées avec bouc. Gervais Dubreuil, St-Dominique, Cte St-Hyacinthe. (514) 773-4052.

2 chevaux Belge de 6 ans pesant environ 1,900 lb, blonds à crinière blanche. Aussi attelages doubles et voiture de parade. Tél.: (819) 828-2175.

LA RACE HEREFORD

EST la plus populaire de toutes les races de bovins de boucherie.

Pour ce faire, elle a dû prouver au cours des années:

- 1° Quelle est la plus adaptée à notre rigoureux climat.
- 2° Quelle est douée de la plus grande fertilité.
- 3° Quelle est d'un caractère des plus docile.
- 4° Quelle est stable au niveau de son marché puisque au cours des années elle n'a jamais fait l'objet de spéculations vertigineuses qui ont si souvent déçu certains producteurs de races exotiques.

Pour plus de renseignements, communiquez avec

L'ASSOCIATION HEREFORD DU QUÉBEC

C.P. 7041, QUÉBEC G1G 5E1, a/s Réal Fortin, secr.-trés.

CHAROLAIS

plus de poids, plus de gains \$

Pour plus d'information, écrivez Association des Éleveurs de Bovins Charolais du Québec,

St-Armand

Québec, J0J 1T0

(514) 248-7690

2 BOEUF D'ATTELAGE

DOMPTÉS pesant ensemble 5600 lb ainsi que joug, voiture remise à neuf, aussi à vendre

POLLED-HEREFORD PUR-SANG

Exempts de brucellose, qualité supérieure, âgés de 1 an et 2 ans. RANCH LOUGAMI, Asbestos (819) 879-2255 ou (819) 879-2896.

TRUIES HYBRIDES

Landrace Lacombe Yorkshire Yorkshire

Troupeau de 500 truies M. Luc Pilote St-Hilarion, Cte Charlevoix Tél.: (418) 457-3802

ANIMAUX DEMANDÉS

ACHETONS ANIMAUX MORTS PAYONS JUSQU'À \$30.00

Récupération Maillé Inc. Deauville. Service 70 milles de Sherbrooke (frais virés acceptés) (819) 864-4878.

ANIMAUX MORTS DESMET ET FILS

Je paie jusqu'à \$50.00 pour votre vache ou votre cheval. (514) 471-4295.

ANIMAUX MORTS NOUVELLE ENTREPRISE

Nous sommes maintenant en mesure d'offrir nos services de récupération d'animaux morts ou malades dans toute la région 7.

Notre équipement moderne et l'attention particulière que nous apportons à éviter toute contamination est une garantie de l'excellence de notre service. Vous pouvez téléphoner à frais virés.

RÉCUPÉRATION ST-ÉTIENNE ENRG.

1840 Rg St-André St-Étienne 1 (514) 429-6613 Pour une cueillette plus matinale un répondeur automatique enregistrera vos appels de nuit.

ARTISANAT

Laine à tricoter: Orlon, Domestique (2-3 et 4 brins). Taslan, laine à tapis. Poly-On. Fil à tisser mercerisé et Coton Tex-Made. Lin d'Irlande. Lisières de Chenilles et jerseys blancs seulement. Échantillon de laine & Fils, gratuits sur demande. Bas culott one size: \$8.00 la douzaine (plus frais de poste). Prix spéciaux pour Boutiques de Laine, L. Therrien Inc., 557 Notre-Dame Ouest, C.P. 131, Victoriaville, P.Q. G6P 6S8.

MÉTIER à tisser, vieux pin canadien \$275. Tél: Montréal (514) 738-5472 ou St-Grégoire (819) 223-2940.

À VENDRE - DIVERS

GRAND SPÉCIAL

RIPPE en vrac à vendre, achetez 10 voyages et obtenez-en un gratuit. (514) 688-0152 (514) 435-8870.

CAGES pour poules ou petit élevage en petite ou grande quantité. Cages automatiques pour 5,000 poules environ. Aubaine. Tél.: (514) 296-4724

À VENDRE, 4,000 pi de tuyaux plastique 1 pouce 100 lb de capacité, à moitié prix. (514) 467-1190

TUYAUX d'acier ondulé pour pont et drainage à partir de 6 po de diamètre à 72 po diamètre. S'adresser JOHN FRASER, 1444, St-Fidour, St-Jude. Tél.: (514) 792-3898

COUVEUSE, éleveuse et tout équipement pour aviculteurs. Catalogue \$2.00, par avion \$3.00. COLLEGE POULTRY SUPPLIES, 287, rue Collège, Toronto, Ont. M5T 1S2. Tél: (416) 924-5598.

8,000 cages à poules à vendre avec soigneur automatique. (418) 872-7519.

CAGES ET COUVEUSES

Cages à lapins, caillies, couveuses pour amateur et professionnel. Pour catalogue écrire à: RANCH CUNICOLE G.L.R. INC., 162, rue Principale, Courcelles, Cte Beauce-Sud. Qué. G0M 1C0. (418) 483-5467.

À VENDRE 2 boîtes à patates 14" et 3 remorque tandem, peuvent être vendues séparément. Remorque tandem peuvent servir pour chantier. En bonne condition. (819) 225-4464

4,500 pieds de tuyaux d'irrigation de 8 pouces. 2 sarcloirs à patates 4 rangs, en bon état. St-Ubalde, Portneuf. Tél.: (418) 277-2238.

ANIMAUX ET MACHINERIE À VENDRE

30 vaches Hereford avec veaux; Tracteur Ford 7000, cabine, pelle International 624; John Deere 21-30 avec cabine, Massey Ferguson 275; Massey Ferguson 10-85 multi-power. Fourrageuse Hesston 2000-100 avec nez à bête d'Inde 2 rangs, pick-up à foin, boîte à ensilage Rex avec tandem Normand; Herse John Deere, 40 rouleaux; Inter 36 rouleaux, aussi charrires. Tél.: St-Albert. (819) 353-2618

ANGORA, chèvres à vendre, 2 femelles, 4 ans, 3 ans, pur sang, enregistrées, boucs reproducteurs aussi réservoir en vrac 200 gallons. LISETTE ANFOUSSE, St-Adrien de Ham. (819) 828-2171 soir.

QUOTA de poulets mères 10582 pieds carrés, doit vendre. Aucune offre raisonnable refusée. (514) 293-7874

À VENDRE 2 chaudières de trapeuse Universel complètes, 2 ans d'usage. J'achèterais chaudières à séve d'aluminium 2 gallons et couvercles, grosse quantité. Tél.: (418) 268-3888.

EVAPORATEURS

EVAPORATEURS usagés 2' x 8', 3' x 10', 3½' x 12, 4' x 16'. Fabricateurs sur mesure pannes acier inoxydable. Prix défiant toute compétition. LES EQUIPEMENTS Y. PAQUETTE LTÉE. Drummondville, jour (514) 568-6232, soir (819) 477-2875.

ÉRABLIÈRE

Fourneau à l'huile Waterloo 2' x 6'. Deux (2) pannes 2' x 6' acier inoxydable, soudées à l'héli-arc. (819) 566-4892

PNEUS de ferme neufs 14.9 x 28, radiaux, valeur \$350, vendrais \$186. Jour (819) 229-3615 (frais acceptés).

CAGES À LAPINS

CAGES de marque Ranch Cunicole, grandeur 24" x 36". Lac des Îles. Tél.: (819) 597-2286.

À VENDRE à Lyster, poulailler 170" x 40". Tél.: (819) 389-5631

ENTREPRISES G.P.M. RIPPE INC.

Rippe en vrac soufflée, quantités 1600 pi cu ou 2600 pi cu (819) 566-6483 (819) 565-7639.

CORDES à presse 10,000 pi en spécial \$25.00 le ballot. Tél.: (514) 291-3156 ou 3177 ou 3184. Demandez Michel ou Céline.

BOIS MATERIAUX

TUYAUX de ciment et fosses septiques. Tuyaux de ciment second de 6" à 96" de diamètre. Aussi, fosses septiques de béton B.N.Q. (650 à 1250 gallons). S'adresser LUC LAGUE INC., 825 boul. St-Luc, St-Luc, Cte St-Jean. Tél: (514) 348-2773.

À VENDRE, vieux bois de construction comprenant planches, idéal pour fourrure "forense" ainsi que poutres toutes grosseurs, allant jusqu'à 20 pieds. En excellente condition. Pierreville. Inf.: Real. Tél.: (514) 568-3627

PRESSWOOD imparfait 49" x 97", ½" = \$4.50, ¾" = \$5.00, 1" = \$5.50. Aussi différents matériaux idéal pour rénovation. (514) 658-3708.

PORTES DE GARAGE

NEUVES et usagées, divers matériaux de démolition. Montréal (514) 256-1030. Ste-Ursule, 1820 rue Rinfret, Cte Maskinongé (819) 228-2569

BOIS de pin, non plané à vendre, taillé comme désiré. Plancher ou madrier 4x40, le mille pieds. S'adresser à JEAN-GUY, jour 285-3285 soir: 347-2743

À VENDRE 200 cordes de bois de chauffage de 12 à 15 pouces de long de la plaine et bouleau. Tél.: (514) 785-2884.

COUPE DE BOIS franc et pin à vendre. Prés de Montréal. (514) 467-8532.

À VENDRE, 15 truss (fermes) de 28 pieds. S'adresser à FRANÇOIS LAMPRON, Ste-Séraphine. Tél.: (819) 336-5508.

COUPE de bois à vendre, superficie approximative de 6 acres, forêt privée, mixte, mature. REGION JOLIETTE (514) 388-7172.

CAMIONS À VENDRE

CAMION Chevrolet 1979, moteur 366, V8, 35,000 milles. (514) 688-0152

CAMION Inter, 1510, boîte à animaux, capacité 1½ tonne, traité Ziebart, meilleure offre. Après 5 heures. (514) 346-4008

CAMION International Transtar 400 1970; moteur 320 H.P. Cummins 13 vitesses. \$3,500. Moteur 4-71 N remblai à neuf Kenworth, 318 HP 15 vitesses \$5,000. (514) 379-5423.

CAMION 1600 International 1967 "freem" 15 pi sans boîte. \$1,000. (514) 583-3597

PICK-UP Ford 1976, ½ tonne automatique, 67,000 milles, servo-direction, servofreins. Aubaine prix listé \$3,800 pour \$2,200. St-Raphaël, Bellechasse. (418) 243-2770

ARROUSEUSE Hard, capacité 132 gallons, rampe d'arrosage 32 pieds, excellente condition, n'a arrosé que 200 arpents. Terre vendue. St-Ours, Richelieu. (514) 785-576

EQUIPEMENT à patates, planteur Oliver 2 rangs, coupeuse, 1 chargeur 25' long; convoyeur; 1 convoyeur 20'; pulvérisateur Bean 42' (rampe hydraulique) 500 gallons; arracheuse 2 rangs John Bean pont neuf; classeur empoecheur; balance brosseuse; 1 camion avec boîte 16' isolée, moteur neuf; 3 camions avec boîtes à patates avec ou sans boîte; semoir, 14 disques John Deere; petite arracheuse 2 rangs. Tél.: (819) 563-7579

TRACTEUR Inter 624 agromatic avec chartrée no 46 Inter. (418) 839-0870

3 haches-paille moteur 5-7½ forces, au prix coûtant. (514) 469-3002. Aussi moteur 5-7½ forces. Au prix coûtant.

RÉSERVOIR (1.500 gallons), pompe (10 pieds) à purin Lajoie, prix spéciaux. Machines neuves démonstrateurs (1 fois). Machines usagées: 6 chartrées (\$75.00 à \$1.300), 2 PT 10 Hesston, 2 fourragères International traînées, fourragère Kemper portée, 2 déchargeurs Patz. Jour (819) 365-4424, soir (819) 365-4517

TRACTEUR Massey Ferguson 175, 1972, en parfaite condition, 2.300 heures. Aussi pelle pour Case 430 bon état. Tél.: (819) 394-2542.

Faucheuse-conditionneuse New Holland modèle 488. Un an d'usage; presse New Holland modèle 277, à broche; 1 wagon Normand 12 tonnes, 6 roues, plate-forme 23 pieds. JEAN-DENIS BELLEMARE, Maskinongé. (819) 227-4600.

SEMOIR à grains "combiné" International, 15 disques, avec embrayage. Roxton-Falls (514) 548-2349.

MACHINERIE À FOIN

FAUCHEUSES-CONDITIONNEUSES une 990 démonstrateur 990 International, 1 Haybine New Holland 469, presses International: 430, 47, 46, une Massey Ferguson modèle 10 Fox démonstrateur modèle 6250 avec pick-up, Row-crop, fourragères International: 630, 650, 707 New Holland et une fourragère John Deere modèle 3800. LES ÉQUIPEMENTS MESSIER & FRÈRES INC. Tél.: (514) 296-4403

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Oliver no 25, avec cabine 12 pi de faux, reel, broché, boîte en fibre de verre pour camion. (514) 454-2986

PRESSE à foin Massey-Ferguson no 3 en bonne condition. Prix \$500. Tél.: (514) 584-2336.

CAMION Inter 1600, 1973, boîte bascule 16 pieds Rockwell A1; pick-up Ford 150 super cab 1976, 48.000 miles; peinture neuve 5 tonnes, mécanique A1; tracteur Belarus T 420 diesel 4 x 4, 850 heures, sortie huile, parfaite condition; tracteur Oliver 77 G, sortie huile A1; sarcler 3 rangs, 3 points; chartrée 4 raies semi-portée déchencheuse; niveleuse (back blade) pour tracteur 80 HP avec cylindre; Sauve-Pas 100 pieds boyau; 36 stalles étable (joug). (514) 548-2171.

PRESSE à foin 273 New Holland à corde à vendre. Servie 1 an. Tél. après 6 heures: (514) 456-3307.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE Oliver 25, 10 pieds de faux, avec pick-up très bonne condition. (514) 291-5905 ou (514) 291-3206.

FOURRAGÈRE John Deere 34 nez à blé d'Inde double; pick-up à foin 60 pouces. \$3.000. RAOUL CHABOT, Neuville (418) 876-2363.

LEYLAND 245, comme neuf 600 heures; remorque pour verger tout acier; pompe à gaz 3000 gal/min. Tél.: (514) 472-0340 (Jour) (514) 479-6292 (Soir).

VOITURE à foin neuve \$675. 20' RENE FILION, 131ème rang, St-Eugène, no 620. Drummondville, P.Q. JOE IJO. Tél.: (819) 396-5356.

À VENDRE fourragère Ford no 612 avec barre de faux et nez à blé d'Inde, très propre. (514) 581-5038.

PRESSE à foin Case avec lance-balles modèle 330; faucheuse-conditionneuse John Deere 9 pi, modèle 1209; râtelier de côté John Deere, modèle 894 A; 2 wagons à foin avec plate-forme de 16 pi; 2 wagons ensilage Ralco; pulvérisateur Calsa 3 points; moulin à faucher Ford 7 pi de faux. (514) 373-148.

RÉSERVOIR en vrac 400 gallons, expansion directe; épandeur à fumier New Holland, modèle 327, 140 minots, chaîne neuve. St-Maurice (819) 375-0638.

MEULONNEUSE Hesston 30 A avec transporteur, prix d'abaïne. Moissonneuse-batteuse Oliver no 40 avec table à grains 12 pi. Un tracteur Oliver 1855 avec cabine; tracteur Oliver 1755 en parfaite condition. Tél.: jour (819) 427-5620 soir (819) 985-2715.

ARROUSEUSE John Bean 200 gallons sur P.T.O. du tracteur condition A-1; John Bean 400 gallons avec moteur. Condition A-1. Après 6 heures P.M. Tél.: (514) 479-6331.

HERSE à disques M.F. 52, 44 disques. Après 6 heures. (514) 348-7676.

FOURRAGÈRE Ford 611, 2 rangs à maïs; gyro-faneur, 4 toupies, 12 pieds; fileur M.F. semi-portée; réservoir à lait De Laval 300 gallons. (514) 427-2077.

FOURRAGÈRE Inter 720 électrique, 2 rangs à maïs, un ramasseur à foin. Le tout, 2 ans d'usage. Tél.: (514) 291-3142.

MIX-MILL

Moulangé, rouleuse électronique, élévateur, vis à grains, silo à grains.

LES ÉQUIPEMENTS BOUFFARD ENRG.

St-Rosalie, jour (514) 799-5085 soir (514) 774-1102

PRESSE à foin no 37 Int; wagon sur pneus 17 long, 8 large; Pop Up Malco, très bonne condition. PIERRE PAUL CHAUMONT, 2860 chemin Barrette La Plaine (514) 478-1797

FAUCHEUSE-CONDITIONNEUSE Int. 9 pi en bonne condition. Prix: \$700. (514) 467-0748

PRESSE à foin Massey Harris 124 très propre et faneur à foin en très bonne condition. Tél.: (819) 353-2617

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Un "Cleaner" modèle M diesel, très peu usagé, 1 John Deere no 4400 diesel, 1 John Deere no 3,300 gaz; 2 M.F. no 300; 1 Inter no 315; Un tracteur Ford no 9600, cab. air, 1 tracteur Ford no 8000 etc. Succ. Lac St-Jean, Maurice Tremblay, St-Nazaire (418) 668-2264. Pour information, s'adresser à LES ENTREPRISES JOCELYN HOULE, 253, Angélique Nord, Joliette. Tél.: (514) 756-8793

TRACTEUR M.F. 265, 835 heures, cabine neuve M.F. toute équipée, très propre, 8 vitesses. A St-Urbain de Châteauguay. (514) 427-2614

Chopper modèle 16 A John Deere en excellente condition, 1 an d'usage seulement. Tél.: (514) 293-4993

TRACTEUR Ford 5.000, 6.000 heures, excellente condition, pneus 16 x 38, complètement révisés, sortie d'huile, cignotons. Prix à discuter. Tél.: (514) 658-2449

FAUCHEUSE-CONDITIONNEUSE 9 pieds New Holland, 2 ans d'usage à l'état neuf. Presse à foin International no 46, épandeur à fumier New Idea 200 minots. S'adresser à St-Pie de Bagot. (514) 772-2547

À VENDRE générateur 12,5 kilowatts, 110-220 volts, moteur diesel, refroidi à air. Bonne condition. S'adresser (514) 589-4565.

FOURRAGÈRE JOHN DEERE - 35

NEZ, 2 rangs maïs contrôle électrique; voiture Dion 14'; blower Gehl. Tout en bon état. (514) 794-2294.

FOURRAGÈRES New Holland 717; wagon de ferme neuf 10 tonnes; pneus 11L15, 8 plus. MARCEL LALIBERTE, St-Isidore. Tél.: 646-5267.

HORTICULTEURS, tracteur International 140 22 HP, 800 heures, "fast-hitch". ANDRÉ DURAND, ST-PIERRE-LES-BECQUETS. Cte Nicolet (819) 263-2997.

UN arrache-patates à 2 rangs en très bonne condition, 3 boîtes à patates, un pulvérisateur, un crible à patates, une balance, capacité 600 lb. (418) 672-2985.

TRACTEUR International Farmall M avec arracheuse à betteraves à sucre, fileur à foin semi-portée Massey-Ferguson, classeur à patates avec ensacheur double et simple, table à rouleau; convoyeur 24 pieds avec moteur. Tél.: (514) 796-3307.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE 35 Massey-Ferguson automotrice; chartrée défonceuse hydraulique, 1 versoir Massey-Ferguson (514) 581-4189.

PRESSE à foin neuve Allis Chalmers modèle 442; fourragère Allis Chalmers modèle 720 avec nez à blé d'Inde 1 rang en bonne condition; tracteurs usagés: FREDDY MARCOUX, vendeur, St-Elzéar, Cte Beauce (418) 387-5883.

POMPE à fumier Badger BN 102 jamais servie. (514) 294-2980.

À VENDRE faucheuse-conditionneuse International 990 en bonne condition; 1 pompe à purin Vincent 12 pieds, en bonne condition. Tél.: (514) 798-2359.

DRAINEUSE À GODETS

Sur chenilles, marque Pearson, moteur G.M. diesel, parfait ordre de marche. Pièces de rechange neuves. (819) 373-9543.

SPECIAL

"Haybine" automotrice New Holland modèle 1469 avec cabine et 9 pieds de faux; fourragère New Holland 770 12 couteaux avec souffleur. Idéal pour le foin et la maïs. Ces machines sont en excellent état et nous pouvons en faire la livraison immédiatement. MACHINERIE SIMARD INC., R.R. 4 Drummondville, Tél.: (819) 472-2507 (819) 472-3224.

FAUCHEUSE - CONDITIONNEUSE International 1090, en bon état. (514) 839-3702.

BATTEUSE International 105 avec faux et pick-up à andain et voiture à grains très propre. (819) 353-2617.

ARRACHE-PATATES McEwan et planteur deux rangs International très bon état. (819) 353-2617.

1 tracteur Ford 5000 SOS; 1 tracteur Ford 8700 cabine; 1 tracteur MF 255; 1 tracteur Oliver 1850; 1 fourragère MF 200 Corn head & pick-up; 1 fourragère International 650 tête à maïs & pick-up; 1 fourragère New Holland 717 tête à maïs; 1 fourragère Dion 50 tête de maïs plus barre de coupe; 1 moissonneuse-batteuse White 8800 table à grains et nez à maïs 6 rangs; 1 moissonneuse-batteuse MF 300 table à grains; 1 moissonneuse-batteuse Oliver 525 table à grains; 1 moissonneuse-batteuse Glass Ford. Société Coopérative, Ste-Rosalie, 192 boul. Laurier, Ste-Rosalie, 192 boul. Laurier, Ste-Rosalie, JOH IXO 773-0653 — 773-4002 — 774-7785.

À VENDRE, tracteur Belarus 500, 1976, 70 forces, 600 heures. Cabine Laurin, pneus à ris neufs. Prix: \$5.500. Tél.: (514) 469-4252.

À VENDRE, faucheuse-conditionneuse, 7 pieds, Mayer, râtelier Vicon, presse Cockshutt 324, traîneau à balles, wagon. (514) 474-0441.

PRESSE à foin New Holland modèle 268; un semoir Oliver modèle 76, 175 minots, 18 disques, un épandeur à fumier New Holland modèle 475; cabine pour tracteur Ford 5000, un rouleau en métal 10' de large. Tél.: (514) 347-2074 ou 347-8580.

BULLDOZER J.D. 350 B, John Deere très bonne condition; tracteur Ford 3000 moteur neuf (514) 438-7223

FORD DEXTA 63, au gaz, 2958 heures, 4 pneus neufs, en excellente condition. Pelle Allied 300. (514) 372-2214

ARROSOIR à vergers 1979, metters TMAF 3.500 litres, ventilateur 29", 2 vitesses, pompe 22 gallons minute diaphragme. (418) 831-3139 ou (418) 831-3295 (soir).

TRACTEUR Oliver no 1450, 2.450 heures, en bonne condition. (514) 473-9479

MACHINERIE récente en très bonne condition; haybine 469; presse lance-balles 315 New Holland; râtelier-fleur New Holland; cultivateur Vibro. Tél.: 653-6361

TRACTEUR White, modèle 1470, année 1975; faucheuse-conditionneuse Hesston 12 pi, presse à foin International modèle 430. Tél.: (514) 438-9462

PRESSE À FOIN no 270 New Holland bonne condition. La Plaine (514) 478-0796

NETTOYEUR d'étable avec chaîne Jutras transmission BT. Appeler à l'heure des repas ou le soir. (514) 246-2104

RÉSERVOIR à mouler 10 tonnes, en très bonne condition. Prix \$500. (514) 435-6354

CAMION 3 essieux G.M.C. 1970, plate-forme 20'; combiné à oignons automotrice 1964, marque Dilts-Wetzel; bulldozer D4 Caterpillar 1953 avec lame niveleuse avant et fourche à défricher; tracteur Oliver Super 55, 1958; défaneuse à pomme de terre. En parfaite condition. (514) 826-3785

À VENDRE réservoir à lait modèle De Laval capacité de 400 gallons en très bon état. S'adresser à St-Basile (418) 329-2497

À VENDRE réservoir à lait modèle De Laval capacité de 400 gallons en très bon état. S'adresser à St-Basile (418) 329-2497

GARETTE S-7 1971 G.M. 3-53 pneus 23.1 x 26 avec "clam pretence FOCB" 20 pieds \$10.000. Soir (514) 661-6121

RÉSERVOIR à lait capacité de 1.600 litres en très bonne condition. Tél.: (514) 296-4578

TRACTEUR Farmall Super C avec système hydraulique et faucheuse. Le tout en bonne condition. (418) 882-2787

TRACTEUR International hydraulique 100, 1975, 1.650 heures avec pelle 2350, une benne à neige et à matériel un rotoculteur 84 po large. Souffleur à neige. Le tout en parfaite condition. (418) 839-6048

À VENDRE, tracteur Case modèle S, en bon ordre, bien chaussé, 2 chaudières de traicusey. (514) 427-5041.

PRESSE à foin M.F. no 9, lance-balles; Faneur Lely, hydraulique; Écureur d'étable Houle à "Trust" 14"; montée à droite, 400' chaîne. Soir (514) 546-3830.

SARCLEURS À FRAISES montés sur 3 points avec roues de profondeur à direction manuelle. \$749. 473-1400.

TRACTEUR Ford 3000 à gaz, 500 heures, Ford 3000 diesel 1100 heures, M.F. 90 diesel, avec benne 96 po, cabine M.F. 165 diesel, M.F. 65 diesel, andaineuse Oliver 10 pi, en bon état. GILLES OU RÉAL. Tél.: (514) 245-7990.

PRESSE à foin M.F. 10, en bonne condition. \$1.200. Gentilly (819) 298-2440.

FANEUR à foin, marque Kuhn, 4 toupies, 30 pieds, modèle récent, 1 an d'usage. (514) 469-2026.

PLATE-FORME à foin 6 roues, 8 x 20 très propre; une montée de nettoyeur Vincent à droite avec dalle neuve 50". St-Zéphirin (514) 564-2044.

PRESSE à foin International modèle 37 en bonne condition. Tél.: (514) 886-2933.

OLIVER 1855, 4 roues 1974, 1.000 heures; Farmall Super C avec sarcler avant et arrière; tracteur Satoh Beaver 4 roues diesel; pulvérisateur John Bean 250 gallons; casseuse à maïs, épécheuse, égreneuse New Idea montée sur tracteur; semoir à maïs Cyclo 400 avec épandeur à insecticides; rouleau de fer 3 sections; semoir Inter no 10 avec coffre à engrais et mil; râtelier à foin; presse Inter T 55; convoyeur Kewanee 500, 48 pieds; convoyeur Little Giant 18 pi; épandeur New Holland 250 minots; vis Sukup (neuve) vis à engrais chimique Parker; 3 boîtes à grains, camion avec boîte à bascule; remorque avec boîte bascule; chartrée Aldreen 4 raies 16 pouces; Vi-compte 14 pi; convoyeur à foin 25 pieds; silo Westell Rosco 2500 minots; plancher perforé; silo Westell Rosco 5000 minots; plancher perforé; hydromètre séchoir à gaz avec moteur 9,3 forces; élévateur Farmatic; 2 benne à moullée 15 tonnes; benne à moullée 7½ tonnes; équipement de poulailler au complet. (514) 475-8062 (514) 474-3269.

PRESSE à foin New Holland 273 à l'état neuf. N'a pressé qu'environ 4000 balles. Tél.: (514) 787-2177 ou (514) 787-2634.

PRESSE à foin New Holland no 273, 268 et 68; faucheuse-conditionneuse New Holland 469, 9 pi de coupe; faucheuse-conditionneuse International 990 coupe 9 pi; fourragère New Holland Super 717 et Inter 350 avec tous les attachements; moissonneuse-batteuse Inter no 105 avec table de 10 pi; moissonneuse Massey Ferguson no 72 table de 10 pi. JEAN-PAUL RATHE, Rougemont (514) 469-2370.

PRESSE À FOIN

International no 46, avec moteur Wisconsin 2 cylindres parfaite condition. Appeler (514) 471-0220.

PRESSE à foin John Deere 14T. St-Javier. (514) 435-1104.

À VENDRE, réservoir en vrac, marque Esco, 650 gallons. Banc de glace \$3.000. F. ROUSSELL, Lac-au-Saumon, Cte Matapédia. (418) 778-3242.

TRACTEUR International 884, avec cabine neuve, 120 heures; 1 Presse à foin International 47 à broche, très propre; 1 faucheuse International, 3 points. S'adresser à (819) 228-5265.

NETTOYEUR D'ÉTABLE JUTRAS

Montée mobile 65 pieds gauche. Grosse transmission 350 pi chaîne, 2 ans d'usage. Aussi 2 tracteurs De Laval avec sauve-pas Universel. BERNARD PICHETTE, 521, Côte Jeanne, ST-LIN. C.T.E. L'ASSOMPTION JOR 1C0 Tél. 439-2511.

TRACTEUR John Deere 50-20 diesel, cabine, 2 prises de pouvoir, sortie double, servo-direction, pneus à ris, roues doubles, moteur renoué à neuf à l'hiver 1980. Le tout comme neuf. (514) 792-3595.

WAGON de ferme 21 pi long 7½ pi large fait avec camion 3 tonnes. Prix \$1.250. Wagon de ferme Normand avec Dunkee 17 pi long 7' 10" large \$850. (514) 258-2614

PRESSE à foin Oliver modèle 62W à la broche en parfaite condition. Tél.: (514) 794-2166

RÉSERVOIR à lait Solar 500 gallons \$1.500. Pelle de devant qui s'ajuste à tous tracteurs \$1.300. Les deux en très bonne condition. Appelez à (613) 764-2092

FOURRAGÈRE New Holland 718 nez à maïs, deux rangs, comme neuve. Tél.: (514) 589-5368

LACTODUC Chore-Boy, pyrex 1½", compresseur 3 forces \$1.800. Presse à foin International no 46, \$600. Conditionneur \$200. Henryville (514) 299-2720

BATTEUSE International no 93 avec pick-up neuf en bonne condition. Prix à discuter. (514) 789-2624

ANDAINEUSE 175 International 10½ pieds de large avec conditionneur à foin. Sheffield. Tél.: 549-2382

RÉSERVOIR à lait, marque Zero, 300 gallons, complet, comme neuf \$1.200. Aussi à vendre nettoyeur Jutras, chaîne neuve (819) 344-2693

ACHETEZ

DIRECTEMENT DU FABRICANT

WAGON DE FERME D'UNE CAPACITÉ DE 10 À 15 TONNES

AUSSI DISPONIBLE, PLATE-FORME ET CÔTES DE LANCE-BALLES EN ACIER DE 18, 20, 22, 24 PIEDS. MANGEOIRE À FOIN ET À ENSILAGE SUR ROUES ET REMORQUES À BASCULE DE 15 TONNES.

LIVRAISON 200 MILES À LA RONDE

SERGE LEMAY,

R.R. 3,
2e Rang, WARWICK,
P.Q.

Tél.: (819) 358-2774

LES ÉQUIPEMENTS DE FERME R.A.D. (1979) INC.

201 Boul. Laurier
STE-ROSALIE, P. Qué.
Tél.: (514) 773-0881

Moulangé et rouleuse électrique de marque Farmatic; Élévateur à godets Farmatic; Silo à grains Westell Rosco. Bin à moullée Westell Rosco; Silo-séchoir Westell Rosco; Séchoir continu; Soigneurs automatiques. Chânes de nettoyeurs; Vis à grains; Abreuvoirs et mangeoires; Équipements Lajoie; Système de ventilation; Tuyaux de pontage; Équipements de serre, etc...

DÉTECTEUR D'HUMIDITÉ FROMENT 1210

Un seul instrument électronique portable pour établir le niveau d'humidité des fourrages, les produits ensilés et tous les grains.

\$379.

Pour d'autres renseignements contacter le Distributeur pour le Québec: STUART McDONALD C.P. 1330, WATERLOO, QUÉ. JOE 2N0 (514) 539-3018 le soir

MAISONS

ST-PIE DE GUIRE, propriété de campagne, maison refaite à neuf et tous les bâtiments, 3 arpents de terrain à 12 milles de Drummondville. (514) 784-2292

STE-JULIE, 10 minutes de Montréal, jolie maison campagne 5½ pièces sur terrain 10.000 pi carrés. Taxes peu élevées. INFORMATION (514) 649-4506.

ST-FORTUNAT près village, maison 2 étages, eau de source par gravité, terrain 100 x 200. Prix \$7.500. Aussi chalet à vendre. (819) 344-2693

OFFRE D'EMPLOI

HOMME demandé sur ferme porcine, pour travail de maternité. Région de St-Hyacinthe. Tél.: (514) 798-2104.

HOMME marié pour entretien d'un domaine, chevaux, temps partiel, maison fournie. De préférence retraité. R. POTIER, Ste-Thérèse. (Soir) (514) 435-1937.

AGRICULTEUR à salaire ou avec capital pour opérer à son compte. Exigeons références. Écrire à La Terre de chez nous, 515 Viger, Montréal H2L 2P2. Case 350.

HOMME demandé pour s'occuper d'une ferme avicole de 45.000 poulets à Pierreville. De préférence marié. Tél.: (514) 792-3372 ou (514) 773-0503.

PRODUCTEURS agricoles, si vous êtes à la recherche de travailleurs agricoles, que ce soit pour un emploi permanent, saisonnier ou journalier, un réseau de service spécial en agriculture est à votre disposition gratuitement. Ce service peut vous aider dans l'obtention de plusieurs programmes. Adressez-vous au bureau le plus près de chez vous au service de main d'œuvre agricole du Canada dans les villes suivantes: St-Rémi, St-Hyacinthe, St-Eustache, Nicolet, Joliette, La Pocatière, Rouyn, Rimouski, Black Cope (Cte Bonaventure), Cap de la Madeleine, Québec (Ville Duberger) Chicoutimi, Sherbrooke (Rock Forest) St-Georges est (Beauce) ou écrire à: La Terre de Chez Nous, 515 avenue Viger, Montréal, P.Q. H2L 2P2 Case 279.

ON DEMANDE

JEUNE couple, étudiant à l'ITA cherche logement pour août, de préférence à l'extérieur de St-Hyacinthe. ANDRÉ LAFRANCE Jr., Terrebonne, (514) 471-0594

ACHÉTERAIS silo à moullée usage minimum 4 tonnes et vis à grains minimum 36 pieds. PAUL LAPALME, St-Esprit (514) 839-6685.

SILODOR

Le silo hermétique avec videur par le fond.

Demandez M. Simon Guertin
agronome

SILOS BEAUDRY INC.

Beloeil Qué.
Tél.: (514) 464-5011

SILO

SILO en douve Purano
Videur Patz
Fosse à fumier

(514) 469-3002
(514) 658-4678 soir

SILOS

Silos coulés et fosses, videurs Patz
neufs et reconditionnés, pièces et ré-
parations, équipement Wic
MEUNIER JETTE
(514) 469-3002

TERRES À VENDRE

FERME RÉGION ST-HYACINTHE: 120 bêtes Holstein 80 vaches laitières, quota de lait 23447 lb de gras, 400 arpent en culture, 3 silos, bâtiments neufs, roulant complet. Inf. Denis Lapierre agent Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Tél.: (514) 773-0530.

GIRARDVILLE: ferme laitière, 297 acres environ, quota lait industriel et nature env. 12046 livres de matière grasse, 57 têtes dont 43 laitières. Bonne maison, étable neuve, bon roulant. Tél.: (418) 258-1386

20 milles de Rivière-du-Loup, ferme 125 acres cultivées, 25 en bois, rivière traverse terre, grange-étable, garage, tracteur, presse, charcuterie, semoir, épandeur fumier, râtelier etc. Maison 10 pièces rénove, chauffage eau chaude, 20 pommiers, puits artésien, \$36,000. (418) 497-3576

RÉGION DE NICOLET: 191 arpents de terre cultivée, machinerie bien entretenue, M. Ferguson roulant assez complet, 63 têtes quota de lait, 492152 lb de lait nature, Inf. HUGUETTE SAVOIE, Agent Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, Tél.: 773-0530, St-Hyacinthe.

N.D. de Lourdes, Cte Mégantic, 125 arpents dont 50 cultivés, balance bioche, (environ 1000 cordes, bois de foyers) maison 10 appartements, grange 32 x 90, hangar boutique, beau ruisseau, grande rivière très beau site. (5ième prix au concours d'emblissement pour l'expo 67). Particulier (819) 385-4326.

RÉGION DE RICHMOND: 300 arpents, terre 200 en culture, roulant complet quota 425,000 lb de lait, 75 têtes Holstein. Prix raisonnable. Inf. Huguette Savoie, Agent Centre Immobilier, Tél.: (514) 773-0530 St-Hyacinthe.

RÉGION DRUMMONDVILLE: 185 acres dont 158 cultivées bâtiments en bon état, roulant complet quota lait, 358714 lb de lait, 53 têtes propriété de 8% pièces, chauffage électrique. Inf. Huguette Savoie Agent Centre Immobilier, Tél.: 773-0530, St-Hyacinthe.

RÉGION ST-HYACINTHE: 250 arpents en culture, 75 bêtes pur sang engr., 50 vaches, quota lait nature 1022 lb lait par jour, 4168 lb gras, roulant complet. Inf. D. Lapierre Agent Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, St-Hyacinthe. Tél.: (514) 773-0530.

RÉGION DE L'YAMASKA: Ferme laitière, 316 arpents, 300 en culture, quota 19079 lb de gras, 60 bêtes, 60 vaches, silos à maïs-grain, ensilage, roulant au complet. Inf. D. LAPIERRE ou R. BERGERON Courtier, Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Tél.: 1-773-0530.

RÉGION ST-HYACINTHE: 260 arpents, dont 250 en culture, 55 bêtes contrôle R.O.P. Roulant au complet. Inf. H. SAVOIE, Agent Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Tél.: 773-0530.

RÉGION DRUMMONDVILLE: Ferme laitière, 300 arpents, 250 arpents, culture Quota lait 425000 lb de lait, 40 vaches, 28 taures, roulant au complet. Inf. DENIS LAPIERRE Agent, Centre Immobilier, 2320 Ste-Anne, St-Hyacinthe. Tél.: 773-0530.

FERME LAITIÈRE: 27 bêtes, 23 vaches Holstein plus 14 truies, arpent de 180 dont 160 terre faite, bâtiments en ordre. Cause de vente personnes âgées et handicapées. Inf. N. RACINE Agent Centre Immobilier (514) 773-0530, St-Hyacinthe.

RÉGION ST-HYACINTHE: Ferme laitière, 140 arpents en culture, 51 têtes dont 31 vaches Holstein, 25 taures, 270788 lb de lait, maternité de 40 truies. Roulant complet. Inf. D. LAPIERRE, Agent Centre Immobilier, Tél.: 773-0530.

IBERVILLE: À vendre belle ferme laitière bien équipée, bon quota de lait nature. (514) 347-4175.

MIRABEL

Ferme à vendre avec ou sans quota, machinerie et bâtiments de 5 à 300 arpents. IMMEUBLES V & R Claude Sauvé, bur. (514) 627-1807 rés. 1 (514) 562-9193

QUÉBEC ET ST-ONTARIO
Grand choix de fermes, JEAN DELHAES, Courtier, Tél.: (514) 341-4522. CIE FINANCIÈRE JANUARIO INC.

LEMIEUX: ferme située à 3 milles de Daveluyville, 418 acres, 272 en culture, 48 vaches, 700,000 livres de quota, silo, maison neuve.

NORBERTVILLE: située à 5 milles de Princeville, 262 acres, 195 en culture, 64 vaches, 650,000 lb de quota, silo, étable.

PRINCEVILLE: 200 acres en culture 13 x 28 arpents, silo, pipe-line, quota 305,000 lb lait nature.

WARWICK: 332 acres pipe-line, 2 silos quota 850,000 lb lait industriel, LEMIEUX ET ASSOCIÉS, VICTORIAVILLE, COURTIER (819) 758-7538

FERME, dans Lotbinière, idéale pour élevage de bovins de boucherie, de moutons ou de chevaux. Prix \$80,000. Conditions faciles. Tél.: (418) 626-4203.

COMTE NICOLET: ferme 130 acres, 88 en culture, 42 drainées, maison et bâtiments, silos, idéal pour élevage ou grande culture. (819) 285-2740

FERME À VENDRE

PLUS de 100 fermes à vendre laitières, céréalières, pommes de terre, porcines, poules pondeuses, pomiculture, ROGER-LOUIS BRUNET (514) 933-7845 JEAN-LOUIS DENUX (418) 627-3584 LABRECQUE COURTIER.

MASKINONGÉ: deux fermes 200 arpents et 358 arpents. Équipement complet, vaches enregistrées, machinerie, les deux quotas forment 25,00 lb de matière, intéressant pour Européen et Canadien. Faites vite. S'adresser à RAYMOND FAUST, COURTIER, (514) 887-2880.

ST-ROCH L'ACHIGAN: ferme, culture de légumes, machinerie et équipement au complet, 200 arpents drainés. Chiffre d'affaires \$300,000, (514) 589-3598 YVES RIVEST, maison et bâtiments. Agent, Immeubles P.R. Enrg. (514) 581-3330.

ST-JEAN CHRYSOSTOME, Cte Lévis: ferme de 550 arpents pour animaux: de boucherie avec parc, 140 arpents en culture drainée, 410 en bois. Ferme Louis Hebert. (418) 829-2971.

FERME laitière de 136 arpents, avec ou sans roulant, quota de lait industriel. Louisville. Tél.: (819) 228-4971

ST-HIPPOLYTE: terre à bois 144 acres, montagneux, boisé, avec lac privé sur la montagne \$75,000. Sans bâtiment. Pas d'agent. (819) 287-4639 (514) 471-8654.

ST-JEAN-MATHA: ferme à vendre, maison, bâtiment. Roulant en très bon ordre. 116 arpents, non zonée. 886-3372.

DESCHAMBAULT: 130 arpents dont 30 boisés, maison, grange-étable, garage, tracteur, instruments aratoires, \$60,000 (418) 286-3916, 35 milles de Québec.

RIVE SUD: plusieurs fermes laitières dont le revenu brut se situe entre \$40,000 et \$200,000 par année. Inf. E. DION (514) 460-4367 ou (514) 463-2521. TRUST NATIONAL COURTIER.

FERME laitière 25 milles de Montréal Rive Sud. Lait nature, revenu brut environ \$75,000. Inf. E. DION (514) 460-4367 ou (514) 463-2521. TRUST NATIONAL COURTIER.

À ST-FRANÇOIS-DU-LAC (Yamaska) petite ferme, 42 arpents, maison 7 pièces, bâtiments, pour 50 têtes, garage, hangar, remise etc. Inf. V. DENONCOURT 1 (514) 784-2248. IMMEUBLES HUBERDEAU (819) 477-8444.

STE-MAJORIQUE: Cte Drummond, 3 milles, route 20, petite ferme 30 arpents, maison pour 2 logements, hangar, garage, etc. Inf. V. DENONCOURT 1 (514) 784-2248. IMMEUBLES HUBERDEAU (819) 477-8444.

SITUÉE dans le village St-Arsène, Cte Rivière-du-Loup, 100 arpents culture, très bien bâtie. Prix: \$70,000.00. Inf.: (819) 622-7674.

CTE DRUMMOND, ferme 200 arpents, très belle résidence, 12 pièces, site enchanteur sur rivière St-François, étable et verger entourant la maison. Offre raisonnable acceptée. V. DENONCOURT, IMMEUBLES HUBERDEAU 1 (514) 784-2248, (819) 477-8444.

CTE YAMASKA, ferme laitière, 200 arpents, 50 vaches, pipeline, quota 527,000 lb. Machinerie et équipement complet. V. DENONCOURT 1 (514) 784-2248. IMMEUBLES HUBERDEAU (819) 477-8444.

RÉGION SOREL, DRUMMONDVILLE, NICOLET, YAMASKA, maisons de campagne, fermes, terres, chalets, commerces etc. Inf. V. DENONCOURT 1 (514) 784-2248. IMMEUBLES HUBERDEAU (819) 477-8444.

RIVE SUD, ferme avicole: quota mêlé, rentabilité excellente. Gisèle Wauthier. Tél.: (514) 523-6447, 246-3593. IMMEUBLES GRAND-AIR INC.

RIVE SUD, 2 petites fermes d'environ 60 arpents boisées. Bons bâtiments, cottage 8 pièces. Gaetan Roy. Tél.: (514) 523-6447. IMMEUBLES GRAND-AIR INC.

FERME LAITIÈRE Région Farnham, 285 acres, 1/2 boisée, 50 têtes Holstein, quota 9047 lb gras. Vente directe incluant roulant. (514) 293-6961.

FERME

RÉGION DRUMMOND

STE-CHRISTINE, près d'Acton Vale, 55 milles de Montréal, 112 arpents, 25 boisés bon pour culture de céréale pour élevage de bœuf ou vau. Rivière avec pont, maison 8 pièces, grange, étable en bon état. Beau site \$70,000. Pas d'agent. Tél. Montréal, M. BOYER (514) 283-4832, Ste-Christine (819) 858-2038.

ST-URBAIN, ferme céréalière avec machinerie complète, silo, séchoir, Gisèle Wauthier. Tél.: (514) 246-3593, 523-6447. IMMEUBLES GRAND-AIR INC.

ST-JEAN-PORT-JOLI, ferme 120 acres en culture, maison 10 pièces, étable rénovee, bâtiments. Vendu avec machinerie et animaux de boucherie. Tél.: (418) 598-6866.

FERME, 80 acres, très bonne maison, rénovee avec style, bonne grange, moitié boisée, moitié culture, ruisseau à 3 1/2 milles pentes de ski et golf. Située à 45 milles de Montréal, dans ville du Lac Brome. Tél.: (514) 372-7642.

FERME, 80 acres, bonne maison, grande remise à voiture, garage, moitié boisée, moitié culture, ruisseau, 2 milles pentes de ski et golf de Bromont, 45 milles de Montréal, dans ville du Lac Brome. (514) 372-7642 soir.

45 acres en culture, sucrerie, 1000 entailles, maison, grange. Bon emplacement. Pas d'agent. Warwick. (819) 358-2677.

FERME région Nicolet, 212 acres, 145 en culture, plantation pins, maison, grange-étable, silo, remise, garage, sans machinerie, ni animaux. (819) 285-2031.

TERRE 483 arpents boisés, bornée par chemin public, rivière Achigan, terrain cadastré, carrière de gravier, électricité, téléphone sur la terre. \$200. et moins l'arpent. (514) 438-2877.

À VENDRE, pour agriculteur ferme à saisir avec \$100,000 comptant prêt agricole et balance \$150,000, quota 600,000 lb JEAN DELHAES COURTIER (514) 341-4522

RÉGION JOLIETTE, ferme laitière à vendre de 115 acres, quota lait industriel 11,105 lb, 38 vaches Holstein, 5 taures, 1 bœuf, 10 génisses, roulant en bonne condition, ainsi que bâtisses. Située sur la route 158. Pas d'Agent. (514) 756-4417.

CTE DRUMMOND maternité porcine 100 truies, 60 arpents, maison, bâtiments, équipement de ferme. IMMEUBLES ST-JEAN (514) 773-0004.

CTE DRUMMOND petite ferme maraichère avec maison et bâtiments. IMMEUBLES ST-JEAN (514) 773-0004.

ST-PIE BAGOT 43 arpents sans bâtisse. Prendrais échange sur propriété à revenu. IMMEUBLES ST-JEAN (514) 773-0004.

CTE ROUVILLE ferme laitière, quota 19,000 lb gras. Excellent troupeau, 130 arpents, bâtiments récents. IMMEUBLES ST-JEAN (514) 773-0004.

RÉGION Cowansville à 45 milles de Montréal, grande terre de 280 arpents dont 100 cultivables, 180 boisés (cèdre, épinette, pin). Beau site tranquille. Coquette maison 8 pièces, rénovee. Grand atelier, petit ruisseau. Taxes très peu coûteuses. Sol idéal pour verger. Graveleux et salubre. Vue panoramique. Prix demandé \$135,000. Particulier (514) 638-0611.

À VENDRE belle ferme laitière 168 arpents très bien bâtie, 45 têtes, machinerie presque neuve, quota 10,000 lb gras. Région Nicolet (819) 298-2970.

ST-CÉSARE, terre de 84 arpents dont 12 boisés, avec maison et hangar. Prix \$65,000. Tél.: (514) 721-7016.

ST-DIDACE: Ferme de 102 arpents, bungalow 17 ans, porcherie 40x80, grange étable, culture foin, avoine, machinerie. Bon prix. Paul Hubert 254-4566 ou 252-9941. TRUST GÉNÉRAL COURTIER.

RÉGION, CTE RICHMOND (St-Claude) Une des plus belles terres des Cantons de l'Est 200 acres avec ou sans roulant. Machinerie de 2 à 3 ans. Le troupeau comprend 250 moutons, 65 bêtes à corne. Porcherie pour 800 porcs. (819) 845-3880

ROXTON: Ferme de 64 arpents, avec plantation de 15 ans de 28,000 arbres (pin-sapin-épinette), maison partiellement rénovee. Prix: \$60,000.00 P. BEGIN, AGENT, (514) 372-8870 ou (514) 372-5487. LE COURTIER UDEC (Granby), Inc.

CTE DRUMMOND: Ferme porcine, engraissement et maternité. Bâtiments neufs, machinerie récente. Prix abordable. JANINE AUGER (819) 477-6588 LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE NICOLET Tél.: (819) 293-4465

ST-SYLVERE: Ferme laitière située à St-Sylvere, 2 maisons bâtiments, animaux 91 têtes, Quotas et machineries. BÉCANCOUR: Terre de 90 arpents avec bâtisses. Très bien située. STE-MARIE DE BLANDFORD: Ferme pour culture ou élevage très bien bâtie, machinerie disponible. RAYMOND PELLETIER (819) 263-2149 CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE NICOLET Tél.: (819) 293-4465

STE-PÉPÉTUE: Ferme laitière, 6,350 KG (14,000 lb), pipe-line 300 arpents, 56 bêtes, machineries. Faites votre offre. ST-WENCESLAS: Ferme 250 arpents, maison et bâtiments très propre idéal pour grande culture ou élevage. JEAN-GUY COLBERT (819) 375-0963 CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE NICOLET Tél.: (819) 293-4465

CTE ROUVILLE — 154 arpents de terre. Idéal pour la betterave à sucre, maïs ou autre. Zone climatique exceptionnelle. MLS M. LAROCQUE 464-0555 FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER 467-1211

ÉRABLIÈRE

Région Lac Mégantic 10,000 entailles, 30,000 possible SYSSAC, bâtiments, équipement neuf. (819) 566-4892

FAITES de beaux voyages, véhicules motorisés de luxe 29 piéds pour 6 personnes à échanger pour petite exploitation agricole rentable. Écrire à M. Gilbert, 542 des Laurentides, Laval H7G 2V4 ou Tél.: (514) 388-9207

ENTRE Québec et Trois-Rivières (Rive Nord) 100 arpents avec bâtisses, culture maraichère ou autres, rivière, route asphaltée. Prix raisonnable. (418) 325-2434

GENTILLY ferme laitière à vendre de 300 arpents avec quota, animaux et machineries (819) 298-2344

TERRES avec maisons et bâtisses, Sherbrooke 150 arpents, St-Jacques le mineur 90 arpents, Venise 175 arpents, St-Grégoire 170 arpents. SONJA HASEL 348-1181 658-0628 LE PERMANENT COURTIER

À VENDRE à Daveluyville fond de terre et bâtiments, 150 arpents, 90 en culture le reste en bois. Petite érablière. \$35,000. En plus terre à bois séparée de la terre ci-dessus, 70 arpents. \$12,000. Tél.: (819) 367-2818

PRÈS Ste-Hélène de Chester, terre 100 arpents, montagne, vue panoramique, sans bâtisse, érablière et boisée. (819) 344-2693

TERRE 250 arpents en culture, bonp, maison, porcherie 82x30, 40x28 autres bâtiments, machinerie agricole. Située St-Louis, Richelieu 1-(415) 788-2869.

FERME de 270 acres très beau site avec 100 acres de bois, comprenant érablière, 8,000 vaches et d'autres bois de service, 32 vaches laitières et un verger de 400 pommiers, plus le roulant de ferme et équipement laitière. (514) 298-5160.

FERME à vendre à 1 mille du village de Lyster dans le 3ième rang, 158 arpents en culture, 34 boisés. (819) 389-5654

RÉGION SHERBROOKE, 215 acres en partie drainées. Quota nature et transformation 860,000 livres, \$485,000 PIERRE CHAPUS (418) 522-2400 MONTREAL TRUST COURTIER 628-8383

RÉGION JOLIETTE, terre à céréales, 460 arpents drainés, machinerie complète, plan de séchage avec possibilité bœuf de boucherie. Pierre Chapus (418) 522-2400 MONTREAL TRUST COURTIER 628-8383

STE-PÉPÉTUE, belle ferme 150 arpents drainés, quota 400,000 livres. Machinerie neuve. PIERRE CHAPUS (418) 522-2400 MONTREAL TRUST COURTIER 628-8383

RÉGION DRUMMONDVILLE, belle ferme, élevage bœuf de boucherie système vache-vau, Hereford et Charolais. PIERRE CHAPUS (418) 522-2400 MONTREAL TRUST COURTIER 628-8383

PRÈS DRUMMONDVILLE: Ferme laitière, 275 arpents culture 105 têtes pur sang, quota 702,000 lb (11,151 kilos) machineries, bâtiments, cottage, rentable. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156, 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

ST-LUC: Ferme laitière 70 têtes, quota lait nature, industriel, bâtiments, machineries, 2 maisons pierre, 198 arpents culture. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

ST-MARC: Ferme 10% arpents, face rivière, site enchanteur cottage, garage, très beaux bâtiments, 12 stalles, à voir. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

ST-MATHIAS: Ferme 60 arpents, cottage, écurie 12 stalles, piste 1/2 mille, garage, très intéressant, chevaux culture. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

ST-ANTOINE SUR RICHELIEU: Ferme 100 arpents, face rivière, cottage, rénovation, bâtiments propre, idéale, élevage bœuf, culture, bonne terre. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

VERCHÈRES: Ferme culture 128 arpents drainés, sous-terrain plus 128 arpents labourés, plus 159 arpents, 21 boisés. THÉRÈSE T. LARIVIÈRE 467-2156 467-6115 IMM. SELECT COURTIER

ASBESTOS ferme d'élevage à bœuf, 200 acres avec 75 têtes, machinerie très bonne maison, bons bâtiments, site pittoresque. FIDUCIE DU QUÉBEC COURTIER EXC. MICHEL MARCEAU 839-3478.

DANVILLE terre nue, 100 acres, 40 boisées, adjacente à la municipalité et bordant le lac, très bien située. FIDUCIE DU QUÉBEC EXC. MICHEL MARCEAU 839-3478.

EAST ANGUS ferme d'élevage à bœuf, 134 acres, 48 têtes Charolais et Hereford, bâtiments en bonne condition, machinerie. Prix pour vendre. FIDUCIE DU QUÉBEC COURTIER EXC. MICHEL MARCEAU 839-3478.

COMTE NICOLET: ferme renommée à gros revenu, pour 2 associés, 195 arpents, troupeau laitier, enregistré, quota nature, sur contrôle, plus 100 truies avec assurance garantie, 2 maisons, bâtiments et machinerie de première classe. HENRI MCCARRAGHER: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 772-5233. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION ST-HYACINTHE: ex. llente ferme laitière, 300 arpents, très rtille, bonne construction et machinerie complète, maison brique, 3 c.c., grande étable, remises, silos, lactoduc, bon troupeau 113 têtes, quota 840,273 lb lait. CLARISSE DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION DU RICHELIEU: ferme laitière 430 arpents, 2 maisons, stabulation libre, 90 logettes, salon traite 6 unités, silos, machinerie complète, troupeau 144 têtes, quota 2,009 lb par jour lait nature plus 6,149 lb gras. HENRI DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme laitière 200 arpents, 80 drainés, construction et machinerie en excellente condition, 70 têtes Holstein, quota 627,018 lb lait. CLARISSE DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION RICHMOND: ferme 250 acres, 150 drainées, machinerie complète, bonne étable, silo-grains, bas prix. HENRI DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION FARNHAM: ferme laitière, équipée, 57 têtes, 280 acres, 140 arables, partie drainée, maison, bâtiment, silo, JEAN-GUY MONETTE: 1 (514) 248-3743. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

ST-MATHIAS: aubaine! 53 arpents avec magnifique bungalow const. 76, 7 pièces, foyer, garage, grange. Taxes très basses. À 16 milles de Montréal. Hyp: 12% Faut voir! LISE PLOURDE (514) 656-9000 et (514) 653-3931. MONTREAL TRUST COURTIER.

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme porcine très bien organisée, maison 8 pièces, porcherie maternité 175 truies, 6 mâles, grosse moulange électronique, machinerie, 45 arpents de terre. CLARISSE DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme porcine, 72 acres, maternité 200 truies, vus engraissement, 1,200 pores, construction récente, bonne machinerie, 2 excellentes maisons. HENRI DENICOURT: 1 (514) 378-8461, 1 (514) 379-5851. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIER.

CARIGNAN, CHAMBLY: Ferme 120 arpents, 3 arpents de façade sur le Richelieu par 500 pieds de profondeur avec maison 10 appartements, zone blanche, le reste entre le canal et le boul. industriel zone verte, partie boisée. Règlement de succession. ALBERT HOULE (514) 656-9000 et (514) 658-7272. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-VALÉRIEN: 40 milles de Montréal, ferme avec magnifique propriété de campagne rénovee par artisan, cachet d'antan, avec bâtiments. Beaucoup de possibilités pour connaisseurs avisés. LISE PLOURDE (514) 656-9000 et (514) 653-3931. MONTREAL TRUST COURTIER.

TERRE MONTAGNEUSE
DUNHAM, Freighsburg, près Cowansville et Sutton, 148 acres, panoramique, maison spacieuse, 4 chambres à coucher, érablière, 2500 seaux. Plantation: 23000 épinettes, prairies, pâturages, grange très solide, remise. PAUL GINGRAS, Agronome, 1396 rue Sud, Cowansville de Missisquoi, J2K 2Y8, Tél.: 1-263-2066.

**LES INVESTISSEMENTS
CEGO LTEE
COURTIER**
415 Boul. Roche,
Vaudre

ACHÈTERAIS ferme laitière ou à boeuf dans la région des Bois-Francs ou Québec. Tél.: (819) 389-5347

PERMETTEZ-NOUS DE PRÉSENTER VOTRE FERME

En toute discrétion. Nous devons offrir à notre clientèle européenne et québécoise des exploitations rentables de toutes sortes, toutes grandeurs, et toutes régions.

ROGER LOUIS BRUNET
(514) 933-7845

JEAN-LOUIS DENUX
(418) 627-3584
C.P. 1615, Montréal, P.Q.
H3G 2N5

Labrecque Courtier

JE suis acheteur de fermes avec roulements et troupeaux au complet. Argent comptant.

LEO DASTOUS
Cité Mégantic
Tél.: (819) 365-4419
Encanteur Licencé - Laurierville.

ENCANS PUBLICS

ATTENTION! ATTENTION!

Messieurs les Cultivateurs qui projettent de vendre votre troupeau et roulement en 1980, vous avez sans aucun doute pensé le faire par Encan. Ne tardez pas pour choisir une date qui vous conviendra, il est important de la déterminer immédiatement; plusieurs ont déjà choisi leur date. Merci d'avance pour votre bon encouragement. Une visite vous convaincra.

S'adressez à:

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC

ENCANTEUR LICENCIÉ
ST-BARNABÉ-SUD
Cité St-Hyacinthe
Tél.: (514) 792-3595

ATTENTION! CULTIVATEURS!

JE suis toujours "ACHÈTEUR" de terres avec roulement de ferme au complet quel que soit l'endroit au Québec. Paiement argent comptant. **ALBERT BRETON**, ENCANTEUR LICENCIÉ, INVERNESS, CTÉ MEGANTIC. Tél.: (418) 453-2681.

ATTENTION! Cultivateurs. Je vous offre mes services pour tous genres de vente par Encan. Je suis aussi acheteur de terre et roulement. Merci pour votre bon encouragement. Ma devise est toujours la même: "Bien vous servir". **JEAN-PAUL DU BOIS**, ENCANTEUR LICENCIÉ, PLESSISVILLE, Cité Mégantic. Tél.: (819) 362-7240.

ATTENTION, MESSIEURS qui projettent faire encan de ferme ou tous genres d'encans, je suis à votre disposition. Informez-vous. Taux variant selon le volume de l'encan.

NORMAND BOUCHER

Encanteur licencié,
ST-BARNABÉ-SUD.
Tél.: (514) 792-3269 ou 792-2095.

ATTENTION! ATTENTION! MESSIEURS CULTIVATEURS!

Vous avez sans doute pensé faire encan en 1980, de votre troupeau, machinerie. Je vous offre mes services pour tout genre d'encans et je suis toujours acheteur de terres, roulements, coupe de bois.

S'adressez à:

ALAIN DEBLOIS

ENCANTEUR LICENCIÉ
SAINT-CLAIRE
(DORCHESTER)
Tél.: BUR: 883-3653
OU

RES: 885-4027

TRANSACTIONS DE TOUT GENRE.

LUCIEN HOULE

St-Albert, Cité Arthabaska

P. Qué.

Encanteur licencié, disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre roulement sans frais. Aussi acheteur de terres et roulements. Tél.: (819) 353-2270.

CULTIVATEURS

Vous désirez vendre votre troupeau ou roulement de ferme? Privilège ou par encan partout au Québec? Je suis votre homme. **DANIEL PAUL-HUS**, encanteur bilingue licencié, 635 rue Papineau, St-Hyacinthe. Tél.: (514) 773-5660.

ATTENTION CULTIVATEURS

VOUS désirez faire encan? Je vous offre mes services à 3%. **PATRICK LACASSE** LICENCIÉ, GRAND RANG, LA PRÉSENTATION, CTÉ ST-HYACINTHE. Tél.: (514) 796-5874. **POINTE AU PERE, RIMOUSKI**. Tél.: (418) 724-2280.

COLBERT & FRÈRES INC.

STE-GERTRUDE, CTÉ NICOLET
GILBERT COLBERT.

Encanteur licencié
Disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre roulement sans frais. Tél.: (819) 297-2711.

CULTIVATEURS LAITIERS

(Chaque lundi)

À l'encan de St-Hyacinthe, sortie 133 route trans-canadienne, il y a une vente de vaches laitières par encan à 8h30 p.m. Nous offrons chaque semaine plus de 100 vaches de toutes les qualités et races. Si vous avez à vendre ou besoin de quelques vaches laitières certainement l'endroit idéal pour vos ventes et achats d'animaux laitiers. Toutes ces vaches sont claires de test pour Brucella et garanties en bonne santé.

LES ENCANS DE LA FERME INC.

(514) 772-2451

CULTIVATEURS!

CHACQUE semaine, le lundi il y a un marché public par encan pour tous les animaux de ferme à ST-HYACINTHE, route Trans-Canada, sortie 133. En plus de tous ces animaux nous avons des ventes de catégories spéciales:

PORCELETS: 11:00 A.M.

CHEVAUX: toutes catégories, 6 hres p.m.

BOUVILLONS d'embauche: 8:00 p.m.

VACHES laitières: 8:30 p.m.

LES ventes commencent à 1:00 p.m.

INFORMATIONS

LES ENCANS

DE LA FERME INC.

Bureau chef:

St-Pie, Cité Bagot.

Tél.: (514) 772-2451.

MESSIEURS les cultivateurs, comme par le passé, je suis toujours à votre disposition, comme encanteur pour la vente de votre troupeau ou roulement ou encore votre ferme au complet peu importe l'endroit. Ma longue expérience dans la vente du bétail de race est une bonne garantie de succès. Si vous voulez avoir une bonne publicité il serait préférable de choisir votre date de bonne heure. Pour un bon succès confiez votre encan à **GEORGE GOGGIN INC.**, B.P. 58A, Black Lake. Tél.: (418) 428-3464.

HUGH PECKHAM

ENCANTEUR LICENCIÉ
BILINGUE pour tous genres d'encans. N'hésitez pas d'appeler. (514) 372-4855. C'est le temps de bien préparer une vente pimpante. Ou écrivez à **HUGH**, 131, Bergeron Ouest, Granby P.Q. J2G 8C6. Merci et au plaisir de bien vous servir et de bien vous satisfaire.

RODRIGUE DUMAIS,

encanteur licencié,
Encans de ferme
partout dans la province

339, rue Principale,
Michaudville,
Cité St-Hyacinthe, Québec
Tél.: (514) 792-3500

COMME par le passé je suis toujours acheteur de terres et de roulement de ferme. Je suis aussi à votre disposition pour vente par encan à commission.

MAURICE ROUSSEAU

Encanteur licencié,
R.R. 2, Plessisville,
Tél.: (819) 362-7674

ENCAN

samedi le 28 juin 1980

à 1 heure pm

Pour M. YVON LAVALLÉE,

1844 RANG FLEURY,

Saint-Jude,

Cité Saint-Hyacinthe, Qué.

SERA VENDU: Un bon jeune troupeau de truies portières Yorkshire et Landrace comprenant 58 mères-truies, 14 avec porcelets de 2 semaines à 6 semaines, 25 saillies de 2 à 3 mois, 12 fraîche saillies de 2 semaines à 1 mois, 7 jeunes truies de 4 mois, 1 verrat Landrace, pur sang, de 1 an ½, 1 verrat Yorkshire, 2 ans ½, 75 porcelets sevrés, 1 nettoyeur d'étable de marque Houle, montée mobile 45 pieds, 260 pieds de chaîne, palettes de 14 pouces, comme neufs, 2 ans d'usage, chauffeferre sur 220 volts, toutes les suettes et fils électriques avec lampes, char., avec rail, épandeur à fumier Georges White, 185 minots, en très bon état, 10 tonnes de grain mûle, pois, orge, blé et blé d'Inde. Le tout sera vendu sans réserve.

CAUSE DE VENTE: Abandon de l'élevage du porc, pour transfert dans l'industrie laitière.

CONDITIONS DE VENTE: Argent comptant.

POUR INFORMATIONS:

(514) 792-2117 ou

GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC,

encanteur licencié,

SAINT-BARNABÉ-SUD,

CTÉ SAINT-HYACINTHE, QUÉ.

(514) 792-3595

N.B.: Si vous désirez faire encan, veuillez réserver votre date le plus tôt possible. Il y aura cantine sur les lieux.

ENCAN

mardi le 1 juillet

à 12:30 hres

à l'ancienne propriété

de M. YVAN BÉLISSE

au 857 route Amyot

St-Bernard de Michaudville

Co St-Hyacinthe

SERA VENDU: un troupeau de truies portières de race Yorkshire comprenant 26 jeunes truies dont 13 sont saillies de 2 mois ½ à 3 mois, 4 truies avec porcelets; 9 grées à saillir; 40 porcelets au sevrage; 19 cages à maternité; nettoyeur d'étable save way montée mobile 40 pi chaîne 175 pi, 2 ventilateurs électriques, 2 chariots à moulée.

MACHINERIE: tracteur Case diesel no 730 avec chargeur, sortie d'huile double servo-direction modèle 1964; tracteur Belarus no 500 diesel modèle 1976 sortie d'huile servo-direction cabine; charrette Case 4 versoirs hydr. 14 po; herse à rouleaux Case 40 disques semi-portée; semoir 15 disques Cockshutt sur pneus; vibroculteur 2 "sets" de rouleau 12 pi larg.; planteur à maïs Ford 4 rangs semi-portée; presse Int.; épandeur à fumier 150 minots M. Ferguson; casseuse à maïs Ford sur hydr.; herse à pacage auto-pie 16 pi; niveleuse hydr. sur 3 points; râtelier de côté Case semi-porté; 2 voitures 6 roues avec montants à foin 18 pi; voiture 4 roues avec boîte à grains Lajoie; convoyeur F.O.D. de 30 pi appr. commandé par P.T.O.; gros wagon 6 roues double roues arrière 9 x 20 avec dompeuse debout avec boîte à grains 12 pi long.; comme neuve; souffleur à neige 3 points; sarcler à maïs 2 rangs hydr.; herse à finir 3 panneaux; boîte de camion en acier; châssis de camion sarcler à betteraves 4 rangs; gros

rouleau 11 pi larg.; cabine à tracteur; voiture 4 roues de camion avec montants à foin; batteuse automotrice Case gaz avec cabine 10 pi de faux avec reel; épandeur à engrais chimique sur hydr.; vis à grains 4 po 16 pi long.; séchoir à grains; souffleur à terre pour fossé; pompe à eau toutes les têtes pour alimenter les fruites; réservoir capacité 250 gal.; bois de sciage de toutes sortes; plusieurs de piquets de 250 gal.; bois de sciage de toutes sortes; plusieurs de piquets de cèdre neufs et usagés; ferraille; auto Oldsmobile 1979 2 portes; ainsi que les articles du hangar trop longs à énumérer.

CAUSE: terre vendue

CONDITIONS: argent comptant ou prêt bancaire accepté

Pour information

(514) 792-5702 ou

GEORGES-ÉTIENNE

LEBLANC,

encanteur licencié

St-Barnabé sud

Co St-Hyacinthe

(514) 792-3595

Cantine sur les lieux

ENCAN

pour M. GUY LACHANCE

R.R. No 2,

Lennoxville, Cité Sherbrooke

(A un mille du village

de Huntingville,

sur le chemin Sutor)

Jeudi le 3 juillet 1980 à 10h00 P.M.

SERA VENDU: Un troupeau laitier de 76 têtes Holstein croisées dont: 44 très bonnes vaches laitières dont 12 fraîche vèles, une vingtaine en septembre, octobre et novembre et le reste au cours de l'année, 9 très belles taures de 2 ans vèlant à l'automne, 9 autres très belles taures ouvertes de 1½ an, 13 belles génisses d'élevage de 1 à 8 mois, 1 jeune taureau de 9 mois. Le troupeau est clair au test fédéral.

ÉQUIPEMENT LAITIÈRE: Un pipeline Zero avec tuyau de 1½ pouce, 6 unités de traite, capacité de 55 vaches, avec lavage automatique, 1 réservoir refroidisseur Zero, 500 gallons, avec lavage automatique, 3 balances à lait Zero, 5 unités de traite Surge, 1 pompe à vacuum Zero, 3 forces, 1 pompe Surge, 1 bassin double en acier inoxydable, 1 chauffe-eau Cascade 40, 1 calendrier de reproduction de troupeau.

MACHINERIE: 1 presse à foin Massey Ferguson no 12 en excellente condition, 1 fanuse à foin Zewers, comme neuve, 1 pulvérisateur Technoma, 110 gallons, 27 pieds de large, seulement 6 heures d'usage, 1 semoir à grains McCormick, 1 faucheuse à foin Allis Chalmers, avec faux de 7 pieds, 1 épandeur à engrais chimique Oliver de 10 pieds, 1 herse à ressorts, 3 sections, 1 chariot à ensilage Silo-Car à batterie, 1 hache-paille Idéal électrique, 1 monte-balles Snoco, 24 pieds, avec moteur, 1 pelle à neige, avec attelage 3 points.

DIVERS: 1 nettoyeur à fumier Idéal, 200 pieds de chaîne, 1 nettoyeur à fumier Safeway, 330 pieds de chaîne avec montée de 45 pieds pivotante, 3 ventilateurs d'étable de 16 pouces, 2 batteries électriques Parmark, 12 cages à veaux en métal Idéal, comme neuves, 40 breuviers à palettes, 16 breuviers à flottes, 1 tue-mouche électrique, 50 tonnes de très bon foin à vendre.

Le tout doit être vendu sans réserve.

RAISON DE LA VENTE: santé

TERMES: comptant ou

prêt de banque accepté

Cantine sur les lieux.

ARTHUR BENNETT

Encanteur bilingue licencié

SAWYERVILLE, Qué.

Tél.: 889-2272

Permis No 30451 —

Ministère des Transports

MICHEL LAFAILLE

Encanteur bilingue licencié

COATICOOK, Qué.

Tél.: 849-3606

ENCAN

de M. JAMES BARTER,

de Gould (Québec)

tenu au local des encans de

SAWYERVILLE,

à Sawyerville, route de Cookshire,

le vendredi 4 juillet 1980, à 1h30

de l'après-midi.

À VENDRE: 99 bovins de boucherie, la plupart de race Hereford, 40 vaches avec veaux sur pied, 18 vaches, dont la plupart doivent vèler bientôt, 1 taureau Hereford sans corne de race pure, en âge de servir.

Tous les sujets du troupeau ont subi les épreuves fédérales récemment. À noter qu'il s'agit d'un troupeau de vraie bonne production, dont les sujets sont de bonne taille. Tous les sujets doivent être vendus, sans réserve, vu la vente de l'exploitation. **CONDITION:** comptant

ART BENNETT

Encanteur bilingue

Tél.: 889-2272

SAWYERVILLE (Québec)

et

MICHEL LAFAILLE

Encanteur bilingue

COATICOOK (Québec)

Local des encans: tél.: 875-3577.

ENCAN pour

M. ALAIN PETIT

164, 2e Rang

STE-HÉLÈNE (Cité Johnson)

Jeudi le 3 juillet 1980 à 1 hre précise
TOUT SERA VENDU dont un gros roulement de ferme et 45 têtes d'animaux Holstein toutes claires au test fédéral.
CE TROUPEAU COMPREND 36 bonnes jeunes vaches toutes fraîches vèles ou devant mettre bas sous peu, 4 taures de 1½ an, 2 bons taureaux très bons reproducteurs dont un jeune de 1½ an et l'autre de 2 ans.

3 tracteurs diesel dont un Massey Ferguson no 1105 entièrement équipé incluant cabine à neige et 4 sorties d'huile modèle 1975 avec seulement 1300 hres d'ouvrage; Renault no 651-4 à 4 roues motrices servo-direction, barrage de roues avec cabine à neige Laurin et chargeur sur le devant à double action avec fourche à fumier et pelle à neige - comme neuf modèle 1978 avec seulement 511 hres d'ouvrage et un Massey Ferguson no 135 avec servo-direction, barrage de roues et multi-power, en bonne condition, pesée de tracteur avec att. 3 pts;
MACHINERIE: charrette-déclencheuse Sésame modèle semi-portée à 5 raies ajustable de 14 à 18 po, comme neuve;

herse à rouleaux Massey Ferguson 16 x 32 avec disques dentelés et cylindre; vibroculteur Triplex de 14 pi avec peigne att. 3 pts, neuf; herse à ressorts; épandeur à engrais chimique rotatif Teagle d'une capacité de 1200 lb, att. 3 pts, neuf; faucheuse-conditionneuse New Holland no 488 de 9 pi de faux avec cylindre, neuve; râtelier de côté Massey Ferguson à 4 branches avec att. 3 pts, presse à foin New Holland no 273 modèle à la corde, comme neuve; 2 voitures à 6 roues avec plate-forme 8 x 20 pi et montants à foin; monte-balles Lajoie de 36 pi avec moteur 1½ HP-220; fourragère New Holland no 770 avec nez à blé d'Inde 2 rangs, pick-up à foin et chute électrique, en très bonne condition; fourragère New Holland no 707 avec nez à blé d'Inde 1 rang, att. 3 pts; fourragère (chopper) Gehl no 72; 2 très bonnes voitures à ensilage Dion de 16 pi à 3 batteurs avec wagon Tandem New Holland d'une capacité de 12 tonnes sur pneus 12.5 L-15, neuves; souffleur à ensilage New Holland no 27 avec tuyau et chute; épandeur à fumier liquide Duhamel tandem à roues doubles d'une capacité de 3000 gals avec contrôle hydraulique; mouillage New Holland neuve no 35 d'une capacité de 2½ tonnes avec balance; grosse niveleuse de 7 pi avec 28 po de lame, att. 3 pts; voiture tout en métal et sur roues pour distribuer le foin aux animaux sur le champ; chariot à ensilage, chariot à moulée, batterie électrique; tondeuse à animaux, 7 bols à eau Lajoie en aluminium, balance d'ensilage de blé d'Inde et beaucoup d'autres articles trop longs à énumérer. Toute cette machinerie est en excellente condition.

ÉQUIPEMENT DE LAITIÈRE: réservoir en vrac Zero d'une capacité de 500 gallons avec lavage automatique et une grosse unité, neuf; pipe-line Surge avec l'installation pour 48 vaches, tuyauterie en acier inoxydable de 1½ po, compresseur Alamo 60+ et 4 unités de traite.

CAUSE DE L'ENCAN: abandon de l'industrie laitière.

CONDITIONS: comptant ou prêt de banque.

Pour informations

ou demande de crédit,

s'adresser à l'encanteur,

DANIEL PAUL-HUS

encanteur bilingue

Tél.: (514) 773-5660

635, RUE PAPINEAU,

ST-HYACINTHE, QUÉ.

VENTE PAR ENCAN

vendredi le 27 juin à 1 heure

chez M. ÉMILIE BOUCHARD

de D'ISRAËL.

la ferme est située dans le rang 3 de D'Israël.

SERA VENDUE de la machinerie de ferme au complet telle que: un tracteur International 444 avec sortie d'huile seulement 500 heures d'ouvrage, tracteur International 250 avec pelle et cylindre sur le boquet, presse à foin New Holland no 268 avec lance-balles en parfaite condition, râtelier-fumier New Holland no 256, faucheuse International de 7 pi, 2 monte-balles avec moteur d'une force silé dont un de 28 pi et un de 24 pi, un wagon tandem avec plate-forme de 8 par 22 avec côté pour lance-balles, épandeur à engrais de ferme International no 125 avec prise de force, épandeur à engrais chimique Bezzchi, un grader, une remorque tandem pour transporter les chevaux. Environ 2,000 balles de bon foin. Foudres d'articles qu'il est trop long à énumérer.

CONDITIONS: comptant

Pour information, s'adresser à

ALBERT BRETON

</



La dernière livraison de la "Chronique des Grains", de l'Office canadien des provendes, laisse entrevoir des perspectives plus que sombres, concernant les producteurs de porcs.

On y mentionne en premier lieu, que la situation du marché canadien des viandes dépend très fortement du marché Nord-américain et que présentement, les conditions du marché porcin déterminent les perspectives pour l'ensemble du marché des viandes.

Quant aux perspectives, elles sont très désastreuses, pour les producteurs nord-américains.

En effet, il est mentionné dans cet article que les abattages de porcs aux États-Unis, devraient se maintenir en 1980 à des niveaux jamais atteints. La production porcine devrait être supérieure de 10% au deuxième trimestre de 1980, comparativement à celui de 1979 et de 6% supérieure, au cours du 3ème trimestre. Quant au 4ème trimestre de 1980, les abattages seront plus élevés que ceux du 4ème trimestre de 1979.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 1981, le Rapport des marchés du porc, du Ministère de l'Agriculture des États-Unis, publié le 20 juin, fournira de meilleurs indices, sur lesquels les prévisions pourront être revues.

On sait déjà, quand même, que de nombreux producteurs de porcs des États-Unis, compétents et produisant des volumes importants de porcs, gardent leur effectif de production et attendent tout simplement l'inversion du cycle du porc. Plus les producteurs adoptant cette attitude seront nombreux, plus la situation du marché porcin tardera à s'améliorer.

"On ne doit s'attendre à aucune amélioration sensible avant 1981. Il serait prématuré d'espérer un renversement majeur, au début de l'année 1981. Plus les producteurs feront preuve d'optimisme, pour l'année 1981, plus la conjoncture s'assombrira", est-il souligné.

Du côté de la demande pour les viandes, les perspectives ne sont également pas meilleures. La conjoncture économique pour les États-Unis va certainement continuer de se détériorer, ce qui forcera le consommateur à revoir ses dépenses alimentaires, les consommateurs devront réduire leur demande en général.

La consommation de viande dépendra étroitement des éléments suivants:

- le prix de la viande en question;
- le prix des autres viandes;
- le revenu du consommateur

Les prix des viandes devront demeurer à leur niveau actuel si l'on ne veut pas que les consommateurs réduisent leurs achats.

De plus, le salaire net réel des consommateurs n'a pas augmenté en 1979 et ne devrait pas augmenter en 1980, à cause du haut niveau d'inflation que l'on connaît. S'il y avait diminution du revenu réel, le consommateur réduirait alors ses dépenses pour plusieurs articles, y compris peut-être, la viande.

Toutefois, la consommation de viande ne diminuera pas en 1980, parce que les prix de la volaille et du porc principalement, seront peu élevés et que le consommateur préférera différer l'achat de voitures ou autre bien plus dispendieux.

En 1979, le prix au détail pour le porc, s'établissait à \$1.44 la lb et à \$0.44 la lb, pour la volaille aux États-Unis.

Les stocks considérables de ces deux viandes devraient faire en sorte que les prix au détail se maintiennent au même niveau sinon inférieurs.

Claude Paquette, écn. agr.

Fédération des producteurs de porcs du Québec.

ACTUALITÉ DANS LES PRODUCTIONS

Bovins



Cette semaine, nous délaissions un peu les marchés, pour discuter du "Programme national de développement des ateliers vache/veau", ou de la politique de développement du secteur vache/veau, comme l'avaient appelée les représentants de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Ce programme annoncé après de très longs mois d'attente, n'a pas encore fait l'objet d'une étude poussée des membres du Conseil d'administration de la Fédération. Il en sera question lors de leur prochaine réunion.

Mais que contient au juste ce programme national?

Naturellement, l'objectif est de favoriser la création de nouveaux ateliers pour les naisseurs et d'améliorer ceux déjà existants.

Les moyens pour y arriver, consistent à fournir une aide financière pour:

- la construction et la transformation de bâtiments;
- l'achat et l'installation d'équipements fixes;
- l'achat d'équipements spécialisés;
- l'achat de taureaux-reproducteurs.

Naturellement, comme pour les autres programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, celui-ci fournira l'aide technique nécessaire. Quant au producteur veau/vache, il devra préparer et faire accepter un programme de développement de son entreprise.

L'aide financière consiste à un remboursement de 50% des coûts admissibles pour la construction et la transformation des bâtiments, pour l'achat et l'installation d'équipements fixes, pour l'achat d'équipements spécialisés et pour l'achat de taureaux qualifiés. Un taureau pour 30 vaches, avec un maximum de \$600 de subvention par taureau.

L'aide financière ne devra pas excéder \$200 par vache, basée sur la capacité de logement de l'étable et ce, jusqu'à un maximum de \$40,000 par exploitation.

Les conditions à remplir par le requérant sont les suivantes:

- disposer d'une superficie en culture, pour alimenter au moins 20 vaches;
- avoir aménagé les installations nécessaires, pour abriter au moins 20 vaches;
- suivre un programme de pré-conditionnement des veaux comprenant: le pré-sevrage, l'écornage et la castration;
- prévoir l'utilisation d'un corral, d'une balance à bétail et d'un nombre suffisant de taureaux ou l'insémination artificielle;
- suivre le plan de développement et de gestion, établi avec son agronome local;
- posséder son permis de l'environnement;
- acheter au Québec, si possible;
- fournir les pièces justificatives.

Voilà, pour les grandes lignes du programme. Les producteurs intéressés n'ont qu'à se rendre à leur bureau de renseignement agricole de leur région afin de discuter avec leur agronome de leur projet.

Tel que mentionné plus haut, le Conseil d'administration de la Fédération des producteurs de bovins du Québec étudiera les modalités de ce programme à sa réunion du 6 juillet prochain. Les réactions de la Fédération seront connues dans la semaine qui suivra.

En terminant, je vous laisse savoir

que les textes des conférences présentées lors du Symposium: "Production: viande bovine, la productivité de l'entreprise vache/veau", tenu le 17 avril 1980 et organisé par le Conseil des productions animales du Québec, sont maintenant disponibles. Toute personne intéressée à se le procurer, peut écrire à:

Conseil des productions
animales du Québec
200 A, Chemin Ste-Foy
Québec, G1R 4X6

Claude Paquette, écn. agr.

Fédération des producteurs de bovins du Québec

Grains



La principale nouvelle qui a retenu l'attention sur le marché des céréales au cours de la semaine se terminant le 20 juin est la politique canadienne des céréales autant au point de vue canadien qu'au point de vue international.

Sur le marché domestique, le Canada a changé sa politique de limitation des importations de céréales américaines lundi le 16 juin. En effet, à cette date, la Commission canadienne du blé a annoncé qu'elle permettrait à l'avoine, le blé et l'orge fourragers américains d'entrer sur le marché domestique canadien. La raison pour cette décision est connue: la sécheresse enregistrée surtout dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan. Une pénurie importante de céréales a été constatée (surtout d'orge) dans ces deux provinces. Les inventaires d'orge dans les élévateurs de campagne dans les Prairies canadiennes totalisent environ 17.5 millions de boisseaux. Toutefois, l'offre totale de l'orge au Manitoba et en Saskatchewan, si on inclut les 55 millions de boisseaux entreposés à la ferme, devrait être suffisante pour nourrir la population animale de cette région. Le problème de fonds provient du fait que ces surplus de céréales sont retenus sur les fermes par les producteurs en espérant obtenir des prix supérieurs, vu la si-

tuation actuelle enregistrée dans les Prairies.

Vu le fait aussi que la Commission canadienne du blé ne peut livrer de l'orge à Thunder Bay à un prix compétitif au maïs américain, tel que convenu dans la présente politique canadienne pour le marché des céréales fourragères domestiques, cette dernière a permis d'importer des céréales américaines sur le marché canadien. Pour le moment, la situation dans l'Est du Canada n'est pas alarmante mais si la récolte de céréales dans l'Ouest s'avère désastreuse, les éleveurs de l'Est auront vraisemblablement besoin d'importations de blé, d'avoine ou d'orge des États-Unis. Quand même, ces importations seront limitées puisque le maïs américain sera disponible à des prix inférieurs. Déjà, les fabricants de moulées ont orienté leurs productions sur une utilisation plus grande de maïs.

Le deuxième changement dans la politique céréalière canadienne est l'attitude du Canada vis-à-vis l'embargo américain envers l'URSS. Lors d'une conférence de presse, tenue le 16 juin, le sénateur Argue, ministre responsable de la Commission canadienne du blé a affirmé que les producteurs de l'Ouest canadien ont encaissé suffisamment de pertes dues à l'embargo américain, soit environ 0.75¢ le boisseau; il a avancé que cette situation ne devrait pas se répéter au cours de la prochaine campagne agricole. On sait que le Canada a enregistré par le passé des ventes pouvant atteindre jusqu'à cinq millions de tonnes par année avec l'URSS et que selon le sénateur Argue, les producteurs canadiens ne devraient pas être pénalisés par une politique américaine, surtout en sachant que des céréales américaines sur une base appréciable sont vendues à l'URSS à l'insu du gouvernement américain.

Si le Canada n'appuie plus la politique d'embargo américain envers l'URSS, il est bien évident que cette politique extrêmement onéreuse se verra placée dans une situation précaire au cours des prochains mois. L'on sait aussi, d'autre part, que le Brésil a exporté et exporte beaucoup de maïs à l'URSS à des prix élevés, et d'autre part, importe du maïs américain pour suffire à ses besoins à un prix moindre. Cette situation ressemble beaucoup à la situation qui prévaut en Ontario et par ricochet, au Québec. Même malgré toutes ces interventions politiques, il n'en demeure pas moins que le facteur le plus important qui influencera le marché des céréales sera encore le climat.

André Harbec

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

IL FAUT UNE BONNE VOLONTÉ POUR VAINCRE LE CANCER.

Un jour peut-être aurons-nous la chance de vivre dans un monde où le cancer sera enfin une chose du passé. C'est possible; cependant, les recherches nécessitent des fonds importants. La Société Canadienne du Cancer consacre toutes les sommes reçues par legs à ces précieuses recherches, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le testament.

Vous pouvez, vous aussi si vous le désirez, contribuer à la lutte contre ce fléau en insérant la phrase suivante dans votre testament: "Je lègue la somme de _____ à la Société Canadienne du Cancer"

Grâce à cette volonté, vous pouvez contribuer à faire du cancer une chose du passé.

Société Canadienne du Cancer

IL NE FAUT PAS CÉDER FACE AU CANCER... IL FAUT S'AIDER.

REVUE DES MARCHÉS

Produits avicoles

Les prix des volailles nous sont fournis par le Ministère Fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'aviculture.

Jeudi 19 juin 1980		Semaine se terminant le 27 juin 1980	
VOLAILLES ÉVISCÉRÉES (A)		VOLAILLES VIVANTES No 1	
En caisses régulières		Les prix ne sont pas disponibles à Montréal	
Prix du gros au détail		à Montréal	
POULETS		POULETS	
Moins de 4 lb (SOUS GLACE)	À griller	Moins de 5 lb	
Moins de 4 lb (CON)	moins de 5 lb	5 lb et moins de 6	
4 lb et moins de 5	5 lb et moins de 6	6 lb et moins de 7	
5 lb et moins de 6	6 lb et moins de 7	7 lb et plus	
6 lb et plus			
POULES		POULES	
Moins de 4 lb	Moins de 5 lb	Moins de 5 lb	
4 lb et moins de 5	5 lb et moins de 6	5 lb et moins de 6	
5 lb et moins de 6	6 lb et moins de 7	6 lb et moins de 7	
6 lb et plus	7 lb et plus	7 lb et plus	
JEUNES DINDONS		JEUNES DINDONS	
Moins de 10 lb	Moins de 12 lb	Moins de 12 lb	
10 lb et moins de 16	12 lb et moins de 20	12 lb et moins de 20	
16 lb et moins de 20	20 lb et plus	20 lb et plus	
20 lb et plus			
Canards			

OEUFS

Prix des oeufs en vigueur à partir du 23 juin 1980

Ces prix sont fournis par la division avicole fédérale de Montréal

Ces prix sont fournis par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec

	Producteurs Ontario	Producteurs Québec	Distributeurs
A-Extra-Gros	86¢	88¢	1.09
A-Gros	82¢	81¢	1.02
A-Moyens	70¢	73¢	94¢
A-Petits	44¢	51¢	72¢
A-Très Petits	15¢	19¢	39¢
En vrac			.03¢ de moins

N.B. Ces prix sont établis par les Offices provinciaux de commercialisation des oeufs et sont sujets à des cotisations imposées par ces Offices.

LAIT DE CONSOMMATION

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

MAI 1980

% des quotas produits payable en Classe I	87.76%
Prix de la Classe I	\$36.40
Prix moyen du lait excédentaire	\$26.61

(Prix de base pour 100 litres de lait dosant 3.6 de matière grasse; différentiel de \$0.36 par dixième de kilogramme de gras pour le lait payé en Classe I et à l'excédentaire).

Source: La Fédération des producteurs de lait du Québec.

BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

Semaine terminée le 20 juin 1980

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92 points: \$1.505/lb (contenants de 25 kg) et 93 points: \$1.515/lb. Prix de vente par la Commission Canadienne du Lait \$1.515/lb 92 et 93 points.

Prix du gros au détail-pains (moyenne hebdomadaire) \$1.63/lb.

Poudre de lait écrémé: ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé. Canada 1ère catégorie, sacs \$2.01/kg. Procédé rouleau nil. Aliments du bétail \$1.17-\$1.21/kg.

Poudre de lait de beurre, animal nil. Poudre de lait de beurre comestible \$1.68-\$1.70/kg.

Poudre de lactosérum (petit lait de fromage). Comestible .35 - .40/kg. Animale .29 - .31/kg.

Lait évaporé, caisse 48/385 ml \$22.65 - \$22.85.

Jeudi 19 juin 1980

Prix du fromage: blanc \$1.56, coloré \$1.56.3.

PORCS ABATTUS

Prix payés à Toronto
Lundi, 23 juin 1980

Porcs	54.80-55.60
moyenne	55.05
Truies	41.80-41.85
moyenne	41.80

La semaine dernière

Porcs	56.25-56.75
moyenne	56.37
Truies	—
moyenne	40.65

Prix payés en Ontario

Porcs	53.00-55.60
moyenne	54.29
Truies	40.25-41.85
moyenne	41.25
Porcs	53.60-56.75
moyenne	55.35
Truies	39.60-40.75
moyenne	40.35

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de porcs de l'Ontario.



PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur la fermeture des marchés le 20 juin 1980
Prix de gros à la tonne métrique aux meuneries net sur camion (en vrac par camion complet)

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Sorel
Blé	163.30	163.30	163.30	163.30
Orge	160.85	159.85	160.35	162.35
Avoine canadienne	141.20	142.20	142.70	141.20
Maïs américain (Jaune, no 3)	142.20	143.00	142.20	139.85
Maïs ontarien (chargé sur camion) (Jaune, no 2 C.E.)	156.50	—	158.35	—

* Différents grains combinés

	Semaine courante	Semaine dernière	Même semaine 1979
MONTREAL			
Son de blé	132.00	132.00	125.00
Gru rouge de blé	132.00	132.00	125.00
Tourteau de soya 48%	281.75	280.30	360.80
Tourteau de soya 44%	259.70	258.25	338.80
Tourteau de colza 34%	198.40	—	193.00
Luzerne déshydratée (100,000-A)			

Blé CWRS #3 Tonne métrique Avoine alim. #1 Tonne métrique Orge alim. #1 Tonne métrique

Prix quotidiens des céréales fourragères (BOURSE Base: Tête des Grands Lacs)

FÊTE FERMÉE

Les prix ne sont pas disponibles

	24 juin	23 juin	20 juin	19 juin	18 juin
Blé CWRS #3	147.50	113.50	136.60	135.60	135.50
Avoine alim. #1	147.70	113.60	135.60	135.60	135.50
Orge alim. #1	147.20	114.00	135.50	135.50	135.50

N.B.: Les prix du grain canadien fluctuent quotidiennement sur la base d'une source compétitive en provenance d'un marché étranger. Dans les conditions actuelles, ces prix sont basés sur la valeur de remplacement du maïs américain livré au Canada. Il suffit d'ajouter les marges fixes du transport depuis Thunder Bay pour obtenir les prix en vigueur au Québec et dans les Maritimes.

Source: Office canadien des Provenides

Fédérations de l'UPA de Québec Est-Nord-Ouest

On fait le point sur plusieurs dossiers

Les Fédérations de l'UPA de Québec Est-Nord-Ouest viennent de tenir une journée d'information qui a permis de faire le point sur l'activité du syndicalisme agricole depuis le dernier congrès général. Étaient présents, les administrateurs des Fédérations de l'UPA de Québec Est-Nord-Ouest, les présidents et vice-présidents des syndicats de base et spécialisés affiliés, ainsi que les permanents. Soulignons l'excellente participation des dirigeants compte tenu des travaux de ferme, en cette période de l'année, soit plus de 75% de participation.

Au début de la saison estivale, cette réunion a été l'occasion pour tous d'échanger. Les participants ont pris connaissance de l'évolution des principaux dossiers de l'Union tel:

1. Le zonage

Sur le territoire, la presque totalité des 110 municipalités concernées par la loi 90 possèdent actuellement leur zone agricole permanente. Les producteurs sont en général satisfaits, leurs interventions se limitent à des questions de compréhension (droits acquis, lots contigus, privilège de construire, etc.).

Une récente enquête en territoire non zoné démontre l'importance pour l'Union de continuer de presser le gouvernement afin d'étendre l'application de la loi 90. Le taux de lotissement s'est accru de

750% dans certaines municipalités depuis 2 ans.

2. Le gazoduc

Les producteurs exigent que le trajet de gazoduc traverse les corridors susceptibles de moins endommager les bonnes terres arables. Il y a déjà plusieurs droits de passage existant tels: les autoroutes, les routes, l'Hydro-Québec, les chemins de fer, les abords du fleuve et autres.

3. La Commission des Accidents du Travail

La tournée des syndicats de base a permis de rejoindre en 16 réunions près de 1,000 producteurs de notre région, soit environ 15% du nombre total des producteurs invités.

Notons que sur le nombre de producteurs rencontrés, 30% étaient des producteurs-employeurs.

4. La relève agricole

Les jeunes agriculteurs du territoire étudieront au cours de l'été la possibilité de fonder un syndicat de jeunes qui sera affilié aux Fédérations régionales de l'UPA.

5. L'environnement

Suite aux cinq réunions d'information tenues sur le territoire des Fédérations, les producteurs ont exprimé clairement leur appui aux orientations prises par l'UPA lors du dernier congrès général.

Les producteurs agricoles de la région de Québec s'atten-

dent à ce que le dossier débloque le plus tôt possible au niveau des Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, car plusieurs espèrent connaître les subventions qui seront accordées, avant de construire quelque moyen d'entreposage que ce soit.

6. Les spécialités

En ce qui a trait aux dossiers des spécialités, la rétrospective des événements a été fort intéressante. Les questions posées ont permis à tous de mieux saisir les dossiers de chacune des productions.

La vision globale de l'activité du syndicalisme agricole dans chacun des secteurs spécialisés a démontré avec acuité l'importance de maintenir une solidarité syndicale. Pensons simplement à l'effondrement du prix du porc à l'heure actuelle qui affecte directement le prix des autres productions animales comme le boeuf, le veau, les volailles, les oeufs. La crise que traversent les producteurs de porcs nécessite la participation de tous dans ce secteur de production en voie d'organisation. L'interrelation des productions lie les producteurs entre eux.

En résumé, cette journée d'information a permis aux administrateurs de poursuivre un des rôles prioritaires de l'Union, à savoir: informer le plus adéquatement les membres sur les différents dossiers en cours.

suite à la page 24

La clef des champs

Une chronique de
Claude Turcotte

Décidément, il n'y a jamais rien de très facile à Mirabel, cet aéroport dont on a beaucoup parlé en de nombreux milieux, mais particulièrement dans le monde agricole, à cause surtout des expropriations.

Il y a cependant d'autres démarches qui se font présentement impliquant à la fois Mirabel et le monde agricole dans une certaine mesure.

Il s'agit d'un projet dont M. Marcel Ostiguy, député libéral fédéral de St-Hyacinthe et secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, s'est fait l'ardent promoteur. Le député a récemment divulgué ce plan à la télévision d'État; il a bien voulu reprendre ses explications pour la Terre de chez nous.

M. Ostiguy rappelle que lors de la construction de Mirabel on a érigé une station de quarantaine, qui, selon lui, a coûté \$1 million. Or cette station qui devait servir lors d'importations de chevaux n'a pas encore été utilisée une seule fois.

Partant de là, certains exportateurs ont suggéré à Action-Mirabel qui est l'agence du ministère fédéral des Transports, de modifier la vocation de ce bâtiment et d'en faire un lieu de transit pour les génisses destinées à l'exportation.



M. Michel Cournoyer a été nommé représentant de l'Association Aberdeen Angus pour la province de Québec. Le nouveau représentant est agronome et ingénieur agricole, gradué en 1978 du Collège Macdonald. Il travaille présentement pour un bureau de consultation en agriculture à St-Hyacinthe. Ayant demeuré de nombreuses années à la ferme familiale, il a acquis une bonne connaissance de la race Angus. Afin de répondre à leurs questions, les éleveurs du Québec sont donc invités à communiquer avec M. Cournoyer, qui se fera un plaisir de vous aider. Écrivez à: Michel S. Cournoyer, 2982, rang Nord, St-Jean-Baptiste, P. Qué. JOL 2B0. Tél.: (514) 467-9835.

On fait le point...

suite de la page 23

Tous les dirigeants des Fédérations de l'UPA de Québec Est-Nord-Ouest après une journée d'information aussi intense, sont repartis convaincus que chaque dossier a son importance, particulièrement les dossiers du porc et de l'environnement. Si les événements les obligent, ils seront prêts à entreprendre des actions concrètes pour faire évoluer leurs causes collectives. (N.D.L.R.: cela devait entre autres se confirmer avec la rencontre de plusieurs centaines de producteurs, le 19 juin, dans la Vieille Capitale, concernant le dossier du porc).

Il y aurait présentement de Mirabel trois envolées par mois avec des cargaisons de génisses. M. Ostiguy fait valoir qu'avec des locaux et des services adéquats, on pourrait atteindre rapidement huit envolées par semaine. En plus des Québécois, il y aurait certains exportateurs de l'est ontarien et de la région frontalière américaine, qui deviendraient alors intéressés à passer par Mirabel.

Pour tout dire, les prévisions du député de St-Hyacinthe vont jusqu'à impliquer que sur une période annuelle on verrait à Mirabel du bétail pour une valeur de \$25 à \$30 millions.

Il va sans dire que dans l'esprit du député, on ferait d'une pierre deux

coups. Primo, on amènerait plus d'activités à Mirabel et par conséquent on rentabiliserait un peu mieux au moins une partie des vastes investissements effectués pour cet aéroport.

Mais surtout on rendrait service aux exportateurs, ce qui peut-être stimulerait l'élevage. Selon M. Ostiguy, tous les exportateurs sont favorables à ce projet. Certains même, comme la Canadian Livestock Export Association de Bradford en Ontario, ont proposé des frais d'hôtellerie, si l'on veut passer l'expression, allant jusqu'à \$6 par jour.

Car ce centre de transit, qui servirait pour les examens médicaux avant l'envoi hors du pays, pourrait aussi donner aux exportateurs un meilleur moyen d'opération. Présentement, le bétail, d'où qu'il vienne, doit passer directement de la ferme à l'avion.

Avec un tel centre, les exportateurs auraient l'équipement et le temps pour bien nourrir et bien nettoyer le bétail avant de le mettre sur les cargos aériens.

Quoiqu'il en soit, M. Ostiguy croit qu'il sera possible de finaliser une entente entre les ministères de l'Agriculture et des Transports dans quelques jours seulement, mais il faut

prévoir quelques mois de plus pour la mise en marche bien concrète de ce centre.

D'après quelques réactions au ministère de l'Agriculture, où selon certaines informations il s'agit là d'un projet encore vague et lointain, il semblerait que tout le monde ne partage pas les vues du député de St-Hyacinthe.

M. Ostiguy a peu de choses à dire à ce propos, si ce n'est qu'il refuse de croire à une opposition des fonctionnaires. Il estime que son rôle est de pousser et "c'est ce que je fais", ajoute-t-il.

Du côté des services de santé et des vétérinaires, on ne semble pas soulever d'obstacle à la réalisation du projet, ce qui permet de penser que les réticences pourraient venir de ceux qui ont à planifier les différents centres d'importation et d'exportation ou encore ceux qui ont des préoccupations plus spécifiquement administratives.

M. Ostiguy signale en définitive qu'il ne peut y avoir d'obstacles très sérieux, surtout pas du point de vue des frais de réaménagement, puisqu'à son avis, il n'en coûterait pas plus de \$30,000 pour ajuster les installations à cette nouvelle vocation.



Gouvernement
du Québec

PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE, c'est le temps de vous inscrire au régime d'assurance-stabilisation pour les producteurs de pommes de terre.

La date limite d'adhésion pour 1980 est le 1er juillet.

Minimum assurable: 5 acres



L'ASSURANCE-STABILISATION, UNE VRAIE PROTECTION.

Je désire adhérer au régime d'assurance-stabilisation pour les producteurs de pommes de terre.

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ No tél.: _____

No producteur agricole: _____

Nbre d'acres assurables: _____

Faites parvenir votre demande à: **CARASRA**
200-A chemin Ste-Foy, 101ème étage
Québec, G1R 4X6